



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Cinquantième anniversaire de la fête du 15-Août : chaleur, engouement et frustrations

C'est sous une chaleur accablante que s'est déroulée cette matinée du 15-Août, faisant souffrir corps et costumes, particulièrement coiffes, manches et corselets.

Une partie des costumés, auxquels on avait demandé, je ne sais pour quelle raison, de se masquer à l'extérieur, s'est réunie à 10 h 15 devant l'oratoire, puis a gagné l'église en cortège découssié sans spectateur, où se déroulait la messe à partir de 10 h 30. Celle-ci fut célébrée comme l'année dernière par le père Denis Dufournet, de la fraternité des Capucins de Chambéry, en présence d'une quarantaine de scouts d'Europe d'Annecy qui campaient aux Épinières depuis une dizaine de jours.

Lors des intentions de prière, toujours très nombreuses pour l'Assomption, l'assistance eut une pensée particulière pour la famille Weibel, Christophe, Fabienne et Alexandre, décédés le 5 août dernier dans un accident d'avion au Sapey-d'en-haut. Après sa bénédiction, le pain bénit, offert par les Amis des Villards, fut distribué dans le tambour de l'église par Marcelle Pommier et Christophe Mayoux équipés de gants et de pinces comme l'an passé.

L'ambiance particulièrement lourde et moite pour les costumés masqués fut difficilement tenable pour deux Villarinches victimes de malaise durant la matinée, et c'est sans regret qu'ils évacuèrent l'édifice les premiers sur le par-

ment le cortège à travers le Chef-Lieu jusqu'au champ de foire où les attendaient de nombreux photographes. Là, point d'apéritif, les costumés auraient pourtant bien apprécié un petit verre en cette chaude matinée, dans la salle des fêtes par exemple.

On comptait trente tenues traditionnelles, vingt-huit femmes et filles portant la coiffe, dix portant la robe ronde à *smoss bleus* (six en rouge et quatre en bleu), dix-huit portant la robe de grande fête, plissée à *smoss noirs* (deux en violet, huit à dominante rouge et huit en bleu). Une fillette portait un cotillon de tissu écossais, le bertin et une barrette rouge, et un bébé de six mois, Tobias Martin-Garin, portait le bertin et une barrette de soie bleu ornée du gland à franges métallisées, caractéristique des petits garçons. Pour les accompagner, sept hommes et six garçons en tenues diverses permettaient de former un groupe d'une bonne quarantaine de personnes. Une particularité cette année, pas de ramoneur, même pas un tout petit. Étonnant pour ce cinquantième anniversaire, particulièrement lorsqu'on se souvient qu'à l'origine et durant les premières années cette journée se nommait « fête des ramoneurs ».

La demande fut forte pour se faire habiller, en raison des reports de l'année dernière et d'un certain enthousiasme dû, sans doute, à la longue période que nous traversons, et bien que les conditions sanitaires fussent quasiment les mêmes que l'an passé. J'ai clos les inscriptions le 15 juillet à vingt-quatre inscrites, mais j'ai reçu trente-deux demandes au total, certaines faites jusqu'à la veille du 15 août comme souvent. Nous sommes obligés de limiter le nombre de places, par manque d'espace, de main-d'œuvre qualifiée, et de temps. Ce n'est pas par manque de

costumes, car il y en avait pour tout le monde. Par exemple, nous n'avons utilisé partiellement que deux tenues de l'association Les Villards patrimoine et culture (manches, robes, ceintures et coiffes) sur la dizaine dont elle dispose, mais toutes ses croix ont été prêtées.

Costumer vingt-quatre filles pour dix heures du matin en commençant à six heures, nécessite une sérieuse organisation, et tout doit être réglé comme du papier à musique. Les robes étaient rangées par ordre d'arrivée des filles qui avaient été averties la veille de leur heure de passage et chacune avait son sac contenant tous les accessoires prêts à être épinglez. Il fallait donc en habiller six par heure, soit une toutes les dix minutes et, comme d'habitude, dès potron-minet, c'est Valérie Favre-Teylaz qui fut la première à revêtir le costume. Elle aida ensuite Patrick et Coralie Fiora, et Jacqueline Mugnier, à s'occuper des suivantes. Ils passaient les manches et les robes, fixaient les châles pliés la veille et épinglez avec la collerette, et enfilait la cordelle, je faisais le reste. Pour terminer, ils fixaient les broches, alors que Colette Bouchet-Flochet-Voirin debout contre la table, en costume de dimanche bleu à *orizou* multicolores, triait et passait les épinglez à tête de couleur que je lui réclamais toute la matinée. Grâce à eux, et un rythme soutenu, il n'y eu pas d'attente. Pourtant, vers neuf heures, la machine se gripe, sans doute à cause de la chaleur et de la fatigue, et de l'arrivée des six dernières plus jeunes Villarinches, de six à dix ans, les plus difficiles à habiller, d'où notre retard.

Une certaine ferveur, donc, pour cette édition, mais aussi des insatisfactions (lire page 3).

Xavier Mugnier

(*) Je n'ai pas pu participer à la réunion de préparation du 15-Août qui s'est déroulée le 20 juillet 2021 à la mairie de Saint-Colomban.



Y. BONNIVARD

Les conditions sanitaires furent moins strictes qu'annoncées(*) et, si les masques étaient obligatoires, presque tous les bancs purent être occupés, permettant d'accueillir 250 personnes. Cette messe était aussi celle des funérailles de Chantal Frasse-Sombet, Françoise Girard, Francis Martin-Fardon, Joséphine Tronel-Peyroz et Léa Frasson-Botton.

Au début de la célébration, Notre-Dame-des-Grâces, vierge dorée de la chapelle de La Pierre, fut portée en procession, sur son support décoré et fleuri par Maurice Bouchet-Flochet, du fond de l'église jusqu'au cœur, et déposée face aux fidèles par six Villarinches en costumes de grande fête bleus brodés, précédées du prêtre, suivies d'un scout avec son drapeau, puis du reste des costumés. Les trois servants d'autel, pas en tenue, n'y ont pas participé.

Comme l'année dernière, Martine et Bernard Mugnier ont assuré l'organisation de la cérémonie, l'accueil et le transport aller-retour du prêtre de Chambéry. Blandine Teyssier dirigeait la chorale accompagnée par Delphine Gamel et sa fille Louise, respectivement à l'orgue et à la flûte traversière, un scout interprétant un psaume en solo.

vis où se trouvait une vingtaine de personnes, et où, Gérard Mugnier et son orgue de Barbarie assurait l'ambiance accompagné d'Adrien Maurino. Les plus jeunes, soigneusement placés et orientés par Stéphanie Chaboud-Crouzaz, menaient consciencieuse-

ment le cortège à travers le Chef-Lieu jusqu'au champ de foire où les attendaient de nombreux photographes. Là, point d'apéritif, les costumés auraient pourtant bien apprécié un petit verre en cette chaude matinée, dans la salle des fêtes par exemple.



Y. BONNIVARD

15-AOÛT

Lancez-vous !

Le défilé à la sortie de l'église, qui n'est pas une procession, ni un défilé-procession contrairement à ce qu'on entend et peut lire un peu partout, a suscité plusieurs questions.

Pourquoi la circulation a-t-elle été coupée au boulodrome plutôt qu'au niveau de la route de Fremezan, bloquant l'accès au parking de la cure, occupé seulement par trois véhicules ? Cela rend le Centre plus difficilement accessible et décourage certains.

Pourquoi les costumes sont-ils sortis en premier de l'église, les privant de spectateurs, et vice versa ? Pour raison sanitaire (limitation de la foule sur le parvis) comme l'annulation de l'apéritif ? Pourtant la promiscuité était au « top » dans l'église.

Pourquoi les cloches n'ont-elles pas sonné à la fin de la messe pour annoncer le cortège, alors qu'on les avait entendues avant ? Y a-t-il toujours un risque d'effondrement du bâtiment ? Autrefois, elles sonnaient à toute volée avant et après, c'était bien.

Pourquoi n'y avait-il pas de musique pour annoncer et accompagner le défilé, pas de groupe folklorique comme naguère ? Il faudrait demander à l'office de tourisme (OT), mais il y en avait un à Montaimont l'après-midi. Gérard Mugnier, même avec toute sa bonne volonté et l'aide d'Adrien Maurino, ne peut pas jouer et déplacer l'orgue en même temps.

Pourquoi les personnes costumées allaient-elles si vite dans le Chef-Lieu ? Sans doute à cause de la chaleur, et pensant, peut-être, qu'un rafraîchissement les attendait au champ de foire...

Pourquoi n'y a-t-il pas une présentation des costumes pour les touristes à l'issue du défilé, cela permettrait d'en profiter un peu plus ? Il faut juste trouver quelqu'un pour s'en occuper...

Trêves de plaisanteries, l'organisation



■ Saint-Colomban : le défilé au milieu du Chef-Lieu.

du cortège devrait être prise en charge par une ou plusieurs personnes dédiées, voire par l'OT. Certains pensent que les costumes le jour du 15 août c'est beaucoup de travail pour peu de temps d'exposition et que ni les costumés ni le public n'en profitent vraiment. Certes, cette année il a fallu compter une bonne semaine de travail pour préparer cette matinée, entre les essayages (chaussures, manches, robes, ceintures, coiffes) chronophages surtout avec les plus jeunes, les retouches, la manutention, la sortie des tenues des housses, la préparation des accessoires, le déplissage des robes, l'habillage, le déshabillage ou la récupération des costumes, le rangement et le replissage des robes. J'en profite pour remercier toutes celles qui ont aidé à replisser les quinze robes^(*).

Nous avons refusé du monde, ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière. Comment satisfaire toutes les demandes ? On peut diminuer les contraintes et les difficultés en privilégiant des costumes plus simples de dimanche, qui sont aussi brodés et très colorés. Plus faciles et plus rapides à revêtir, ils demandent également moins d'entretien, pas de déplissage ni de replissage des robes rondes à gros plis.

Les costumes de grande fête sont-ils amenés à se raréfier, voire à disparaître ? Non, mais il faut absolument que des personnes se forment à l'habillage. Vous avez peur de commencer et que le résultat ne soit pas à la hauteur ? Cette année, il y avait un tablier à l'envers, quelques châles trop longs débordant sur les épaules, des ceintures non ajustées et des coiffes en dentelles sans *kaïeur* (tresse) mal installées. Et alors ? Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. Châles et coiffes sont des pièces parmi les plus difficiles à placer sur le costume des Villards. Vous rencontrez des difficultés, ne distinguez pas l'envers de l'endroit, le bas du haut, ne savez pas, ou plus, quand et comment se fixe telle pièce du costume ? N'hésitez pas à demander, on vous expliquera, mais lancez-vous !

Xavier Mugnier

(*) Ida Rostaing-Tayard, Annie Favre-Bonté et Sophie Rostolan, Amandine et Alice Cavailès-Sammut, Colette Bouchet-Flochet-Voirin et Valérie Favre-Teylaz.

■ PROCESSIONS DE JADIS ET NAGUÈRE



■ Saint-Colomban : procession de la fête Dieu (22 juin 1930).



■ Saint-Alban : procession (au pont du Bessy ; 15 août 1963 ?).



■ Saint-Alban : procession (au pont du Bessy ; date inconnue).

■ LA ROUTE DES ATELIERS

Depuis le mois de mars, Claire Martin-Cocher représente les associations de la vallée auprès de l'office de tourisme de l'Espace Glandon. Par ailleurs, elle a participé à la création de Villards vis l'art qui propose au public de visiter les ateliers des artistes et artisans du pays villarin.

La troisième édition, qui s'est déroulée les 16 et 17 juillet derniers, a rassemblé Simon Cartier-ange, tourneur sur bois et sur résine (Lachenal), Danièle Bellot-Nicol, peintures sur panneaux de toile et aquarelles (Martinan), Martine Paret-Dauphin, peinture animale (Chef-Lieu de Saint-Colomban), Michel Favre-Trosson, sculptures sur bois et objets détournés (Le Châtelet), Bernard Wyns et ses élèves, céramistes (Le Châtelet), Virginie Rostaing-Troux, peintures sur toile et ardoise (Le Châtelet), et Claire Martin-Cocher, peintures et gravures (Lachal). Pour des rai-

sons personnelles qui n'ont rien à voir avec cette animation, les artistes de Saint-Alban n'ont pas pu se joindre à cette manifestation comme l'an dernier.

Comme l'an dernier, le nombre de visiteurs n'a pas évolué et c'est dommage.

Les vacanciers préfèrent-ils fréquenter un point fixe comme le site du plan d'eau et ses attractions plutôt que de se retrouver sur les routes, à pied ou en voiture, pour aller d'un atelier à l'autre ? Et les exposants devront-ils déménager à leur tour, soit à proximité de la Maison du tourisme ou sur les bords du plan d'eau ? Les questions sont posées, mais ce serait dommage car l'objectif ne consistait-il pas de faire découvrir aux touristes les univers des talents artistiques villarins et, ce faisant, le charme et la diversité des hameaux de la vallée ?

Claude Gauterin

■ EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DE CAIRNS

CAIRN

Au fond
des vallées
de Comberousse
et du Tépey
les marcheurs ont déposé
les unes sur les autres

des pierres comme des prières aux lèvres du monde
Pierres arrachées par l'érosion le gel et l'usure du temps
Le cairn comme une pyramide miniature empile d'espace
empile de pierres en perpétuel équilibre
à la structure mouvante changeante vivante
défie le cirque des pics et des sommets qui bouclent la vallée
Arrêtons-nous reprenons notre souffle
Ces tas de pierres nous pouvons les construire ou les détruire
C'est notre LIBERTÉ

Saisir toucher soupeser et déposer sa pierre comme on dépose un cadeau
comme on dépose un fardeau pierre de soi-même pierre de la terre ou du cosmos
Dans l'éboulement des jours chaque pierre garde l'empreinte digitale de celui qui l'a déposée

La pierre se nomme SOLIDARITÉ

Le passant se fait passeur passeur du temps et de l'espace hors de toute chronologie
« Lieu commun » dirait Édouard Glissant

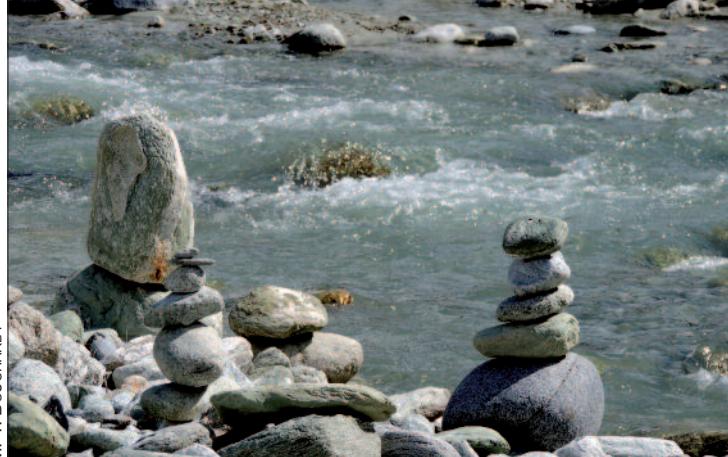
Le cairn nous offre la possibilité de penser le chemin du local au global
Pierres anonymes du souvenir comme celles de Jacob (Gn 31, 35-54)
« Tas de témoin... lieu du gué » à la fois alliance et frontière

Pierres anonymes des Tibétains chörtens des cols
où les drapeaux égrènent les prières aux quatre coins de l'horizon
La pierre se nomme MÉMOIRE

Le cairn relie l'humain et le divin l'homme et la nature les individus entre eux
les parties et le tout le temps et l'éternité le passé et le présent l'intention et le hasard...

La pierre se nomme COMMUNION

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong



M.-T. BOUCHARDY

■ LES TALENTS VILLARINS

Nous avons retrouvé avec plaisir les artistes et artisans des années précédentes.

Pour parer les grands froids de l'hiver, nous utiliserons les grands sacs de *Kinéo Créo* (Christiane Rostaing) pour y mettre pêle-mêle les tricots-pulls de Geneviève Lacroix, d'Amandine Cavaillès ; les pulls, bonnets et écharpes moelleuses de *Tric O'Tine* (Christine Reffet). Nous y ajouterons les sacs et les housses de coussins de Marie-Christine Carrara.

Pour faire des cadeaux à bébé, *Celeste et cie* offrent des hochets de dentition et des attaches-tétine en matériaux naturels et purs : silicone et hêtre naturel. Christiane Rostaing, avec des tissus achetés aux quatre coins de France, coud minutieusement des bavoirs et lingettes assortis. Elle propose des « box » de naissance, avec bavoirs, lingettes, anneaux de dentition et, il fallait y penser, un protège-épaule pour la maman quand bébé a terminé sa tétée.

Une harmonie de couleurs pastel, de même pour les lingettes de démaquillage, pochettes à masques, étuis de brosse à dents ou de savon.

Pour décorer la maison, Bernadette Tronel-Peyroz propose des « monotypes » sur papier calque de toute beauté ainsi que les travaux des stagiaires de son atelier de monochrome d'août dernier. Nous re-

Pour l'extérieur, les ardoises monumentales de Michel Favre-Trosson sont du plus grand effet.

Je mettrai cette année une attention particulière sur les peintures d'Évelyne Fallet-Michel qui harmonisent agréablement et avec art les tissus collés, les dentelles et l'acrylique ; sur les tableaux de Chantal Favre-Bonté aux cadres de bois flottés qui utilisent des affiches de photos anciennes mêlées à des textes.



M.-T. BOUCHARDY

Insolites sont les tableaux de Guy Drevot : imitation vitrail sur des tissus représentant de vieilles cartes, deux avions de 1931 et 1936 (les plus rapides du monde à l'époque) et un pistolet de 1911 ont une structure d'aluminium bordée d'un bord de plomb collé.

Imaginatif, ce même Guy Drevot a imaginé des petits tableaux de salle



C. MAYOUX

trouvons les aquarelles et peintures sur tissu de Danièle Nicol et les peintures animalières de Martine Paret-Dauphin (dont plusieurs loups au regard expressif).

Virginie Rostaing-Troux a peint plusieurs églises de la région et Colette Bozon a composé des tableaux à inspiration japonaise. Les peintures de Françoise Vanini ont le velouté du pastel qui rend les portraits si proches de la réalité humaine.

de bain carrés, où sont aimantés en leur centre des flacons de parfum !

Urgent : Christine Frasson-Botton, avec ses linogravures de l'église de Saint-Colomban, fait un appel pour la sauvegarde de cette même église. Une association a été créée pour aider la commune qui doit débourser les 30 % du total des travaux de rénovation. Des dossiers sont en cours de réalisation (lire page 13).

Marie-Thérèse Bouchardy

■ EXPOSITION SPADILIERO

Sur une invitation de son ami Yannis Nacef avec lequel il a effectué une partie de ses études sur le site de Savoie Technolac (université de Savoie) dans le cadre d'une licence de géographie spécialité aménagement de la montagne, le photographe Mathias Spadiliero a exposé aux Villards une trentaine de ses photographies paysagères et animalières, le 12 août à Saint-Colomban (Maison du tourisme) et le 13 août à Saint-Alban (mairie).

Agé de 24 ans, Mathias Spadiliero est originaire du nord de l'Isère : « Je suis né à Bourgoin-Jallieu et j'ai grandi aux Avenières jusqu'à la fin du lycée. Cela fait 8 ans que je fais de la photo. J'ai commencé par hasard. Je fais beaucoup de skateboard et il y a quelques années, juste avant de partir en vacances avec des amis, je me suis accidentellement ouvert la jambe. Je n'ai pas pu faire de skate pendant un moment mais je suis quand même parti avec eux deux semaines durant lesquelles j'ai pris beaucoup de photos d'eux. C'est en rentrant chez moi que j'ai décidé d'acheter mon premier appareil photo. »

Mathias Spadiliero s'est formé seul à la technique photographique notamment pour les prises de vue d'animaux dans leur environnement naturel. « Un de mes thèmes favoris est le sport de glisse, comme le skate, le snow, le surf, le vélo de descente, BMX, kitesurf, etc. Mais mes sujets de prédilection sont les animaux sauvages : blaireau, hermine, bouquetin. Cet automne j'ai effectué un « road trip » en Nouvelle-Zélande où j'ai surtout photographié des oiseaux. Je suis passionné par les espèces un peu rares. »

En mars 2020, Mathias Spadiliero avait relaté pour *Le Progrès* une expérience particulière qu'il a vécue sur le plateau du Retord où il réside : « J'ai eu la chance de retrouver le lynx qui est, avec le loup, mon animal favori. Le lynx est un vrai animal fantôme. On sait qu'il est là, qu'il est partout, mais on ne le voit que rarement et, depuis deux mois, je le pistais. Alors j'ai installé des pièges photos pour multiplier les chances de le voir. Et ça a marché. J'ai suivi sa trace pendant six heures et, chaque fois, elle me ramenait vers un piège photo. Quand j'ai visionné la carte mémoire, il

était bien là, et je suis sûr qu'il m'avait vu, lui aussi. »

Depuis deux ans, Mathias Spadiliero, qui compte l'an prochain passer l'examen probatoire pour la formation de guide de moyenne montagne, est professionnel : « J'essaie de travailler avec les offices de tourisme qui sont autour de chez moi, j'ai la région Auvergne-Rhône-Alpes qui m'a acheté des photos pour ses réseaux sociaux. Je commence aussi à voir pour essayer de travailler avec des mairies. Aux Villards j'ai fait beaucoup de rencontres et surtout pas mal vendu de photos, bien plus d'ailleurs que ce à quoi je m'attendais, surtout à Saint-Alban. »

Ses projets ? Mathias Spadiliero : « Continuer de suivre le lynx pour le croiser de nouveau, essayer de photographier le loup, et arriver à photographier le grand tétras ou encore la gélinotte des bois, ou l'aigle royal, qui sont encore présents dans le massif du Bugey, mais avec des populations très faibles, ce qui donne encore plus envie de les rencontrer ! »

Pour le loup, le jeune photographe isérois compte bien revenir dans la vallée des Villards, très certainement durant la période de brame du cerf. Une vallée qu'il connaît bien : « J'y suis venu en colonie de vacances avec le centre social des Avenières. C'était mon premier camp de ski et avec mes amis on ne l'a pas oublié... surtout le téléski du mont Cuinat qui durait plus d'un kilomètre et qu'il fallait obligatoirement prendre chaque matin... Nous étions en snowboard où la position n'est pas la même qu'en ski et, dans ces conditions, rester très longtemps sur un tire-fesses fait très mal à la jambe ! On a la circulation du sang coupée au bout d'un moment. »

Plus récemment, l'an dernier, Mathias Spadiliero a réalisé de magnifiques clichés au col du Glandon et ses alentours dont quelques-uns, notamment les aiguilles d'Argentières, étaient présentés durant ces deux jours d'exposition aux Villards.

Pour suivre et mieux connaître le travail de ce jeune photographe se reporter à sa page Facebook (Mathias Spadiliero photographe). Et pour tout contact : tél. : 06-37-03-32-10 ; courriel : mathouspad@hotmail.fr



■ Sur le parvis de la mairie de Saint-Alban.

FÊTE DU PAIN

Une innovation réussie

Dérogeant à l'habitude qui veut qu'elle se déroule le 1^{er} ou le 2^e dimanche d'août, la fête du pain s'est tenue cette année le 25 juillet, la date du 8 août étant prise par Veillée en Belledonne. L'an passé, et pour la première fois depuis sa création, elle avait été annulée en raison de la situation sanitaire.

Cette fête s'est tenue à la salle des fêtes de Saint-Colomban au grand dam de certains Villarins (notamment de Saint-Alban, mais pas seulement) qui regrettent le site du Pied des Voûtes qui donnait à cette rencontre, quoi qu'en dise, un air champêtre, qu'elle a perdu, et qui contribuait pour beaucoup à son succès. C'est ainsi qu'on a pu compter parfois jusqu'à 150 convives. On en est loin aujourd'hui. Cette délocalisation y est-elle pour quelque chose ? Sans doute même si à l'époque les animations locales moins nombreuses qu'actuellement, notamment à Cuines, attiraient bien au-delà des Villards, de tout le canton. Chose révolue désormais. Il faut également convenir que la rénovation de la place du Pied des Voûtes, entreprise il y a quelques années, n'a pas été pensée (avec sa pente) pour faciliter l'organisation d'une fête rassemblant de nombreux participants.

Pour tenter d'enrayer la chute de fréquentation de cette fête qui s'est cependant stabilisée à une cinquantaine de personnes environ, le bureau de l'Association des Villarins et amis des Villards qui l'organise a décidé d'y adjointre deux animations.

D'abord, en coopération avec l'association Les Villards, patrimoine et culture et sa présidente Martine Paret-Dauphin, un petit déjeuner était proposé de 8 heures à 10 heures à la salle des fêtes et autour du four à pain de Saint-Colomban : un petit-déjeuner « plaisir » (5 euros) qui comprenait un bol de café, de thé ou de chocolat ; deux tranches de pain cuit au four ; beurre, confitures et brioche maison ; un petit-déjeuner « gastronomique » (7 euros) qui ajoutait au précédent une tranche de tomme de Savoie et un verre de jus d'orange. Les deux organisatrices, Martine Paret-Dauphin et Monique Pautasso, ont été étonnées et raves de servir 31 personnes, un nombre au-delà de leur espérance.

Puis, vers midi, cinq enfants encadrés par Claire Martin-Cocher ont servi un apéritif agrémenté d'amuse-gueule cuits en partie au four à pain et cuisinés selon des recettes rigoureusement suivies.

Le repas de la fête du pain pouvait alors commencer avec un menu préparé à une soixantaine de convives par Monique et Jean-Luc Pluyaud : terrine de porc maison et son accompagnement, longe de porc et gratin dauphinois (cuits au four à bois), fromage avec de la tomme de Savoie, une part de tarte livrée par *Épicerie & Compagnie*, café.

Le repas avait été cuit le jour même au four du Pied des Voûtes, par Jean-Luc Pluyaud, et les boules de pain cuites le samedi par une équipe de mitrons motivés dont Claire Martin-Cocher et Sébastien Kribet.

La corvée de bois pour alimenter les feux dans les deux fours villarins utilisés avait été effectuée l'avant-veille, vendredi, par Jean-Pierre Gabrielli, Christian Frasson-Botton et Christophe Mayoux.

Côté animation étaient prévus musique et chants, avec Gérard Mugnier et son orgue de Barbarie pour l'apéritif et Laurent Robert accordéoniste bien connu pour animer aux Villards repas des anciens et fêtes du col. Mais, dans la matinée, on apprenait que ce dernier, probablement atteint par la Covid-19, ne pourrait pas venir. C'est alors tout naturellement que Gérard Mugnier, avec talent et disponibilité et aidé de son frère Bernard pour l'installation, l'a remplacé au pied levé organisant notamment un radio-crochet animé qui a révélé quelques talents...

La tombola mettait en jeu 13 lots : des tee-shirts (offerts par Évelyne Rostaing-Troux) et des casquettes issus des dotations des cyclosportives qui empruntent la vallée, des objets de la vie courante offerts par l'assureur de l'association Grouppama, des bons d'achat offerts par Intermarché. Les deux lots principaux étaient constitués de deux repas au *Triandou* (d'une valeur de 25 euros), offerts par la municipalité de Saint-Alban-des-Villard, et d'une semaine en gîte communal (pour 4 personnes) offerte par celle de Saint-Colomban.

Le tirage au sort fut réalisé par Jacqueline Dupenloup et un enfant de la famille Frasson-Botton. À ce jeu, Georges et Simone Quézel-Ambrunaz gagnèrent comme chaque année depuis qu'à lieu cette tombola ou presque. Mais la bonne fortune choisit Claude Gauterin pour les repas au *Triandou* après que ces lots furent d'abord gagnés et remis en jeu par Christian Frasson-Botton et Jacqueline Dupenloup, maire de la commune offrante ! La semaine dans un gîte de Saint-Colomban a été remportée par Paul Long et Bernadette Perrier qui devraient faire des heureux dans leurs familles.

La vente de pain cuit au feu de bois dans le four banal, ouverte à tous, connaît elle aussi chaque année le succès. Mais difficile de prévoir exactement la quantité et d'en cuire davantage au risque de se retrouver avec des invendus.

Cette nouvelle version de la fête du pain qui s'est terminée en toute fin d'après-midi a été une réussite, le petit-déjeuner et l'apéritif ayant apporté de la nouveauté à une fête du pain qui ne doit pas pâtrir d'une réputation de « toujours la même chose »...

Christophe Mayoux

Le travail patrimonial de Yannis Nacef sur les hameaux abandonnés de montagne a incité la commune de Saint-Alban à baliser un sentier thématique qui les relie pour découvrir l'histoire méconnue de ces habitats situés sur la rive droite du Glandon. Ce chemin a été inauguré le 31 juillet dernier en même temps qu'était ouverte dans la chapelle du Bessay, une exposition d'objets provenant de ces hameaux et de photographies originales montrant ce que pouvait être la vie quotidienne de ces petites communautés villageoises. Ce thème des « hameaux abandonnés » a également été au cœur d'une journée de rencontres coorganisée le 7 août dernier par les communes de Saint-Étienne-de-Cuines, Saint-Alban-des-Villards et Saint-Colomban-des-Villards dans le cadre des Veillées en Belledonne dont le cycle des programmations reprenait après les annulations de l'an passé.

■ INAUGURATION D'UN SENTIER THÉMATIQUE

Le samedi 31 juillet une cinquantaine de personnes, habitants des Villards ou estivants, étaient à la mairie de Saint-Alban au départ du périple de redécouverte des hameaux de l'Envers après le travail d'aménagement et de signalisation entrepris depuis l'an dernier par les bénévoles de Saint-Alban.

L'exposition remarquable de la chapelle du Bessay relate bien ce monde perdu qu'était la vie dans ces hameaux à l'écart qui furent abandonnés faute de route et parce qu'ils étaient plus exposés aux conditions hostiles de l'hiver dans notre vallée. L'ensauvagement, la victoire de la forêt sur les anciens alpages avait fait oublier que la vie paysanne existait bien avant. Avant la Première Guerre mondiale, puis avant les années 50-60 qui avaient vu la présence humaine s'amenuiser puis

lage, les randonneurs échangent, s'étonnent, admirent. Puis c'est la montée, d'abord douce puis plus intense, vers le Mont où le pique-nique était prévu, pendant qu'une pluie fine dont nous protégeait le couvert des arbres humidifie l'atmosphère. La pluie s'arrête, mais sait-on jamais : il est décidé de redescendre pique-niquer plutôt à Bon Mollard où l'on discute après les informations prodiguées par Yannis encore. En cas d'orage nous serons vite au Rivaud puis de retour au Planchamp. Mais la météo nous épargne et on a le temps, avant de remonter, d'échanger sur le hameau détruit du Rivaud, la poche d'eau qui, en explosant (janvier 1955), détruisit plusieurs chalets tuant 3 membres de la famille Vanni. On peut voir encore, vestiges du labeur d'antan, les restes du moulin et de sa belle meule. De retour à Saint-Alban un goûter promis par Marc Vuillermoz allait être servi et, en le dégustant, nous discutions encore de ce monde disparu.

Le soir même, l'inauguration de la chapelle du Bessay, prévue à 18 heures, accueillit presque une foule vite dispersée par l'orage. Ce serait l'occasion de venir la visiter à loisir et il faut bien dire que l'exposition sur ce monde disparu vaut le détour avec ses vieilles photos

étonnantes pour qui ne l'a pas vécu. Les coupures de presse agrandies relatent les catastrophes naturelles qui participèrent à l'abandon de cette vie précaire pour des lieux plus propices. On peut comparer la mappe sarde et la mappe établie ensuite par l'administration française. Mais ces documents suscitent aussi émotion et nostalgie à propos de ce monde à jamais disparu mais encore dans nos mémoires grâce à l'initiative entreprise pour que l'on puisse en visiter les vestiges.

Martine Verlhac



■ La chapelle du Bessay.

s'éteindre. Mais la présence d'un pont architectural au Rivaud, un pont prévu pour qu'une route y passe, atteste que ce n'était pas joué, même si c'est explicable.

En tout cas, c'est une belle troupe qui, partant de Saint-Alban, s'ébranla depuis la mairie pour descendre par le Tremblay jusqu'à la route nationale puis jusqu'au lit du Glandon pour remonter ensuite au Bouchet. Le temps d'un café et de quelques friandises, partagés au Bouchet pendant que Yannis Nacef, maître d'œuvre de cette entreprise, explique le panneau avec le plan du vil-

■ VEILLÉE EN BELLEDONNE

Les veillées en Belledonne comportent trois parties : un moment d'échange culturel, un repas et, en fin de soirée, un spectacle ou une animation musicale.

Pour la partie culturelle, le comité de pilotage avait programmé tout au long de la journée à partir de 10 heures, des visites guidées des hameaux abandonnés de Saint-Alban (Le Rivaud et Bon Mollard) mais également de Saint-Étienne-de-Cuines (Le Tremble et Le Monthyon) et de Saint-Colomban (Les Granges). À l'issue de ces visites, les participants pouvaient assister à une conférence de Yannis Nacef sur le même thème à 18 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Pour le repas, un barbecue était prévu au plan d'eau avec au menu : salades diverses achetées à un traiteur de Cuines, côtes d'agneau et saucisses (d'un boucher de Cuines), tomme et part de tarte prises à Epicerie & Compagnie.

La partie musicale consistait en un concert du groupe « Mon Coeur Balbeat » composé d'un contrebassiste également chanteur, d'un accordéoniste et d'un percussionniste, connu sur le plan national.

Mais c'était sans compter la pluie... qui s'est mise à tomber en milieu de journée obligeant les organisateurs à modifier leur programmation. C'est ainsi que des visites ont été écourtées (au Bouchet) ou annulées (aux Granges) tandis que le repas a été servi dans la salle des fêtes et le concert donné sous la halle au-dessus...

Malgré ce temps épouvantable, l'après-midi notamment, Yannis Nacef, qui a largement inspiré cette journée, estime que « *finalement ça c'est bien passé* » même si selon lui « *le passe sanitaire a quand même freiné un peu les gens qui ne savaient si on allait le demander car ils ne n'étaient pas forcément renseignés, et sans parler de ceux qui ne l'avaient pas ou qui l'avaient mais ne voulaient pas le montrer...* » Et puis il y a eu aussi le même jour le concours de l'ACCA de Saint-Alban. Au 31 juillet, date butoir fixée pour les inscriptions, il n'y avait que 20 personnes inscrites contre une centaine lors des éditions précédentes.

Néanmoins, probablement grâce aux articles parus dans *Le Dauphiné libéré*, *La Maurienne* et *Le Petit Villarin*, et l'édition de 1 000 flyers dont 400 sont partis notamment à l'épicerie du Prin, une quarantaine de participants supplémentaires sont venus des deux communes villarinchées. Il y avait aussi des touristes de passage ainsi que des gens qui vivent en Maurienne (une dizaine dont un de Saint-Georges d'Hurtières et un de Saint-Martin-sur-La Chambre) et qui ont lu la presse mauriennaise.

« *Au final, on a quand même eu du monde avec une super ambiance, résume Yannis Nacef. Au total une qua-*

rantine le matin au Tremble et vingt-cinq environ au Monthyon, et l'après-midi une quinzaine au Rivaud, mais il a commencé à pleuvoir. Et aux Granges, le groupe qui était au Rivaud voulait y aller ainsi qu'une dizaine de personnes encore qui avaient prévu d'aller voir où se situe ce hameau de Saint-Colomban, au-delà de Lachal, rive droite du Glandon. Mais la météo n'a pas aidé. Si l'on avait pu aller au plan d'eau il y aurait eu davantage de monde avec plus de brassage. Un peu déçu qu'il n'y ait eu qu'une trentaine de personnes au spectacle qui était bien. Certes, une trentaine, c'est pas mal mais on était une soixantaine au repas et donc où sont passés les gens entre les deux événements ? Compte tenu du temps, peut-être que des gens de Cuines n'ont pas été motivés pour « monter » à Saint-Colomban pour le repas. La conférence a rassemblé une cinquantaine de personnes qui n'était pas forcément celles qui sont restées pour le repas, donc ça a bien brassé, mieux que ce qu'on craignait... »

La nouveauté de cette veillée était la participation de la commune de Saint-Étienne-de-Cuines. Yannis Nacef : « *À Cuines, ils ont été super accueillants, d'abord au Tremble avec une présentation du hameau faite par l'association Héritage et mémoire pour demain de Mireille Morin-Colomb, avec des photos anciennes à côté, suivie d'une visite sur le site avec une autre personne qui décrivait sur place. Ils avaient vraiment bien nettoyé et débroussaillé l'accès qui n'est pas évident à trouver car il n'y a plus de chemin. Ensuite au Monthyon, c'est l'association Les monthyonnais qui nous a accueillis, et Pierre-Benoit Clément a fait un topo de guide touristique, c'est-à-dire que chaque fois qu'on avançait il expliquait les différents points. C'était vraiment bien. À la fin, cette association a payé un apéro qui n'était pas prévu. Il faisait beau, c'était convivial. L'après-midi on est descendu pour aller au Rivaud, on a visité le hameau et ça a commencé à tonner et à pleuvoir, du coup on n'est pas allé à Bon Mollard. »*

Les organisateurs de cette journée qui doivent se retrouver très prochainement ne manqueront pas de tirer tous les enseignements de cette édition et d'abord que le choix d'un thème culturel commun aux Villards et à Cuines doit être conservé. Compte tenu du grand nombre d'activités proposées entre le 14 juillet et 15 août, peut-être faudrait-il revoir la date de programmation soit en juin soit en automne, les éditions précédentes montrant qu'alors l'affluence est meilleure.

Ce qui serait plus valorisant pour les nombreux bénévoles, quasiment toujours les mêmes, qui mettent en place et organisent cette veillée avec l'aide du personnel de la Maison du tourisme.



■ Arrêt au Bouchet.

OFFICE DE TOURISME

La difficulté de l'été : les incertitudes liées aux règlements sanitaires...

Cinq personnes étaient présentes à l'office de tourisme (OT) cet été : 3 (Manon Carret, Céline Clérin et Solenn Clavel) à plein temps à la Maison du tourisme et 2 au club enfants (Nathan Pezzani et Mélany Mollaret). Elles ont assuré l'accueil et les animations, le club enfants, la gestion des gîtes communaux, l'édition des programmes hebdomadaires et leur distribution, les locations diverses (matériel de via ferrata, draisienne, trottinette), et une présence à la Maison du patrimoine (6 heures par semaines).

Le personnel de l'OT « a constaté une bonne fréquentation sur la vallée des Villards cet été. Cependant les touristes ne participaient pas forcement aux animations et se satisfaisaient du côté nature qu'on a à proposer »^(*). Un constat à relativiser (lire ci-dessous).

Du 5 juillet au 28 août 2021, 2 743 personnes sont franchi le seuil de la Maison du tourisme (une cinquantaine par jour, contre 2 965 en 2020) et 616 personnes ont appelé (contre 682 en 2020). L'OT a vendu 175 cartes de randonnées et 545 cartes postales, et loué 20 draisiniennes et trottinettes et 54 équipements de matériel pour la via ferrata.

Le club enfants a enregistré le même nombre d'inscriptions que l'an passé (214) mais réparties différemment : 101 en juillet (contre 47 en juillet 2020) et 113 en août (167 l'an passé). On constate que 86 % des enfants avaient plus de 6 ans et qu'ils étaient plus nombreux issus des résidences principales

(85, contre 34 l'an passé) que d'autres vacanciers (129, contre 181 l'an passé). Selon l'OT : « *Appréciés : l'utilisation du minibus du Club des sports des Villards pour les sorties du mercredi (énorme merci à eux !), l'achat de jeux de société et la variété des sorties du mercredi. À revoir : il manque une ligne téléphonique directe dédiée au club enfants, la communication est difficile avec certains prestataires (absence parfois de retour de leur part comme par exemple pour le spectacle Guignol, le 23 juillet, déporté à la salle hors sac), et... la découverte d'oiseaux morts plusieurs fois dans l'été dans les locaux.* »

Les animations proposées ont connu des fortunes diverses, en partie à cause de la météo. L'ouverture de la route du col aux cyclosportifs (6 juillet) a séduit 120 participants (un peu moins les automobilistes car la route était fermée à la circulation) ; la soirée théâtre (troupe la Passerelle, 15 juillet), initialement prévue au plan d'eau a été déplacée à la salle des fêtes pour cause de mauvais temps à la dernière minute d'où certainement la baisse constatée des entrées ; 3 personnes seulement ont assisté à la conférence de la Facim (20 juillet) financée par le Sivav ; le loto (4 août) a été annulé en raison du contexte sanitaire ; 107 personnes (en baisse) ont pris leur baptême de l'air au départ de La Pierre, etc.

Des retours positifs ont été reçus pour les autres manifestations comme la fête du pain, l'inauguration du sentier

patrimonial (Saint-Alban), Veillée en Belledonne (où une centaine de personnes sont passées), les Six jours de pétanque, l'exposition de photos de Matthias Spadiliero, les talents villarins et Villards vis l'art, la course à pied La Villarinche et « Saint-Col'Or Run » avec 81 participants.

Selon l'OT, la fête traditionnelle du 15 août « *a rassemblé du monde le matin, calme en début d'après-midi et de nouveau un peu de monde en fin d'après-midi. Les animations ont plu avec la fabrication du beaufort en fil rouge. Il y avait également un marché artisanal, des animations pour les enfants et un spectacle (danse et théâtre). La journée s'est terminée par un feu d'artifice tiré du hameau de La Pierre pour éviter les rassemblements.* »

Toujours dans les points positifs : « *l'acquisition de matériel de via ferrata, la mise en place de géocoaching (jeu interactif de cache-cache assisté par GPS), l'aire de loisirs, le marché hebdomadaire, la présence du centre équestre durant 1 mois, le fichier randoland, la naturopathie (nouvelle activité), l'installation d'un filet de volley à l'aire de loisirs, etc.* »

Les points négatifs ? : « *La propreté des sanitaires publics, l'absence de distributeur (mettre un terminal de paiement électronique à l'OT ?), un manque de poubelles à l'aire de loisirs (notamment au niveau du pumptrack), l'eau du plan d'eau qui a un aspect pas très propre, certains restaurants (pas d'horaires précis d'ouverture, refus de servir), la caisse enregistreuse de l'OT plus aux normes, un manque de signalétique sur le parcours via ferrata et de matériel pour les enfants, des erreurs sur notre*

carte de randonnées, des activités limitées en cas de pluie, le réseau WIFI qui ne fonctionne pas tout le temps très bien, l'absence de location de vélos électriques, l'état de la route forestière pour aller au lac des Balmettes, absence d'un point relais à l'OT pour la vente de timbres en cas de fermeture de la poste. »

Pour Bernard Wyns, président de l'OT : « *Le vrai problème de cet été c'est que nous avons tout le temps été suspendus aux décisions du préfet qui nous disait en substance : « ça c'est obligatoire et ça c'est interdit, il n'est pas question de faire ceci ou de faire cela, le masque sera obligatoire et pour les gens qui assisteront à un concert il faudra le passe sanitaire, etc., etc.* » *Du coup, la difficulté de l'été ça a été cela : les incertitudes qui ont pesé sur l'organisation des animations car on ne savait jamais comment s'y prendre. Pour Veillée en Belledonne, jusqu'à une semaine avant, on ne savait pas si on aurait le droit de faire un concert, et donc, là, on s'est réunis avec Pierre-Yves Bonnivard et Jacqueline Dupenloup et on s'est dit : on y va ! Pareil pour La Villarinche. À la fin d'une course comme ça, on aime bien « cocooner » un peu les participants, ils viennent d'en baver pendant 2, 3 ou 4 heures pour certains, ils ont faim, ils ont soif, et on voudrait bien leur faire une petite fête. Eh bien, ça n'a pas été possible. En fin de compte toutes ces incertitudes n'ont pas permis de réaliser un été comme on l'aurait souhaité.* »

(*) Cette citation et celles qui suivent sont extraites du rapport intitulé « Bilan de l'été 2021 » établi par l'OT.

La fréquentation en débat

Pour les 4 gîtes communaux mis en location du 26 juin au 4 septembre 2021, 12 semaines (contre 19 l'an dernier) ont été louées (dont une semaine correspondant à un séjour gagné), ce qui représente au taux d'occupation de 30 %. À Saint-Alban, les deux gîtes communaux ont été remplis à 45 % en juin, 89 % en juillet, 87 % en août.

Selon Patrice Dachy, rencontré le 4 septembre, « *à la résidence La Perrière, ça a très bien marché au mois d'août. Les 3 premières semaines de juillet avec la crise ont été très calmes. (...) On est assez contents, c'est ce que j'ai dit hier à M. le maire.* » Une constatation qui semble en contradiction avec le nombre de voitures garées sur le parking. Une trentaine les semaines avant et après le 15 août, mais moins de 10 les deux dernières semaines de juillet. Une petite vingtaine la première semaine d'août, une quinzaine la dernière et moins de 10 la première de septembre. Contrairement à Goélia qui affichait un parking plein, ou quasiment, de la mi-juillet à la fin août.

« *Non c'est pas comme cela qu'on raisonne, nous reprend Patrice Dachy. Nous donnons nous les chiffres précis de la fréquentation à la mairie et l'état du chiffre d'affaires (CA) qui dicte le paiement des loyers. Et puis nous faisons de la nuitée hôtelière, ce que ne fait pas Goélia. On fait des gens à moto, en vélo, on n'est pas résident 1 semaine sur le site, c'est un autre mode... J'étais en colère hier matin (NDLR : à la rencontre avec élus) parce que ce « calcul voiture » et cette comparaison avec Goélia est quand même... Goélia je connais parfaitement son CA, je connais Patrick Labrune son PDG depuis toujours... On connaît bien leurs chiffres c'est une belle entreprise. On discute avec le directeur. On sait qu'ils ont eu personne en juillet et du monde en août, voilà.* »

« *Notre loyer normal c'est 70 000 euros, (...) et pour payer 70 000 euros il faut 220 000 euros de CA, 150 000 euros l'hiver et 70 000 l'été. Or cet été, avec un mauvais mois de juillet, on a fait 60 000 euros. On est dans notre timing et les prévisions qu'on avait mises en place se vérifient. Simplement il faut qu'on puisse effectuer une année hivernale normale. Si on y arrive et qu'on ajoute un été comme on a vécu cette année, avec une météo médiocre, on arrivera à couvrir les charges. Ce serait pour nous la première saison d'hiver normale. Nous sommes arrivés en février 2020 et on a eu 1 mois de travaux avant le 1^{er} confinement. Ensuite on a eu un été 2020 médiocre comme partout et pas d'hiver 2020-2021. C'est pourquoi en 2020 on a pu mettre en place une réduction du loyer et on négocie avec la municipalité la même chose pour 2021. On voudrait également négocier un avenant au bail qui permettrait que la première année de ce bail soit l'année 2022.* »

■ BRÈVES

► **BAPTÈMES DE L'AIR.** Le 11 août, à l'initiative de la Maison du tourisme, 107 personnes (Villarins et touristes) ont pris un baptême de l'air en hélicoptère. Décollant de La Pierre et moyennant 40 euros, ils ont pu durant 6 à 7 minutes survoler la combe des Roches, le lac des Balmettes, la combe du Merlet, et le lac du Bacheux.

► **CONFÉRENCE.** Fin juillet, 3 personnes seulement ont assisté à la conférence de la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim). Dommage car le sujet (histoire des industries savoyardes) aurait dû intéressé les Villarins qui furent nombreux à travailler à Cuines dans les usines de pâtes alimentaires Bozon-Verdraz. Une date plus adaptée (en week-end par exemple) et la diffusion de quelques documents auraient-ils permis d'attirer plus de monde ? À moins que, comme le pense Martine Paret-Dauphin, les goûts aient changé et qu'ils se soient déplacés vers des activités plus ludiques (lire brève suivante)...

► **SAINT-COL' OR RUN.** Il y avait un monde fou (81 participants plus les accompagnants) pour cette course non chronométrée de 5 km, ouverte aux petits comme aux

grands et qui peut se pratiquer en courant, en marchant, en s'amusant (moyennant 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants)... Un vrai succès. On n'y a même croisée une famille de la Sarthe, en vacances chez sa fille installée à Aiton, venue spécialement aux Villards pour cette animation ! Le principe en est simple : à chaque kilomètre du parcours, une quinzaine de bénévoles lancent à profusion des poudres de couleurs sur les coureurs. À l'arrivée, sur le parking de l'ancien cimetière, au grand étonnement de certains touristes venus se garer surpris par une telle débauche de couleurs dans les airs et sur le bitume..., les participants recevaient un tee-shirt blanc, une paire de lunettes colorées, deux sachets de poudre colorée, un dossard, une barre de céréale ainsi qu'une bouteille d'eau...

■ RECTIFICATIF

• Contrairement à ce que nous avons indiqué dans l'article consacré au recrutement effectué par l'office de tourisme de l'Espace Glandon (*Le Petit Villarin* numéro 196, juin 2021), Céline Clérin n'est pas trésorière de l'association Villards Autos73 puisqu'elle n'en fait plus partie depuis janvier 2020.

Sébastien Dufour et Benjamin Maurino remportent les Six jours

Au terme d'une finale que tous les connaisseurs ont reconnue comme étant époustouflante, certainement l'une des meilleures de ces dix dernières années, Sébastien Dufour et Benjamin Maurino ont remporté les 48^e Six jours de pétanque de Saint-Col, deux ans après leur première victoire en 2019. Face aux expérimentés Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie qui ne lâchèrent aucune mène, les vainqueurs multiplièrent les exploits avec un Sébastien Dufour métronome au point et un Benjamin Maurino dont le bras n'a pas tremblé au tir.

Cette finale qui fut suivie par de nombreux spectateurs, enfin revenus sur la place du Chef-Lieu, fut l'aboutissement d'une semaine magnifique à tout point de vue.

Avec un très beau temps et 24 doublettes réparties en deux poules, les amateurs étaient comblés. (Naturellement, tous les boulistes avaient satisfait à l'obligation saitaire !)

Chaque équipe essayant d'intégrer le tableau final du vendredi, les parties de poules furent comme souvent très disputées, avec du stress, des rebondissements, de la joie, de la colère, bref tous les sentiments que l'on a l'habitude de rencontrer sur des jeux de pétanque. À Saint-Col notamment.

Des équipes se sont particulièrement mises en évidence. Ainsi la paire féminine Corinne et Dominique (Corinne étant secrétaire de mairie et Dominique conseillère municipale de Saint-Colomban), toute deux débutantes, et qui firent sensation non pas par leurs boules brillantes... mais bel et bien par leur adresse et l'esprit de compétition qui les animait, le tout avec une gentillesse qui ne laissa personne indifférent.

Ainsi, également, la seule doublette qui a joué à 3..., constituée de Joseph Tardy et son épouse Morgane enceinte de 7 mois !, qui a réalisé un beau parcours, toujours avec le sourire... Comment ne pas parler de l'équipe

Alain Bozon

composée d'un grand-père, Francis Brusque, et son petit-fils, Yoann Rostolan par ailleurs champion de ski et qui a démontré aussi son adresse en dehors des pistes enneigées.

Citons encore la très jeune Jeannine Martin-Cocher associée à son grand-oncle, Alain Rostaing, qui pour une première participation fit des étincelles, et Véronique Azoulay et son compagnon Mathieu pour la première fois associés qui enchantèrent tous les joueurs.

Enfin comment ne pas évoquer la championne Charline Balme, associée comme d'habitude à son oncle Norbert Combet, qui fut à elle seule un spectacle, accompagnant ses boules du geste et de la voix, sautant sur place, maugréant pour un lancé manqué, et toujours conseillée avec pertinence par son tonton bienveillant...

La remise des prix eut lieu devant la Maison du tourisme avec une sono professionnelle qui « ambiança » la place exactement comme il fallait. Passe sanitaire obligé, un repas fut offert aux seuls participants, dans la salle des fêtes où régnait bonne humeur et joie de vivre grâce au talent de Gérard Mugnier à l'orgue de Barbarie.

Ces 48^e Six jours ont été organisés par Jacques Maurino et Alain Delapierre, ce dernier ayant annoncé qu'il quittait la présidence après plusieurs années au service de la pétanque villarinche durant lesquelles il a montré savoir-faire, dévouement et perfectionnement. Une réunion a eu lieu pour lui trouver un successeur. Elle a rassemblé beaucoup de boulistes prêts à participer à l'organisation des prochains Six jours et mon petit doigt me dit que Victor Lafaurie pourrait bien être le prochain président avec des nouveautés pour la 49^e édition et, surtout, une énorme surprise pour les 50^e Six jours qui auront lieu en août 2023.

Alain Bozon



C. GAUTERIN

Ci-contre, les finalistes (de gauche à droite) : Victor Lafaurie, Benjamin Maurino, Jean-Yves Ibiza et Sébastien Dufour. Ci-dessous : une mène de la finale.

RÉSULTATS

Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 7 août 2021

Terrain de pétanque du Premier-Villard ; 13 doublettes.

Pour cause de pluie le concours a été interrompu et reporté au lendemain, dimanche 8 août à 14 heures. Seules 13 équipes étaient alors au rendez-vous ce que je déplore profondément car ceux qui ne sont pas venus sont des gens que j'estime beaucoup. – (D. Jamin.)

Concours général

Finale : Guy et Denis Jamin / Claude Jamin et Pierrot Scandria, 13-8 ;

3^{es} : Yoann Rostolan et Francis Brusque ; 4^{es} :

Serge Mussi et Gérard Bozon-Verduraz ; 5^{es} :

Christian Campillo et Gilbert Jacquemier ; 6^{es} :

Norbert Combet et Jean-Yves Ibiza ; 7^{es} :

Catherine et François Bitz ; 8^{es} : Philippe Genon et Henri Tamigi.

Concours complémentaire

1^{es} : Patrick Richaud et Michel Arnoldi ; 2^{es} :

Axel Émieux et Lola Bozon ; 3^{es} : Gabin Berthoud et Joël Cartier-Lange ; 4^{es} : Jean-Luc Collomb et Joseph Fera ; 5^{es} : Fabien et Jules Berthoud.

48^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 8 au 13 août 2021

Place du Chef-Lieu ; 24 doublettes.

■ TRAIL LA VILLARINCHE

Le trail la Villarinche a eu lieu le dimanche 18 juillet par un temps ensoleillé et une température clément, chose pas si fréquente en ce mois de juillet pluvieux. Elle s'est déclinée comme d'habitude en 2 courses, une de 26 km (2 800 mètres de dénivelé positif) et une de 11 km (515 mètres de dénivelé positif).

Les deux parcours empruntaient en grande partie la partie Belledonne des Villards (combe des Roches, Comberousse, combe des Balmettes, la croix du Balai, combe du Merlet) puis les Envers (Rivaud, Bon Mollard, la Frasse et la piste du Truc,) pour une arrivée jugée au Chef-Lieu devant l'Auberge du Glandon.

Une trentaine de bénévoles villarinche ont aidé la Maison du tourisme pour organiser ces épreuves, certains étant positionnés en altitude tout au long du parcours. Deux pompiers des Villards étaient également présents pour assurer les éventuels secours.

Le grand parcours (37 coureurs dont 7 femmes au départ) a été remporté conjointement par Jérémie Fadda et Ludovic Pommetret en 3 h 11 min. La première féminine a été

Concours général

Huitièmes de finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Josiane Clavel et Mireille Pedonne, 13-8 ; Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie / Louis et Bertrand Mugnier, 13-5 ; Norbert Combet et Charline Balme / Gérard Bozon-Verduraz et Christian Desfours, 13-8 ; Romain Quézel et Enzo Dolci / Nicolas Marin et Yoann, 13-4 ; Hervé et Franck Tardy / Gilles Meyer et Jérôme Genin, 13-7 ; Thierry et Richard Tritto / Véronique et Mathieu Didier, 13-9 ; Gérard et Alexandre Mugnier / Alain Delapierre et Jacques Lafaurie, 13-5 ; Alain Bozon et Yves Bille / Magali et Vincent Tritto, 13-6.

Quarts de finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Hervé et Franck Tardy, 13-1 ; Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie / Gérard et Alexandre Mugnier, 13-4 ; Norbert Combet et Charline Balme / Thierry et Richard Tritto, 13-10 ; Romain Quézel et Enzo Dolci / Alain Bozon et Yves Bille, 13-9.

Demi-finales : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Norbert Combet et Charline Balme, 13-8 ; Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie / Romain Quézel et Enzo Dolci, 13-8.

Finale : Sébastien Dufour et Benjamin Maurino / Jean-Yves Ibiza et Victor Lafaurie, 13-12.

Concours complémentaire

Demi-finales : Jean-Michel Clavel et Bertrand Hervor / Dominique Metz et Corinne Briffaud, 13-8 ; Francis Brusque et Yoann Rostolan / Joseph Tardy et Morganne Tardy, 13-9.

Finale : Jean-Michel Clavel et Bertrand Hervor / Francis Brusque et Yoann Rostolan, 13-0.

la Fontcouverte et voisine Lorna Bonnel, championne du monde de ski alpinisme en 2019, en 3 h 45 min 41 s. Côté villarin, Franck Martin-Garin s'est classé 5^e en 3 h 45 min 05 s et Fabien Haddadi 32^e en 4 h 51 min.

Le petit parcours (48 coureurs dont 15 femmes) a été remporté par Laurent Copin en cinquante minutes. La première féminine est Pauline Arel, 14^e en 1 h 02 min. Côté villarin, Nathalie Favre-Bonté a fini 17^e (2^e féminine) en 1 h 04 min, sa cousine Amandine Favre-Bonté 24^e en 1 h 12 min et son frère Patrick Favre-Bonté 28^e en 1 h 16 min. Clément Tardy a terminé 38^e en 1 h 24 min, Benjamin Maurino 44^e (en 1 h 36 min), Christophe Bozon 45^e (en 1 h 40 min) et Caroline Verdun 46^e (en 1 h 48 min, 14^e féminine).

Ces 2 courses, qui avaient été annulées l'an dernier pour cause de Covid, ont renoué avec le succès avec 85 coureurs et une forte délégation villarinche. Après la course, les participants, qui ont loué la beauté des parcours proposés, et les bénévoles se sont restaurés sur la halle de la salle des fêtes, pour respecter les gestes barrières.

Christophe Mayoux

■ SPORT AUTOMOBILE

► ANGELINA FAVARIO continue son long apprentissage de pilote automobile de haut niveau. Elle est actuellement la seule femme à courir en formule 4 (21 épreuves) sur les 16 pilotes engagés. Mais une saison coûte 131 400 euros, pour la participation aux courses, 2 journées d'entraînement, la mise à disposition de la monoplace, la combinaison de course et les tenues officielles, l'accès aux structures de réception officielles et aux stages de la FFSA Academy au Mans. Et fin août, Angelina Favario a été lâchée par ses sponsors... Elle a pu prendre le départ de la dernière course grâce à ses parents et une aide de la fédération. À la clôture de la cagnotte Leetchi qu'elle a créée sur Internet (19 septembre), elle a récolté 3 826 euros grâce à 64 donateurs. Cet été elle a présenté son activité à Saint-Étienne-de-Cuines et développé sa marque de vêtements. Elle reverse une partie des fonds à l'association chambérienne SaVoie de femme qui est engagée pour défendre les victimes de violence conjugale. – (C. Mayoux.)

AMIS DES VILLARDS

Un manque de jeunes bénévoles

Le 1^{er} Savoyard du monde 2021 est villarin !

L'association Savoyards du monde regroupe toutes les associations de Savoyards qu'elles soient françaises (dont les plus importantes en nombre d'adhérents sont celles de Paris et Lyon) ou à l'étranger. Savoyards du monde est le nom pris en 2013 par l'Union mondiale des associations de Savoyards qui était elle-même, depuis 1990, le nouvel intitulé de l'Union mondiale des Savoyards créée en 1933. Ces associations permettaient aux adhérents de se retrouver et de s'entraider, notamment financièrement au moyen de bureaux d'assistance ou de mutuelles philanthropiques. Cet aspect mutualiste a disparu et laissé place à des activités sociales, ludiques ou culturelles, avec une préférence pour la généalogie et l'histoire.

Depuis quelques années, l'association a décidé de se tourner vers les Savoyards hors métropole et leurs associations de Dubaï, Montréal, Singapour, du Qatar, en Argentine et en Uruguay. D'autres sont en cours de création au Mexique, aux États-Unis, au Koweït et en Suisse.

Depuis 2019, Savoyards du monde organise les Trophées des Savoyards du monde (sauf en 2020 à cause du Covid) pour mettre en valeur et récompenser des Savoyards pour leurs talents ou les actes remarquables qu'ils accomplissent à l'étranger. En 2019, le 1^{er} prix était allé à une personne originaire d'Apromont qui vit au Cambodge. Le 7 août dernier à Grésy-sur-Isère, c'est Christophe Hisquin, originaire de Lache-

nal où il vit régulièrement avec son épouse, qui a reçu le 1^{er} prix. Étaient en finale l'écrivaine Frédérique-Sophie Braize, le pianiste Pascal Gallet, Alexandre Rigaud, créateur et PDG d'une start-up à Dubaï, et Martine Voron, conseillère des Français de l'étranger du Burkina Faso. Le jury comprenait des membres du bureau de Savoyards du monde, un sénateur et un député de Savoie, des directeurs de la Banque de Savoie et de l'école de commerce Inseec U Chambéry.

Sinophile, Christophe Hisquin est un auteur-compositeur connu sous le nom de scène de Dantès Dai Liang qui écrit et interprète des chansons en français et en chinois^(*). Dans le journal *La Maurienne*, Christophe Hisquin a exprimé sa satisfaction de voir ainsi reconnu son talent et son parcours à l'étranger (il a longtemps vécu en Chine) ainsi que sa fierté d'avoir gagné ce prix compte tenu du niveau des autres lauréats : « *Cela fait plaisir de voir une association savoyarde portée sur le monde. Pour moi, un vrai Savoyard a les yeux fixés vers l'avenir et le haut ; le haut, c'est le monde* ». Ce trophée qui va sans doute trôner en bonne place à Lachenal devrait être aussi pour lui le début d'une collaboration avec les association Savoyards du Monde de Dubaï et de Shanghai, deux villes qu'il connaît bien.

Christophe Mayoux

(*) *Le Petit Villarin* numéro 167 (mars 2014). En avril dernier, Dantès a sorti un nouveau titre « Des cimes », diffusé sur France Bleu, dont le clip a été tourné à Saint-Colomban.

L'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards s'est tenue dans la salle du conseil de Saint-Alban qui avait été préparée par la municipalité pour accueillir jusqu'à 30 personnes. Des tables avaient été disposées sur le parvis de la mairie pour que le vin d'honneur se déroule en extérieur avec moins de contraintes sanitaires.

Après l'accueil des participants et l'émargement (avec gel alcoolique et masque de rigueur), Danièle Nicol, présidente en exercice, a évoqué les Villarins qui nous ont quittés cette année, notamment Francis Martin-Fardon, auquel Gilbert Pautasso a associé Christian Martin-Fardon et Simone Bozon qui fut trésorière de l'association de 2001 à 2007^(*).

L'association comptait cette année 147 membres, soit 15 de moins que lors de l'exercice précédent. L'absence de collecte durant l'été 2020 en est-elle la cause ? Peut-être.

Sur les 23 personnes présentes, seules 19 étaient adhérentes (le même nombre de l'an passé), mais avec 1 pouvoir nominatif (à la présidente) et 46 pouvoirs non nominatifs (au bureau), 66 adhérents étaient donc présents ou représentés soit un nombre supérieur au quorum (38). (L'été dernier, en pleine période de covid, il y avait 19 membres présents, 15 pouvoirs nominatifs et 35 pouvoirs au bureau, un total donc semblable à celui de l'an passé.)

Le rapport moral présenté par Danièle Nicol a été adopté à l'unanimité. La nouvelle trésorière, Monique Pluyaud a présenté le rapport financier qui s'est clos avec un déficit de 528 euros (189 euros l'an passé) aisément couvert par la trésorerie dont l'encours disponible s'élève à 10 291 euros. Pour la première fois cette année, l'association a sollicité et obtenu une subvention de la commune de Saint-Colomban (250 euros) compte tenu « *des efforts financiers à faire dans le cadre de la réalisation des panneaux d'informations réalisés selon un planning prévisionnel de deux par an, un par commune villarinch* ». Ce rapport financier a été également adopté à l'unanimité et la cotisation maintenue à 10 euros (inchangée depuis le passage à l'euro il y a plus de 20 ans).

Quatre membres du bureau (sur les 12 statutaires) étaient renouvelables : Georges Quézel-Ambrunaz (vice-président), Marcelle Pommier (trésorière adjointe), Jean-Luc Pluyaud et Claude

Gauterin (membres). Tous se représentaient et furent réélus à l'unanimité.

L'assemblée a ensuite adopté le budget 2021-2022 qui « *prend en compte dans la ligne des activités traditionnelles de l'association : le maintien des animations, des projets de panneaux notamment de panneaux explicatifs sur des sites emblématiques villarins, bancs, tables et bassins, des actions sur les sentiers et les ponts, Villards vallée propre, l'achat et la gestion d'un jeu d'échec géant (sur une idée de Claire Martin-Cocher), le soutien aux initiatives locales, aux commerces locaux, l'éclairage intérieur ou extérieur des chapelles villarinch, etc.* » Enfin, un projet de fête de la pomme est en gestation pour cet automne même si, cette saison, il semble bien que les pommes aux Villards ne seront pas légion...

Lors des débats, Georges Quézel-Ambrunaz a insisté sur le rôle des AFP et la lutte contre le surboisement et la vague verte, la combe du Bessay étant de nouveau dans un état préoccupant. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a indiqué sur ce point que l'opération de 2001 à 2008 de réouverture des hameaux était à reprendre. Une étude de la chambre d'agriculture de Savoie et de la Société d'économie alpestre est en cours, des éleveurs ont été enquêtés, ainsi que des propriétaires (lire page 15 et 16).

Sur ce point, et les coupes de bois ne peuvent pas se faire sans l'autorisation des propriétaires, Gilbert Pautasso a suggéré que les bois coupés soient livrés à leurs propriétaires pour faciliter leur accord..., et Jean-Luc Pluyaud a ajouté que lors de ces déboisements, il fallait certes couper mais surtout évacuer les coupes.

Après une remarque sur le nombre de sportifs villarins de haut ou de bon niveau, nombre jugé significatif par quelques adhérents, les échanges se sont terminés sur ce constat souvent soulevé : les bénévoles, notamment les jeunes bénévoles, manquent cruellement pour organiser des opérations et/ou des manifestations...

Peu d'adhérents étant restés au vin d'honneur (crainte de retirer son masque ?) celui-ci a finalement été pris dans la salle du conseil de la mairie.

Christophe Mayoux

(*) N.D.L.R. : on aurait pu également évoqué la mémoire d'André Bitz disparu en février dernier, et dont l'activité aux Villards fut influente comme conseiller municipal de Saint-Colomban et journaliste au *Dauphiné libéré*.

■ BRÈVE

► **VIE PAROISSE.** Le père Alexis Kunitu Nkanza, originaire de la République démocratique du Congo a été nommé administrateur de la paroisse pour au moins une année. Arrivé en France en février 2020, c'était la première fois qu'il venait en Europe. Ordonné prêtre en 1989, il a été nommé en septembre 2020 à la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne. Domicilié au presbytère de cette ville, il aidera à l'animation pastorale et aux célébrations selon ses disponibilités. Il devrait célébrer sa première messe à La Chambre le 24 octobre et y officier ensuite une fois par mois. Le 15 septembre dernier, dans le cadre de la découverte des églises de la paroisse, le père Kunitu Nkanza, accompagné de Marie-Noëlle Calais de l'équipe d'animation pastorale de La Chambre, a été reçu à Saint-Colomban par Martine Mugnier et Maurice Bouchet-Flochet qui lui ont présenté l'église, la chapelle et l'appartement de la cure. Pour cette fin d'année, les messes dominicales auront lieu à La Chambre (10 h 30). Des messes sont programmées le 1^{er} novembre (10 h 30), le 2 novembre (18 h 30), le 14 novembre (messes des confirmations), le 13 décembre (18 h 30, messe pénitentielle) et le 25 décembre (10 h 30). La veillée de Noël aura lieu le 24 décembre à 19 h 30. – (C. Mayoux.)

■ SKI ALPIN

► **AMBRE-LOU JALBEAUD.** En faisant le point sur les sportifs villarins (*Le Petit Villarin* numéro 196, juin 2021), nous avons omis de signaler qu'Ambre-Lou Jalbeaud intégrait le pôle espoir du lycée de Moutiers à cette rentrée. Originaire par ses grands-parents, du Frêne et du Châtelet, elle a longtemps été membre du Club des sports des Villards, avant d'être aujourd'hui licenciée au Club des sports de Saint-François.

► **CORENTIN GIRARD.** Remis sur pied après avoir subi une intervention chirurgicale pour une mauvaise blessure à la cheville qui l'a handicapé tout l'an dernier, Corentin Girard a organisé peu avant le 15 août, au Martinan, un stand pour présenter aux Villarins « *sa vie de sportif de haut niveau et son équipement* ». Mais malheureusement les Villarins (peu renseignés ? trop sollicités autour du 15 août ?) n'ont pas été au rendez-vous... Ce qui n'a pas entamé la motivation de Corentin Girard qui s'apprête à attaquer plein d'espoirs une nouvelle saison, soutenu par la municipalité de Saint-Colomban qui lui a renouvelé sa confiance en lui attribuant de nouveau une subvention de 5 000 euros et par l'association Dans la trace de Corentin Girard qui permet à tout un chacun de soutenir sa carrière sportive. Pour adhérer ou tout contact s'adresser à : valerie.favretylaz@orange.fr

■ BRÈVE

► **VALLÉE PROPRE.** L'an passé, l'opération de nettoyage de la vallée n'avait pas eu lieu fin septembre à cause de la neige. Cette année cette corvée a été fixée au 25 septembre. Elle devait se dérouler en coopération avec les magasins Leclerc dans le cadre de son opération nationale « *Nettoyons la Nature* » qui permet une dotation en gants, chasubles de sécurité et sacs-poubelle, et avec les communes villarinch (Saint-Colomban mettant à disposition un véhicule pick-up pour le transport des sacs-poubelle pleins et des éventuels encombrants). Il était convenu de traiter les points noirs habituels, de la déchetterie sauvage de Saint-Alban jusqu'au col du Glandon et le pourtour de la retenue de Grand Maison. Un casse-croûte offert aux bénévoles était prévu à midi.

Les croix dans le paysage villarin :

Saint-Colomban-des-Villards

Dans un travail inédit, Patrice Gérard a recensé toutes les croix qui existent sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards : dans l'église, les chapelles, les cimetières, les bâtiments privés, etc. (Un travail semblable est en cours pour la commune de Saint-Alban-des-Villards.) De cette compilation minutieuse nous avons extrait la partie consacrée aux croix implantées dans le paysage, aux carrefours, le long des routes, des chemins, et des anciennes frontières entre la France et la Savoie. Un périple qui a conduit l'auteur de Lachenal à Grand Maison et dans la combe de la Croix.

LA CROIX DE LACHENAL

La route actuelle qui arrive de Saint-Alban à Lachenal, premier hameau de Saint-Colomban, suit approximativement l'ancien chemin de grande communication numéro 13 qu'empruntaient autrefois les Villarins et les voyageurs qui traversaient notre vallée avant que la route actuelle n'atteigne le Chef-Lieu de la commune, en 1874, et le col du Glandon en 1898. (Plusieurs anciennes bornes kilométriques récupérées par-ci, par-là, se rencontrent encore, de nos jours, le long de la route moderne. Elles sont faciles à reconnaître car elles portent la mention : GC 13.)

À la sortie sud de Lachenal, à gauche, une croix un peu rouillée se dresse, majestueuse, et semble défier les passants. Elle est en fer finement ciselé et possède, en-dessous, un cœur sur lequel est écrit :

SOUVENIR DE FAVRE-BONTE JACQUES
FEU AMABLE
ET DE JEANNE LOUISSE
FAVRE-ALLIANCE
FAIT
LE 14 JUILLET
1895

Qui était donc ce Jacques Favre-Bonté ? Pierre Bozon indique que ce patronyme a son origine dans le hameau de Lachenal⁽¹⁾. Nous avons aussi retrouvé qu'Amable Favre-Bonté et Jeanne Louise Favre-Alliance (avec 2 « s » à Louise) s'étaient mariés le 19 août 1838 à Saint-Colomban et qu'ils avaient eu 7 enfants (2 filles et 5 garçons) : Jacques, né le 20 avril 1840 ; Rosalie, née le 23 février 1843, Étienne, né le 18 février 1847 ; Saturnin, né le 12 juin 1849 ; Joseph, né le 7 février 1851 ; Marie-Thérèse, née le 14 mars 1853 ; et Jean-Baptiste, né le 18 juillet 1856⁽²⁾.



■ La croix à la sortie de Lachenal.

En dehors de ces renseignements d'état civil, que sait-on ? Une personne de Lachenal, Joséphine Favre-Bonté, qui est décédée en 2000 à l'âge de 88 ans, a toujours raconté que cette croix avait été érigée à cet endroit parce qu'Amable Favre-Bonté « y avait rencontré le démon ».

En reprenant notre chemin vers le Villard-Martinan, à peine sorti de Lachenal, nous passons sur le pont des Croix. Selon Joséphine Favre-Bonté, au tournant du XX^e siècle, ce pont comportait des garde-fous en fer. Et, pour une raison qu'elle ne connaissait pas, deux petites croix étaient fixées aux extrémités du garde-fou aval et une grande accrochée en son milieu. D'où le nom du pont, et du torrent qu'il enjambe qui prend sa source vers le lac des Balmettes (2 196 m).

LA CROIX DE LA CURE

Arrivé à l'entrée du Chef-Lieu notre regard est attiré par une croix, haute, implantée près de la cure. Elle se trouve sur la droite et porte une date : 1907 ainsi que le mot : MISSION. Qu'est-ce que cela signifie ?

Autrefois, lorsque les autorités religieuses d'un évêché s'apercevaient que la foi des fidèles d'une paroisse de leur diocèse déclinait, elles envoyait, le plus rapidement possible, des prêtres ou des moines en « mission » qui avaient pour tâche de redynamiser la croyance en Dieu de ces hommes.



■ La croix de mission située devant la cure.

Selon Wikipédia : « La mission paroissiale est une retraite spirituelle adaptée aux communautés paroissiales, particulièrement dans les paroisses des campagnes. Durant plusieurs jours ou même toute une semaine, elle consiste en une série d'exercices spirituels (processions, adoration du Saint-Sacrement, récitations du chapelet, confessions, messes, etc.), ponctués de prêches et de conférences religieuses données par un groupe de prédicateurs venus de l'extérieur (souvent jésuites ou rédemptoristes) et se terminant par une grande célébration eucharistique. Souvent, une croix, ou un large crucifix, était érigé en un lieu public comme mémorial de la mission. Les missions sont tombées en désuétude en Europe occidentale dans les années 1960 ». Ajoutons que bien souvent, une croix-souvenir était

donnée (ou vendue ?) aux fidèles qui participaient ces retraites comme nous pouvons le constater sur un exemplaire conservé à La Pierre dans la Maison du patrimoine.

Selon Pierre Bozon, la première mission qui s'est déroulée aux Villards eut lieu en 1815. À cette époque, les curés étaient devenus intransigeants, trop intransigeants, envers leurs ouailles. Le moindre manquement à la religion était puni sévèrement. Par exemple, si un de ses paroissiens manquait les vêpres du dimanche, le prêtre lui interdisait, systématiquement, de communier à la messe suivante ! Une telle sévérité devait immanquablement nuire à la foi des habitants et contribuer à les éloigner petit-à-petit de la religion catholique. Et pourtant, la petite flamme de leur foi vacillait encore au fin fond de leur cœur. Et s'ils avaient tendance à moins fréquenter les offices, ce n'était pas parce qu'ils ne croyaient plus en Dieu, mais en raison de la dureté, de la sévérité, de l'intransigeance des curés.

En conséquence, les communions, les confirmations, les confessions étaient de moins en moins nombreuses. De ce fait, les autorités ecclésiastiques du diocèse pensaient que la foi des fidèles du village était en forte diminution et, pour essayer de rehausser le déclin engagé, ils envoyait des missionnaires prêcher la « bonne parole ». Et, fait paradoxal et même incompréhensible, ceux-ci indiquaient dans leur rapport de mission que la population locale était constituée d'excellents chrétiens... À leur lecture, les évêques devaient être alors quelque peu perplexes devant cette antinomie ! En reprenant une expression bien connue (sans jeu de mots), ils devaient « en perdre leur latin » !

Pierre Bozon, illustre très bien cet état de fait : « (...) Le clergé se montrait d'une sévérité excessive et qui devait sembler incompréhensible et outrancière aux Villarins, aimant la piété dans la liberté. Ainsi, en 1824, les missionnaires admirent à la communion plus de 100 personnes de Saint-Colomban jugées inaptes par le curé. La plupart avait 18 ans ; certains étaient mariés et pères de famille. Et le missionnaire ajoutait dans son rapport : « C'est une excellente paroisse (...) où les sacrements seraient fréquentés sans le rigorisme du clergé. » (...) On refusait l'absolution pour des fautes véniales telle que l'omission des vêpres. La ferveur était grande pourtant, puisqu'en 1827, lors de la visite pastorale de Mgr Billiet (évêque de Maurienne de 1825 à 1840) il y eut 750 communions à Saint-Colomban pour 1 917 habitants. Les mœurs étaient plus pures que dans la vallée de l'Arc. »⁽¹⁾

Il y eut d'autres missions à Saint-Colomban dont une en 1886 illustrée par une petite croix en bois qui se trouve à la Maison du patrimoine.

Une mission eut lieu en 1939 et la croix correspondante était implantée au Chef-Lieu près de l'oratoire Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et du tilleul où nous nous rendons maintenant. (Y en a-t-il eu d'autres ? Si oui aucune trace, marque, preuve, d'une autre mission ne subsiste, à ce jour, sur le sol de la paroisse.)

(Lire la suite page 11.)



■ Partie d'une croix « SOUVENIR DE MISSION DE 1886 » (Maison du patrimoine).

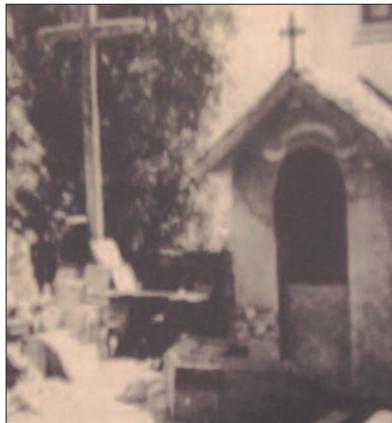
Les croix dans le paysage villarin

(Suite de la page 10.)

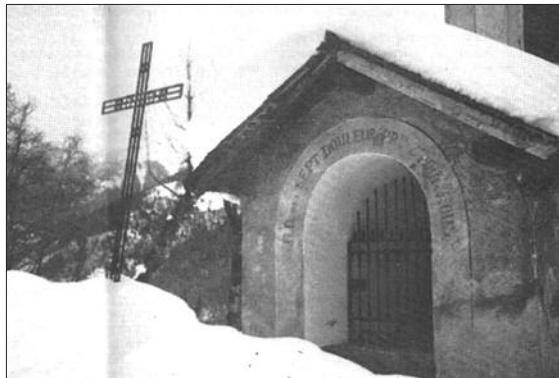
LA CROIX DE L'ORATOIRE DU CHEF-LIEU

L'ancien oratoire Notre-Dame-des-Sept-Douleurs⁽³⁾ était situé près de l'ancien tilleul, classé « arbre remarquable de France » et qui daterait, selon la légende, des environs de 1600. Cet oratoire détruit par l'avalanche du 20 janvier 1981, a été reconstruit à l'identique à la même place, à gauche du tilleul. Sur la poutre faîtière, nous pouvons lire la date du 21 mai 2007. Il fut bénit le 15 août 2008, par le père Velut.

Dans un article intitulé : *Les Confréries et les chapelles dans la vallée des Villards*, Pierre Bozon nous apprend que cet oratoire aurait remplacé, à une date inconnue, une chapelle qui, elle, était dédiée au Saint Rosaire⁽⁴⁾.



■ L'oratoire avec la croix en bois de la mission (avant 1939).



■ L'oratoire avant sa destruction par l'avalanche de 1981



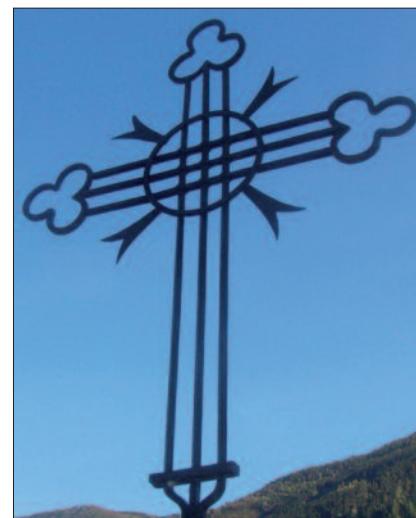
■ L'oratoire actuel reconstruit en 2007.

Au sommet du toit de ce nouvel oratoire, se dresse une croix moderne qui date, très vraisemblablement, de la reconstruction de ce bâtiment sacré, c'est-à-dire de 2007.

Si nous nous approchons de cet édifice pour en examiner l'intérieur, nous apercevons un tronc en bois destiné à recevoir les offrandes des visiteurs. On peut distinguer parmi les fines sculptures, sur le haut de la boîte, une croix.

Le lieu, où est situé cet oratoire et le tilleul, marquait l'emplacement d'une bifurcation de l'ancien chemin de grande communication n° 13 dont une voie conduisait aux hameaux des Roches et Valmaure (aujourd'hui : chemin Pierre-Bozon) et l'autre voie desservait, à gauche, le hameau des Ponts puis, d'un côté, Nantchenet et La Pierre, et de l'autre Le châtelet, Lachal et au-delà.

Très souvent, de tels lieux étaient marqués d'une croix comme l'indique Jean-François Devalière : « *Le carrefour est aussi un lieu privilégié pour implanter*



■ Croix actuelle de la mission près de l'oratoire érigée en 2007-2008

une croix entourée, le plus souvent, de tilleuls, symbole de fidélité »⁽⁵⁾.

Ainsi, cet endroit de Saint-Colomban réunit les trois conditions ci-dessus : un carrefour, une croix et un tilleul. Il est alors possible d'en déduire, mais sous réserve néanmoins, que cette croix fut implantée en cet endroit, en même temps que le tilleul remarquable, c'est-à-dire vers le tout début du XVII^e siècle.

Lors de la reconstruction de l'oratoire, elle fut remplacée par une croix en fer, forgée par Dominique Bordas, ferronnier à Saint-Jean-de-Maurienne, et son socle réalisé dans une pierre de taille façonnée par Fabrice Dompnier, tailleur de pierre à Fontcouverte (hameau du Charvin).

LA CROIX SUR LE PONT DES ROCHES

Retenant notre périple, nous nous dirigeons vers le torrent qui coule entre La Sausse et Les Roches et que deux ponts permettent de traverser : un près de la forge de Séraphin Girard et un en amont près de la chapelle. Sur ce dernier notre regard est attiré par une grande croix évidée, plantée là, tout près du torrent, pour rappeler au passant un accident.

En effet, le 29 juillet 1930, un jeune enfant, Henri Claude Bozon, âgé d'un peu plus de trois ans (il était né le 27 mars 1927), se trouvait en compagnie de son frère Joseph, âgé de 8 ans, à cet endroit, au bord du torrent des Roches. Ils devaient jouer, très probablement, comme tous les enfants de leur âge. Le petit Henri portait un tablier. Un mulet passa devant eux. Il fut effrayé, recula, perdit l'équilibre et tomba dans le torrent. Seule une partie de son tablier fut retrouvée. Après cette tragique noyade, sa maman, Mélanie (née Favre-Trosson), vint tous les jours à cet endroit pour s'y recueillir⁽⁶⁾.

La pauvre mère mourut six ans après, le 28 décembre 1936, à l'âge de 39 ans, à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. Son époux, Léopold Bozon, qui était né le 1^{er} avril 1888 à Saint-Colomban tenait le bar-épicerie sur la place de La Sausse, près du lavoir.

Sur la photo de couverture d'un numéro du *Petit Villarin* (numéro 168, juin 2014), prise durant l'été 1938, nous voyons, pratiquement au même endroit, la croix en bois d'origine qui fut érigée juste après le drame.



■ Hameau des Roches



■ Ancienne croix en bois s'élevant au-dessus du pont des Roches (été 1938).

Les croix dans le paysage villarin

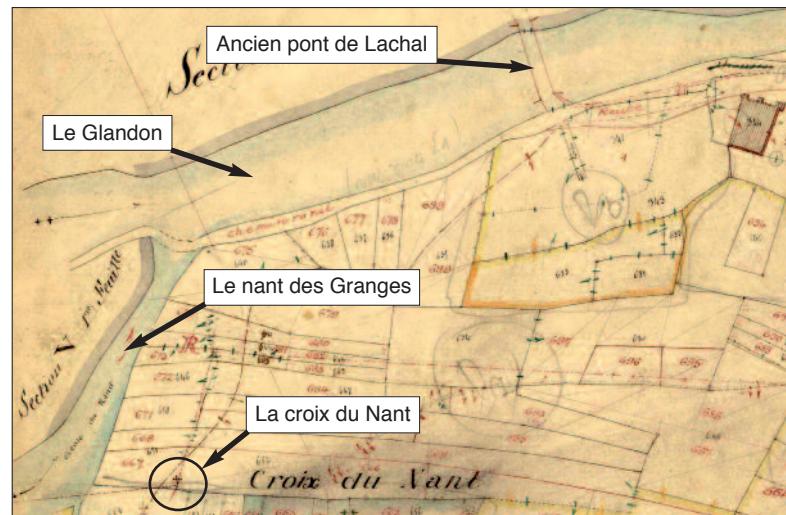
(Suite de la page 11.)

LES CROIX « MANQUANTES »...

Avant de quitter Les Roches, notons qu'il existait une croix en contrebas du chemin qui va du Chef-Lieu à Grange Neuve, quelque 20 mètres après la combe de Barral, côté Les Roches donc. Ce lieu s'appelle en patois en *Transset'*, et les prés qui sont en amont sont dits « sur la croix ». Cette croix est mentionnée sur le cadastre de 1867. À Valmaure on trouvait également une croix au-dessus du hameau en un lieu qui s'appelle « la croix du mort ». Gilbert Martin-Cocher s'en souvient. « *Elle était simple, en bois, une centaine de mètres au-dessus de ma maison. Mon père qui était menuisier l'avait refaite neuve et l'arrangeait et la bricolait. Elle était à côté de la charrère et vers le chemin qui conduisait à la grosse Pierre de verre.* » On dit que c'est un habitant de Valmaure qui, dans la dernière moitié du XIX^e siècle, suite à un malaise pris en ce lieu, aurait voulu y planter une croix (sans doute eut-il plus qu'un malaise si l'on en juge par le nom donné à cette croix...).

L'endroit où le chemin qui va de Valmaure au Tépey bifurque vers Montrond s'appelle la croix (la *creuè*, en patois). Il devait là aussi y avoir une croix... (Même chose sans doute pour l'emplacement de la déchetterie qui se nomme Sur la croix...)

En remontant vers le col du Glandon nous passons à Lachal où une croix existait au lieu-dit, précisément, la croix du Nant. Dans les années cinquante elle était très détériorée et Geneviève Tronel-Peyroz, qui habitait Lachal, avait essayé d'en maintenir les deux montants par un lien fait de jeunes tiges d'arcosse (une *rioute* en patois). Son emplacement est marqué par une croix sur le cadastre de 1867 (*document ci-dessous*). Repéré par GPS, il correspondrait aujourd'hui à un endroit éboulé par le nant des Granges.



■ La croix du Nant (plan cadastral de 1867).

LA STÈLE DE CHARCHAPIS

Au-delà de Lachal, peu après le psé de Zan, au milieu d'une végétation luxuriante, à une dizaine de mètres de la route, se trouve une stèle en pierre dont le haut est triangulaire sur laquelle sont gravés une croix, un nom : JEAN KOCH, une date : 22 juillet 1952, et, tout en bas, un cor de chasse.

Originaire de Valmaure, Léon Martin-Cocher, militaire au 27^e bataillon de chasseurs alpins, en a raconté l'histoire⁽⁷⁾. Durant l'été 1952, ces soldats bivouaquaient dans la vallée des Villards et s'entraînaient à l'escalade de rocher. Le 22 juillet, le soldat Jean Koch perdit l'équilibre et tomba. Immédiatement transporté à l'hôpital de Chambéry, il y décéda quelques heures plus tard. Cette stèle rappelle le souvenir de ce jeune homme.



■ La stèle en hommage au soldat Jean Koch.

LES CROIX DES FRONTIÈRES

Poursuivons notre chemin en direction du col du Glandon, en essayant de suivre, tant se faire que peu, le chemin de grande communication n° 13, du moins quand nous arrivons encore à en retrouver quelques traces. Nous passons donc sur le pont des Échets et en

ciaire : le lac de la Croix. L'endroit est sauvage, minéral, pratiquement sans végétation. Les sommets des environs se reflètent dans les eaux grisâtres. Le paysage est magnifique, mais tout est gris, triste, sinistre. Et toujours pas de croix !

Continuons à suivre ce chemin qui part sur la gauche. Après quelques centaines de mètres, nous atteignons un col : le col de la Croix (2 529 mètres). Là, un paysage éblouissant s'offre à notre regard avec une vue spectaculaire sur une partie du Dauphiné et, au premier plan, la combe Madame. Et toujours pas de croix...

Mais soudain, sur la gauche, à quelques mètres du col, sur un imposant rocher, nous découvrons une croix de Savoie gravée dans

un cercle de 24 cm de diamètre. Des individus ont peint le cercle en rouge et la croix en blanc, couleurs de la Savoie.

Nous sommes là en présence d'une borne matérialisant la frontière entre la Savoie, donc le royaume de Piémont-



■ La borne frontière n° 68 (au col de la Croix, 2 529 m).

contrebas des chalets d'alpage des Échets, puis nous longeons ceux du Sapey où il nous semble retrouver quelques traces de cet ancien chemin. Arrivés Sous-le-col-d'en-bas, nous effectuons une dernière montée, bien raide, il faut le reconnaître, pour aboutir, enfin, au col du Glandon (1 924 m). Mais entre la stèle du soldat mort et le col, nous n'avons découvert aucune croix.

Néanmoins, à partir du col et dans la direction des Argentières, se trouve un lieu-dit portant le nom de : Mollard de la croix. Mais il n'y a que le nom. La croix, qui a, sans doute, existé un jour, a aujourd'hui, disparu !⁽⁸⁾

Toujours à partir du col, entre les Argentières et Sembuis, un chemin s'enfonce dans la combe de la croix. Avec un nom pareil, il doit bien y avoir une ou plusieurs croix ! Nous nous y engageons.

À l'entrée de cette combe, nous découvrons sur la gauche, un abri sous roche, utilisé autrefois, sans doute, par quelques bergers, puis nous rencontrons une forêt de cairns, un passage délicat dû à un ancien éboulement, et atteignons le fond de la combe. Mais, aucune croix en vue. Sur la droite, le chemin escalade une pente raide à l'aide d'épingles à cheveux peu aisées à gravir.

Après cette ascension quelque peu fatigante, nous voilà sur un petit plateau au milieu duquel s'étend un lac gla-



■ La borne frontière n° 68 avant qu'elle ne soit peinte.

Sardaigne, et le Dauphiné, donc la France. Elle porte le numéro : 68.

Si nous regardons, de l'autre côté de ce gros rocher, nous apercevons, également gravée dans un ovale et peinte en bleu et blanc, une fleur de Lys, symbole de la royauté française.

Une remarque importante est à signaler concernant cette borne frontière n° 68, côté Savoie. Les personnes qui ont peint la croix en blanc et le fond en rouge, ont surélevé en blanc une date : 1683, qui ne veut strictement rien dire. En réalité, ces individus ont tout simplement ajouté au numéro de la borne (68), à droite, le chiffre 3 et à gauche, le chif-

Les croix dans le paysage villarin

(Suite de la page 12.)

fre 1. Pour preuve : une photo de cette borne, sans doute très ancienne (prise au XX^e siècle, mais quand ?) nous montre, très nettement, le nombre : 68⁽⁹⁾.

Cette borne frontière (n° 68) n'est pas la seule située sur le territoire de Saint-Colomban. La borne n° 69 se trouve au col de la combe Madame (2 661 m). C'est un rocher sur lequel a été gravé le n° 69 et une croix de Savoie et ce rocher est surmonté d'un cairn. Les bornes numéros 70, 72 et 74 sont ou étaient implantées sur le territoire de la commune de Vaujany (Isère), juste de l'autre côté de la frontière⁽¹⁰⁾. La borne 73 a disparu (au moment de la mise en eau du barrage de Grand Maison ?) ; elle était située à l'endroit où le Rieu Blanc se déverse dans la retenue d'eau du barrage. La borne 71 a disparu également...

Retrouvant le col du Glandon, nous continuons notre périple en plongeant vers la combe d'Olle et Grand Maison toujours en essayant de retrouver et suivre le chemin de grande communication 13 qui parcourt cette combe d'Olle, anciennement dénommée Olaz : ravin encaissé entre des parois abruptes⁽⁸⁾.

Nous en retrouverons quelques passages que vous suivons en direction du lac de Grand Maison. Nous laissons, sur la gauche, les chalets d'alpage du Plan du Suet puis, quelques temps après, sur la droite cette fois-ci, ceux du Rieuclaret. Un peu avant d'arriver à un torrent (le Nant de Blian, nom qui vient de Bel : la montagne, mais encore appelé : l'eau de l'Eullaz nom patois de Olle)⁽⁸⁾ nous remontons vers la route actuelle. Là, un pont nous attend et nous permet de franchir ce torrent impétueux, tumultueux, fougueux.

De l'autre côté de ce pont, côté droit, un panneau indique : « Département de l'Isère ». Nous voilà à la limite entre les départements de l'Isère et la Savoie. Mais avant 1860, date du rattachement définitif de la Savoie à la France, cet endroit était la frontière entre le royaume du Piémont-Sardaigne et la France. À noter qu'avant 1760 (soit 100 ans avant ce rattachement), le territoire de Saint-Colomban-des-Villard s'étendait un peu plus loin vers le Sud (traité de Turin, signé le 24 mars 1760 entre Louis XV, roi de France, et Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne)⁽¹¹⁾, jusqu'au col du Sabot aujourd'hui en Isère (Sabot vient de Sa-

baudia, qui veut dire Savoie)⁽⁸⁾.

À quelques dizaines de mètres du pont-frontière (côté Isère) une maison de construction récente attire notre attention. En nous approchant nous avons la surprise de découvrir, sur sa façade, au-dessus de la porte d'entrée, une stèle comportant une croix de Savoie. Une croix de Savoie en Isère ? Sacrilège !

En observant de plus près, nous constatons que cette stèle est une borne frontière... Et précisément la borne n° 71. Quelle surprise ! Quelle bonne surprise ! Cette borne se trouvait sans doute sur un terrain aujourd'hui noyé par les eaux de Grand Maison. Découverte, les propriétaires de la maison ont sans doute voulu la sauver en l'insérant dans leur construction... Nous pouvons alors les féliciter de cette initiative, mais comme cette croix ne se trouve plus sur Saint-Colomban, oublions-la, même si c'est avec beaucoup de regrets...



■ La borne frontière n° 69.

En ce lieu, au bout de notre périple, au terme de notre promenade, nous avons atteint l'une des extrémités du territoire de Saint-Colomban qui fait partie des communes les plus étendus de la Maurienne (8 115 ha). Si on ajoute à la superficie de Saint-Colomban celle de Saint-Alban (2 402 ha), on constate alors que la vallée des Villards couvre 10 517 ha, soit quasiment la superficie de Paris intra-muros (10 540 ha)...

Patrice Gérard^(*)

larin, numéro 30, décembre 1979.

9. ANDRÉE VERDUN, *L'état de la borne 68 au col de la Croix*, Le Petit Villarin numéro 130, décembre 2004.

10. MICHEL JAILLARD, JEAN MARCONNET, ANDRÉE VERDUN ET JACQUES VERDUN, *Frontière Dauphiné-Savoie. À la découverte des bornes de 1822 et 1823*, Éditions Pontcharra patrimoine et histoire, 2006, 121 p.

11. CHANOINE ADOLphe GROS, conférence donnée à Saint-Colomban le 8 août 1929, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2^e série, Tome VII, 1930.

(*) Sauf indication contraire, les photographies qui illustrent cet article sont de Patrice Gérard.

1. PIERRE BOZON, *Le Pays des Villards, en Maurienne*, Éditions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury (1970), 289 p. (Épuisé.).
2. Association Maurienne généalogie.

3. XAVIER MUGNIER, *Brève histoire de l'oratoire Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*, Le Petit Villarin numéro 145, septembre 2008.
4. PIERRE BOZON, *Les Confréries et les chapelles dans la vallée des Villards*, Le Petit Villarin numéro 52, juin 1985.

5. JEAN-FRANÇOIS DEVALIÈRE, *Les croix de chemin*, Association de sauvegarde des édifices ruraux de Côte d'Or.
6. Source : Janine Malburet et Jacques Girard.

7. *Le Petit Villarin* numéro 51, mars 1985.
8. PIERRE BOZON, *Les noms de lieux villarins : la combe d'Olle et ses abords*, Le Petit Vil-

Une association créée pour sauvegarder

l'église de Saint-Colomban

Le 27 mars dernier une dizaine de personnes ont créé une association pour « sauvegarder et enrichir l'élément du patrimoine communal que constitue l'église de Saint-Colomban-des-Villard ainsi que tout document y afférent ». Intitulée Notre clocher, cette association a été déclarée au JO le 6 juillet dernier.

Son conseil d'administration comprend Christine Frasson-Botton, présidente, Stéphanie Lafaurie, vice-présidente, Geneviève Tardy, secrétaire, Anne Staszewski, trésorière, et Martine Mugnier, trésorière adjointe, qui forment le bureau, et Maurice Bouchet-Flochet, Xavier Mugnier, Danièle Nicol, Martine Paret-Dauphin, administrateurs. Le maire de Saint-Colomban en est, de droit, membre d'honneur.

« L'idée de cette association est née l'an dernier après qu'une douzaine de bénévoles aient donné un coup de propre à l'église et sorti quelque 60 kg de salpêtre au pied des colonnes, indique Christine Frasson-Botton. Je me suis dit : cette église est magnifique, il faut faire quelque chose. »

Le délabrement de l'église est connu depuis plusieurs années. En mars 2016, un rapport du cabinet d'étude Jamain, missionné par la commune pour dresser un état de l'église, conclut : « À la vue de l'état actuel de l'église de Saint-Colomban et aux risques rencontrés, il est demandé une fermeture immédiate du centre cultuel. » Ce rapport énumérait les risques observés : « Les voûtes sont en cours d'effondrement ; (...) risque de chute de pierres et risque pour la sécurité des personnes ; déstructuration en cours des murs boutants en face nord ; lignes de fractures sur les maçonneries ; (...) ; poussée de charpente ; (...) ; charpente du bas-côté nord en cours de pourrissement [et] en déstructuration accélérée ; certaines pièces sont en cours de déstructuration ; le beffroi doit être remplacé à neuf. » La rénovation de l'église était alors estimée à 975 000 euros TTC.

Dans la foulée, et pour laisser cet édifice ouvert au public, la commune avait effectué en urgence quelques travaux de sécurisation (36 000 euros) dont la pose de filets de protection, toujours en place... Et à l'issue de la messe du 15 août 2016, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, avait évoqué devant l'assistance l'éventualité d'une souscription communale, une idée qui n'a pas eu de suite.

Dans son rapport, le cabinet Jamain soulignait que « l'édifice [est] affaibli [mais] parfaitement restaurable dans des conditions économiques acceptables ».

C'est à cette tâche que souhaite s'attaquer l'association Notre clocher dont un communiqué résume les ambitions : « conduire une action selon plusieurs axes pour : apporter notre soutien à la mairie de Saint-Colomban afin de relancer ce grand chantier de restauration, à tous les stades d'avancement du dossier ; rechercher des subventions (des contacts sont d'ores et déjà pris avec la

Fondation du patrimoine, et le Loto du patrimoine sera sollicité) ; rechercher et collecter des adhésions à l'association car plus nous serons nombreux, plus nos demandes seront entendues ; rechercher et collecter des dons sous forme numérique ou non : tableaux, objets anciens de la vallée... »

Sont également recherchés tous les documents concernant l'édifice lui-même qui seront numérisés s'ils appartiennent à des particuliers ou à la paroisse, ou inventoriés et numérisés s'ils sont publics.

Christine Frasson-Botton estime qu'avec le dossier Jamain, l'association ne part pas de rien même si des analyses géologiques qui n'étaient pas obligatoires à l'époque le sont aujourd'hui et devront être faites. « Mon objectif est de récupérer un nombre d'adhérents suffisant pour avoir un petit peu de moyen et dire aussi : voilà je suis représentative de la population de Saint-Colomban. On sait que si les dossiers de demande de subventions sont bien menés par la mairie, au mieux la commune aura 70 % des financements par la région, le département, l'Europe, etc. Il y a aussi l'association Les Amis de saint Colombar que je vais voir en Italie et un peu partout. Ce sont des portes qui m'ont été ouvertes très rapidement.

« Et donc très clairement c'est « d'embêter » la mairie et de la suppléer dans la recherche des subventions pour entreprendre les réparations qui ne vont pas se faire en 5 ans. Mais sur ce mandat j'ai un objectif clair. Sur la première année, que la commune relance les consultations et s'il manque du financement pour les lancer et si on peut se substituer à elle au moins pour les études, on le fera car en même pas 15 jours d'adhésion je me retrouve déjà avec une cinquantaine d'adhérents, 5 membres bienfaiteurs et 12 donateurs et des promesses de dons avant la fin de l'année. Je suis surprise mais on a au moins de quoi payer les études. Et la 2^e année, lancer les premiers appels d'offres pour les premières tranches de mise en protection de l'église afin d'arrêter les dégâts. Et après la suite des travaux en fonction de ce qu'on aura. Je ne veux pas attendre la fin du mandat. »

Christine Frasson-Botton est déterminée. En présentant son association au conseil municipal, fin mars, n'a-t-elle pas expliqué aux élus que cette association serait « quelque chose sur laquelle les maires devront compter que ce soit celui-ci ou le suivant » ?

Contact

Pour devenir membre de cette association (adhésion : 20 euros ; membre d'honneur : 200 euros), s'adresser à :

- Association « Notre Clocher »
Mairie, Le Chef-Lieu
73130 - Saint-Colomban-des-Villards
- Téléphone : 06-20-53-70-72
- Courriel :
notreclocher.association@gmail.com

Évolution du site du pont du Bouchet, entre le XVII^e et le XXI^e siècle.

Les registres cadastraux conservés dans les maires, 1629 pour Saint-Colomban et vers 1655 pour Saint-Alban mentionnent ou, mieux, décrivent 23 établissements fonctionnant à l'énergie hydraulique : 13 à Saint-Colomban (10 moulins, 2 foulons et 1 batteur), 10 à Saint-Alban (8 moulins, 1 martinet et 1 battoir, 1 moulin est en construction).

L'exemple du moulin « *près le pont du Bouchet* » documenté par le registre cadastral de 1655, la mappe sarde et sa tabelle, le cadastre de 1867, des photographies et le cadastre mis à jour en 2006, montre bien l'évolution d'un site due au travail de l'homme et certainement aussi aux caprices de la nature.

En 1655, ce moulin fait l'objet de deux articles du registre de Saint-Alban car possédé par deux cousins, Alban Reymond fils feu Pierre Reymond habitant le « *village du Bouchet* » et Guillaume Reymond fils feu Balthasar Reymond habitant le « *village des Planchamps* » héritiers feu Aymoz Reymond leur aïeul. Ils possèdent chacun la moitié du moulin et de la parcelle de terre contenant une varcine sur laquelle il est construit. La déclaration d'Alban Reymond est libellée de la façon suivante :

« *plus la moytie dung mollin avec ses rivages avec la moytié dune varcine de terre y jognant situe pres le pont du Bouchet joxte le commung du coste de la reviere le chemin de bize le pré des hoirs*⁽¹⁾ »

henri Berard dessus le pré des freres Vachet du coste du vend extime ladict terre a rayson de trois florins et ledict molin a rayson de six florin Extime 4 ff. 6 s

Le chemin étant au nord, le moulin est donc situé en amont du pont du Bouchet et rive gauche. Comme tous les établissements de ce genre, il devait être construit sur un canal dérivant une partie de « *l'eau de Glandon* ». Ce canal n'est pas mentionné ici.

L'estime de ce moulin, c'est-à-dire son revenu, est le plus faible des moulins de Saint-Alban. Par contre les deux propriétaires sont dans la tranche des revenus moyens des propriétaires fonciers de la paroisse, 192 florins 2 sous 1 quart de sou pour Alban Reymond et 159 florins 5 sous pour Guillaume Reymond.

La même note écrite en marge des déclarations de Alban Reymond et de son cousin : « *t². Louys et Benoist Darve Cadet freres en 1709* », nous donne les possesseurs des biens déclarés. Le moulin était-il toujours debout ? Nous ne le savons pas.

Une recherche sur la mappe sarde et dans une des tabelles de 1730 qui l'accompagne complète les informations précédentes⁽³⁾ (*plan I ci-dessous*). Le pont est figuré ainsi que le départ du chemin rive droite avec les limites des parcelles environnantes de la rive gauche. Les parcelles n°s 9194, 9195,

9196⁽⁴⁾ et 9197 sont possédées par Marie Darve feu Louis Darve et ses sœurs, femme de Catherin Rufin. La parcelle 9194 est une « *mazure* », certainement les restes du moulin de 1655. La pièce numéro 9198 appartient à la communauté, les n°s 9191-9193 à Alban Bérard, la famille Vacher possède les parcelles plus en amont. Les voisins de 1730 sont les héritiers des voisins de 1655 ce qui confirme bien l'emplacement de la terre et du moulin déclarés en 1655

À cette date, les terres et prés environnants sont dits « *au Cornollier* » et en 1730 « *en Corgnole* ».

Avant 1867, un nouveau pont a été construit un peu en amont de celui existant en 1730. Il sera remplacé en 1905 par le pont encore en place et qui attend toujours sa route (*plan II ci-dessous*). Au XX^e siècle les travaux liés à l'électricité transforment les abords du pont du Bouchet à plusieurs reprises.

Durant au moins quatre siècles le petit murger, travail long et pénible des « *manants* », est demeuré comme témoin ; quelques coups de pelleteuses peuvent le faire disparaître en quelques heures !

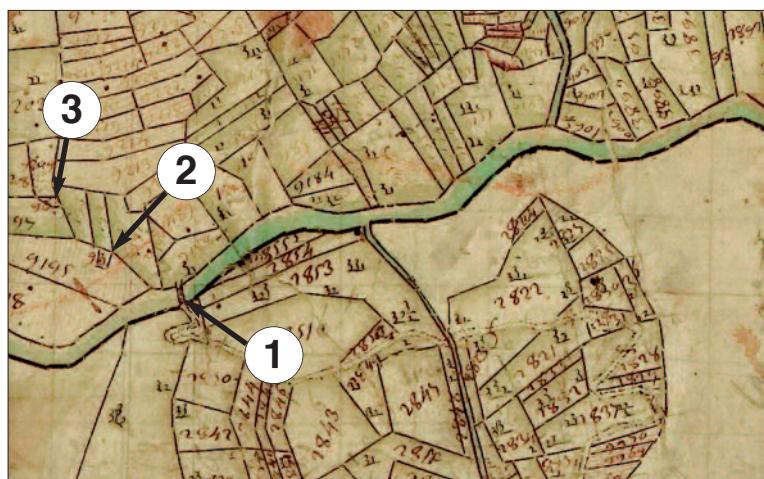
Jean-Louis Alexandre

(1) Hoirs : héritiers.

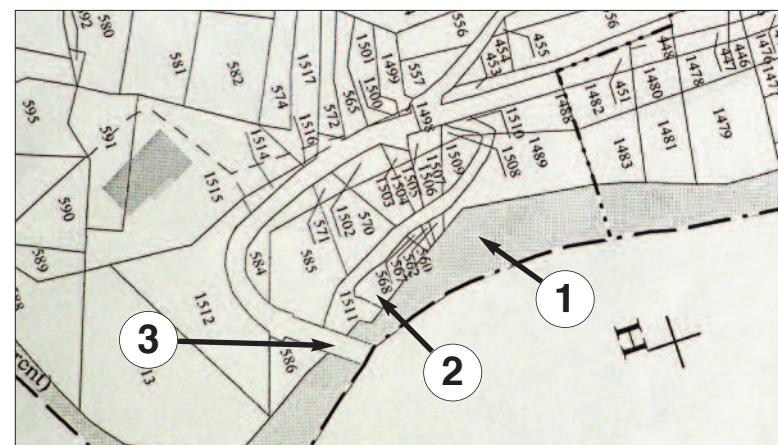
(2) Tenet : tenu par.

(3) Archives départementales de la Savoie (Chambéry) : C 3806, article 235.

(4) Un murger figuré avec le numéro 592 sur le plan II.



■ Plan I. Mappe sarde de 1730 : 1 : le pont du Bouchet ; 2 : les ruines du moulin ; 3 : le petit murger.



■ Plan II. Cadastre de Saint-Alban des Villards, mise à jour 2006 (section N) : 1 : emplacement du pont de 1730 ; 2 : emplacement du pont de 1867 ; 3 : le pont construit en 1905.

Rencontre avec Roger Darves

Le 17 août, au Frêne, devant la maison de Félicie et Pierrot Quézel-Mouchet, Yannis Nacef a enregistré les souvenirs de Roger Darves.

Souvenirs des hameaux passés en revue, de la Seconde Guerre mondiale (de la journée des pâtes, et du contrôle régulier des cartes d'alimentation, de leur vol par des résistants de Pinsot tandis que les responsables de la commune, dont son père, qui était secrétaire de mairie, regardaient ailleurs..., etc.), des suites de la Première Guerre mondiale (« *Mon père n'en parlait jamais et les femmes n'ont longtemps porté que des costumes de deuil...* »),

du réseau électrique à Saint-Alban (installé vers 1920, il comprenait 700 poteaux en bois) que Camille Cartier-Lange mettait en route le soir et coupait vers 5 ou 6 heures du matin, des moulins de la scierie, de la forge qui était en amont (avec Bertoglio du Bessey comme forgeron qui la louait au Bérard) ce qui permit à Roger Darves de raconter l'histoire des coins forgés et du « *rouge qui va sortir le noir* »..., de la chapelle du Bessey, des messes au Bouchet et des repas qui suivaient offerts par l'« *horloger* », de la « *résurrection* » du père Cartier (au Bouchet toujours)..., des rivalités

tés entre Saint-Alban et Saint-Colomban (mais ont-elles disparu ?), des carrières d'ardoise en remontant vers la chapelle des Voutes, etc. etc.

L'idée de Yannis Nacef serait de procéder à d'autres enregistrements de ce type avec d'autres personnalités de Saint-Alban. Peut-être en octobre selon sa disponibilité sinon l'été prochain car entre leur préparation, les prises de vue et le montage qui prend 4 heures, ces entretiens nécessitent du temps.

Ce moment d'échange avec Roger Darves fut bien agréable et entrecoupé d'un entracte qui permit de déguster café et tarte aux myrtilles...



■ Au Frêne avec Roger Darves (à gauche), Félicie Quézel-Mouchet et Daniel Quézel-Ambrunaz (à droite).

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Face à la déprise agricole, les deux municipalités villarinches ont demandé à la société d'économie alpestre (SEA) et la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc d'élaborer un « diagnostic agricole pour la vallée des Villards ». Ce travail est en cours de réalisation. Une de ses finalités est de parvenir à concilier les besoins et les perspectives des exploitants agricoles et les enjeux du territoire et de ses habitants pour les années à venir.

Ce diagnostic comprend 4 phases : le bilan de l'enrichissement et du surboisement ; l'état des lieux des exploitations agricoles villarinches ; quelles per-

ception et vision du territoire ont les propriétaires fonciers ; l'établissement d'un plan d'actions concrètes sur la mandature.

Début septembre, les responsables de cette étude ont rencontré les exploitants (1^{er} septembre) et les propriétaires de terrains agricoles et/ou forestiers (3 septembre). La première réunion qui présentait l'état des lieux des exploitations s'est tenue à huis clos. La seconde était publique. Elle s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint-Colomban en présence d'une vingtaine de personnes, des maires et d'élus des deux communes (lire ci-dessous).

Les propriétaires consultés sur l'agriculture villarinche

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a rappelé en préambule le contexte de l'étude demandée. Face à la déprise agricole et ses conséquences sur l'avenir de la vallée des Villards : dégager une vision globale de l'agriculture villarinche, étudier la cohérence des systèmes d'exploitation actuels et mettre en valeur les paysages. De son côté, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a insisté sur la « vague verte », qu'on évoque depuis 20 ans déjà, et qui préoccupe nombre d'administrés qui viennent souvent en parler avec les élus. Cette étude « est pour tout le monde, agriculteurs comme propriétaires, dans une volonté d'avancer en commun ».

La réunion avait pour but de discuter le diagnostic fait par les propriétaires sur l'avenir de l'agriculture et de la vallée. En deux temps. D'abord, présentation de la synthèse des entretiens réalisés par téléphone par la SEA et la chambre d'agriculture auprès de 8 propriétaires « témoins » suivie d'une discussion-débat avec les propriétaires présents ; ensuite, travail collectif des propriétaires pour élaborer des pistes et des solutions.

En résumé, les entretiens préalables ont permis de dégager les points suivants :

- le paysage se ferme, même en altitude et dans les alpages l'enrichissement et le surboisement sont préoccupants (« en hiver on est mieux, car avec la chute des feuilles, on voit mieux les paysages ! »), et on rencontre désormais des animaux sauvages dans le périmètre des villages et même près des maisons ;
- les arbres non taillés posent des problèmes de sécurité en cas de forts vents ou de tempêtes ; cependant, certains arbres sont nécessaires pour retenir la terre, par exemple dans le ravin du Premier-Villard ou dans les combes pour lutter contre les avalanches.

Avec un tel niveau d'enrichissement, il est apparu qu'un travail de grande ampleur était nécessaire et qu'il ne fallait plus attendre, les plus pessimistes jugeant eux que c'est « déjà trop tard » !

Un sentiment qui s'est trouvé renforcé avec la projection de photographies (sur le mode avant - après) de quatre zones particulièrement touchées par la déprise agricole : au-dessus du Premier-Villard, les surfaces

gérées par l'AFPI, le Martinan, et le plateau de Prerond, cas emblématique s'il en est.

Jacqueline Dupenloup a invité les propriétaires présents de bien vouloir évoquer la présence des patous et des filets qui gênent les balades et les randonnées, car nombre de demandes et d'interventions en ce sens arrivent tous les étés en mairies et qu'il convenait que les services agricoles en soient tout autant informés.

Les échanges ont ensuite porté sur la perception qu'avaient les propriétaires fonciers de cette situation. D'où il est ressorti que l'agriculture est bien perçue en général et qu'elle est ressentie comme étant absolument nécessaire car de tout temps, elle a été le meilleur moyen (« le seul ? ») de lutter contre l'enrichissement. Certes les moyens pour exploiter ne sont plus les mêmes que ceux que la majorité des Villarins a connus. Soulignées également les relations parfois tendues avec les agriculteurs : les propriétaires subissent les choses, ne sont pas reconnus, ne perçoivent pas de loyers, absence de baux et souvent absence de contrats même oraux, et, en définitive, même en cas de demandes, absence de discussions. Un constat sans appel qui doit cependant être nuancé car, semble-t-il, lors de la réunion avec les agriculteurs (1^{er} septembre) certains d'entre eux auraient souhaité régulariser les situations pour pouvoir augmenter leur domaine d'exploitation de façon officielle.

Autre sentiment exprimé : les agriculteurs s'approprient le territoire, les chemins ne sont pas entretenus alors qu'ils devraient l'être, et du matériel (filets et piquets) sont laissés à l'abandon.

Les propriétaires se sont aussi dits préoccupés par la situation des exploitants qui vont partir à la retraite sans relève. Et si ce n'est pas les descendants qui reprennent l'exploitation, le machinisme actuel et son coût ne vont-ils pas empêcher toute reprise par un exploitant qui veut s'installer ? La solution serait une reprise par un exploitant en activité. Mais alors se pose une double interrogation : les éleveurs en activités ont-ils besoin de davantage de surface et surtout, veulent-ils et peuvent-ils avoir d'autres exploitations à leurs côtés ?

Concernant les terrains, l'AFPI est reconnue comme un outil nécessaire contre le reboisement et qu'il faudrait même en créer d'autres sur d'autres secteurs même si, pour certains propriétaires, les zones contrôlées par l'AFPI ne sont pas correctement entretenues et que cette association n'a aucun projet. Selon une étude (non sourcée) les propriétaires villarinches seraient pour beaucoup des retraités ce qui rendrait malaisé voire impossible toutes demandes concertées.

Plusieurs personnes sont intervenues pour exprimer leur point de vue :

- Jean-Marc Bordas : dans les 10 ans qui viennent, les forêts vont envahir les vallées (Merlet, Orcelle, pierre de la Barme) et c'est déjà en cours. Même les alpages d'altitude sont concernés. Les AFP semblent être l'outil de référence ;

- Maurice Darves-Bornoz (ancien maire de Saint-Alban) : il y a 1 000 ans, tous les territoires n'étaient souvent que des forêts. Nos aïeux ont défriché pour vivre car c'était vital pour eux. Aujourd'hui c'est le chemin inverse qui se fait. Derrière tout projet, il faut une volonté mais surtout une obligation économique. Si personne n'a d'intérêt économique à défricher, ce sera difficile de concrétiser cet objectif ;

- Noëlle Noël (président de l'AFPI) : l'agriculture a changé. Avant c'était un travail de « forçat » pour rien gagner. C'était de la survie. On a l'impression que les jeunes agriculteurs peuvent continuer d'exploiter les

terres grâce aux subventions. Il n'y en avait aucune à l'époque. Ce qui a entraîné l'exode rural car le rendement d'une exploitation était trop faible. Il y a eu aussi, entraînant l'exode, le morcellement des exploitations et surtout le relief de la vallée des Villards qui impose de remonter la terre (abérer en patois) et porter les barillons de foin sur le dos. En clair, on

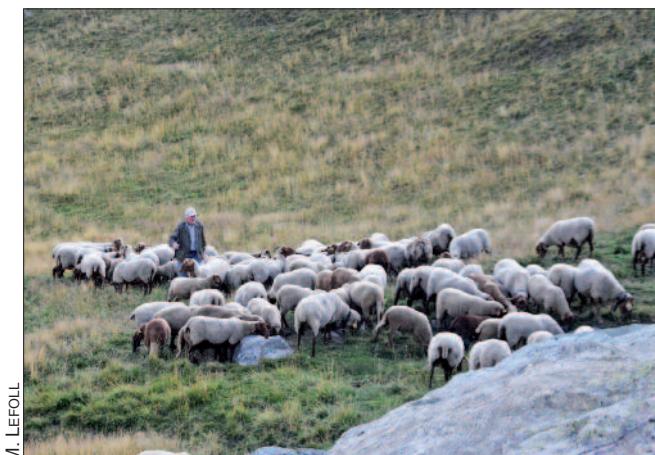
n'est plus dans une agriculture de subsistance comme il y a 50 ans ;

- Jean-Marc Bordas : le cheptel villarin (hors transhumance) est-il suffisant pour entretenir la vallée ? La surface à entretenir semble trop grande, alors que dans le bas de la vallée, dans le canton, les agriculteurs manquent de place ;

- Jean-Jacques Tronel : il faut aussi diversifier le cheptel, les moutons ne mangent pas tout ;

- Jacques Maurino : le relief fait qu'il faut aller au plus vite, et faire défricher par du personnel local, dans le cadre d'actions induites par le département, la région, etc. Les agriculteurs actuellement ne vont pas couper tous les arbres. Pour lutter contre la reforestation, il faut une intervention humaine avant de compter sur les animaux et les agriculteurs ;

- Jacqueline Dupenloup : il y a des zones où c'est nécessaire d'avoir de la forêt comme dans le ravin du Premier-Villard par exemple. En revanche, il y a aussi dans le périmètre des hameaux l'aspect sécuritaire qui se pose avec les risques d'incendie en période de sécheresse et de canicule si rien n'est fait et de ce point de vue les arbres et l'herbe sèche sont dangereux comme



■ Troupeau villarin en Rieuclaret.

■ QUELQUES DONNÉES

La rencontre avec les exploitants (1^{er} septembre), à laquelle participaient les deux maires villatin, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard, a permis de présenter l'état des lieux des exploitations (et leur possible évolution). Étaient examinés les 5 situées aux Villards, une dont le « siège » est à Saint-Sorlin mais qui fait pâture l'été, en partie, les alpages du col du Glandon, et celles des bergers transhumants (dont 2 provençaux) qui étaient absents. Sur l'ensemble des cheptels qui pâturent l'été sur le territoire des deux communes, les exploitants villarin possèdent 20 % des ovins et 30 à 35 % des bovins. Seuls deux d'entre eux fauchent. Les problèmes rencontrés par les éleveurs sont multiples et pour certains d'entre eux anciens : accès aux combes avec des engins modernes (on se souvient qu'il y a quelques années, le projet d'aménagement du chemin conduisant dans la combe du Tépey avait provoqué une pétition), les relations avec l'AFPI et naturellement la prédation dont l'évolution, incertaine, est source d'inquiétude.

(Lire la suite page 16.)

Diagnostic agricole : réunions des propriétaires

(Suite de la page 15.)

le rappelle ce qui s'est passé dans les Alpes du Sud. Une forêt, ça s'entretient, et il faut une gestion fine de l'espace : savoir où il faut des forêts ou non ;

- Vincent Darves-Blanc (conseiller municipal de Saint-Alban) : s les exploitants âgés arrêtent, il va y avoir des regroupements et des troupeaux plus importants, mais localisés sur des domaines. Les terrains disponibles sont très vastes, on ne peut pas tout exploiter et il y a des zones sous-exploitées ;

- Cédric Émieux (conseiller municipal de Saint-Colomban) : le déboisement autour des villages est la priorité. Qui aurait envie de retourner vivre à Bon Mollard, au milieu des arbres ?

- Pierre-Yves Bonnivard : l'aspect sécuritaire est important. Outre le souci des avalanches, il y a le feu. Le 29 mars 2017, le feu a pris dans la combe du Tépey et pour protéger les chalets d'alti-
page un hélicoptère a dû intervenir en urgence pour larguer de l'eau. Et puis, il en va aussi de la qualité de vie. Par ailleurs, les exploitants agricoles ont un rôle de producteur mais certains d'entre eux se targuent, ce faisant, de faire la chasse aux subventions... Cela dépend de la taille des exploitations ;

- Martine Paret-Dauphin : un souci est notable pour les touristes : les chiens de protection et les chemins barrés. À discuter aussi le problème de la rémunération des loyers. Les exploitants des années 1980 ont occupé et utilisé des terrains sans rien demander. Les nouveaux exploitants doivent avoir des autorisations. Enfin il faut faire cesser les indivisions qui bloquent le consensus.

Sur ce point Jacqueline Dupenloup a précisé qu'il y a trois sortes de propriétaires : les propriétaires actuels, connus et reconnus, les propriétaires décédés mais encore dans les fichiers suite à des soucis dans les successions, et les propriétaires connus mais qui ne répondent pas. La procédure d'attribution à la commune d'un bien « réputé sans maître » est utilisée par les mairies villarinchées selon les cas, mais c'est une procédure lourde qui demande beaucoup de temps.

Les personnes présentes ont ensuite été sondées par les organisateurs de la réunion. Ils devaient mentionner sur des post-it les actions à entreprendre selon eux pour améliorer la situation des agriculteurs et de l'agriculture locale.

De l'ensemble des réponses sont ressorties les idées suivantes :

- proposer des pistes d'accès motorisées (et donc les aménager) et avoir du matériel adapté en fondant au besoin des coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun (CUMA) ;

- augmenter les ténements et réduire le morcellement des terrains à exploiter (le remembrement a été évoqué), de façon à proposer des terrains de grande surface et propres (d'où utilité de l'AFPI) ;

- mettre à disposition des terrains en contrepartie de contrats signés (sinon risque de pénalités) ou avec, au minimum, un contrat d'entretien si aucun loyer n'est demandé ;

- que les propriétaires se regroupent

dans des structures reconnues leur permettant de dialoguer avec les élus et les exploitants, par exemple en créant des AFP aux périmètres étendus (la chambre d'agriculture de Savoie organise régulièrement à Chambéry des sessions ouvertes à tous sur ces thèmes) ;

- favoriser l'installation de caprins pour traiter les rejets suite aux coupes ;

- utiliser des barrières amovibles pour les chemins, passer par les mairies pour obtenir des autorisations en cas de filets sur les chemins, faire respecter l'interdiction de divagation des chiens et demander que les propriétaires soient respectés ;

- imaginer des actions pour l'exploitation forestière du bois par exemple en créant des associations de propriétaires forestiers sur le modèle des AFP (la chambre d'agriculture possède un service de la forêt apte à répondre à toute demande) ;

- s'appuyer sur le parc naturel régional de Belledonne si, un jour, il est créé, ou plus à propos sur le syndicat du pays de Maurienne qui est l'interlocuteur naturel des communes de Maurienne.

Les problèmes liés aux contrats, aux baux, aux conventions entre propriétaires et exploitants étant souvent revenus dans ces échanges, des propriétaires ont demandé à connaître la procédure pour reprendre des terrains actuellement exploités dans le cadre d'un bail écrit ou verbal, ou même sans bail... Il est alors apparu que cette récupération était compliquée. D'abord, tout bail qui ne débouche pas sur le paiement d'un loyer en numéraire ou en nature (fromage, agneau, etc.) vaut bail même si rien n'a été signé. De plus, une parcelle occupée sans bail ou même sans aucun accord oral ou écrit est réputée occupée dès lors qu'il y a un troupeau dessus, si le propriétaire du terrain n'a pas demandé à l'éleveur de s'enlever de là par lettre recommandée avec accusé de réception...

Cette rencontre avec les propriétaires – programmée comme une étape dans le cadre du diagnostic agricole en cours – a permis de confronter les points de vue de tous les interlocuteurs de la chaîne agricole pour tenter de faire évoluer l'agriculture villarinchée. Pour les développer et les préciser, la constitution d'un groupe de travail de propriétaires fonciers (en nombre limité pour être efficace) a été proposée. Les différents thèmes abordés au cours de ses réunions seront étudiés au cas par cas. Un groupe de travail sur l'état et l'évolution de la propriété forestière a également été envisagé. Ceux qui souhaiteraient participer à ces groupes de réflexion doivent se rapprocher des mairies.

Résumant la situation, Jacqueline Dupenloup a conclu ainsi cette rencontre inédite : « *Il y a du travail à faire pour croiser les relations entre exploitants et propriétaires. L'état des lieux des exploitations de la vallée est fait pour cela. Ensuite, il faudra en tout point travailler en commun pour déterminer des hypothèses d'actions réalisables...* »

Christophe Mayoux

PÊCHE

Repeuplement des lacs et ruisseaux

Le 3 août, l'amicale des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle (qui est une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique) a procédé à un alevinage des lacs et des têtes de bassin des ruisseaux villarins. Tout cela grâce au concours des responsables de l'amicale, Jean-Luc Nardin, Gérard Leroux et Frédéric Bignardi (respectivement président, secrétaire et responsable de la pisciculture de la société de pêche), et de nombreux volontaires pour réceptionner les sacs (remplis d'eau oxygénée) héliportés sur les lieux d'alevinage à partir du Chef-Lieu de Saint-Colomban. Sacs préparés avec la collaboration de Pascal Bozon, membre de la société de pêche et Benoît Émieux, employé communal de Saint-Colomban.

Il y a eu 4 rotations d'hélicoptère (une par combe) dont 3 concernant les Villards : Lescherette, plateau du Bacheux et lac du Bacheux, lac des Balmettes, combe des Roches et du Tépey, et combe de la Croix, lac de la croix, lac de Sembuis) en présence de Nathalie Darves-Blanc pour aider à situer les lieux de dépôse et contrôler le nombre de sacs déposés.

Ont ainsi été alevinés les lacs du Bacheux (500 truites arc-en-ciel, par Aimé Martin co-pilote), des Balmettes (750 truites-arc-ciel avec Jacques Girard et Gilbert Émieux), de la Croix (750 truites arc-en-ciel) et de Sembuis (500 truites arc-en-ciel, les deux avec Jean-Louis Martin-Cocher).

Puis ce fut l'alevinage des torrents de Lescherette (1 500 truites arc-en-ciel, près des chalets en présence de Yves Rol et Patrice Viard, respectivement vice-président et trésorier de l'association), du Bacheux près des chalets à 1 800 m (1 500 alevins fario, avec Joël Cartier-Lange, Joseph Féra et Patrick Richaud), du Bacheux mais aux Barmes à 1 400 m (500 truites arc-en-ciel, avec Patrick Dalbon), des Roches à l'Orceille (750 truites arc-en-ciel, avec Georges Gros et Maurice Jeandet), du Tépey près des chalets (1 500 alevins fario, avec Patrice Rostaing-Troux et Christel Martin-Cocher), de la Croix (1 000 alevins fario, avec Peruccio père et fils).

Ont été approvisionnés en voiture les

torrents du Merlet (aux Molettes, 1 500 alevins fario, par Claude Rubat et Christian Campillo), du Merlet (au pont du Chef-Lieu, 500 truites arc-en-ciel, par Eric Nardin), des Roches (à la passerelle du Plathre, 500 truites arc-en-ciel, par Patrick Louadoudi), du Glandon (500 truites arc-en-ciel, par Laurent Favre-Tissot), du Tépey (au-dessus du pont de Valmaure, 500 truites arc-en-ciel, par François Bitz), et des Croix (500 truites arc-en-ciel par Christel Martin-Cocher et Pascal Bozon).

Soit au total, sur les Villards 7 500 truites arc-en-ciel et 6 000 alevins fario.

Les truites arc-en-ciel proviennent de la pisciculture d'Annecy qui a des souches du lac des Bouillouses dans les Pyrénées orientales qui présentent la particularité de se reproduire naturellement même dans les lacs de haute altitude. Les truites arc-en-ciel et les alevins fario coûtent 0,17 € pièce. Cet alevinage a donc coûté 2 295 euros en poisson. Pour l'héliportage (appareil de la société Jet Systems Hélicoptères Services, 3 rotations de vol plus la prise en charge) il en coûtera environ 2 700 euros répartis entre l'association (25 %) la fédération départementale de Savoie (25 %) et la fédération nationale (50 %). Au final l'opération aura coûté 5 975 euros dont les 2/3 à la charge de l'amicale des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle.

Cette année, la société de pêche, qui compte une petite vingtaine de sociétaires aux Villards, a reçu comme subventions, 100 euros de la commune de Saint-Colomban et 200 euros de celle de Saint-Alban. Son budget annuel est de l'ordre de 12 000 euros.

Fin août, l'amicale avait vendu toutes catégories confondues quelque 850 cartes de pêche (+ 8 % par rapport à l'an dernier), soit à peu près le nombre vendu durant toute l'année 2020. Loin cependant des chiffres de 2013 à 2017 où l'on comptait une moyenne de 1 050 cartes vendues.

Cet été la Maison du tourisme a vendu 22 cartes (39 en 2020) dont 7 cartes « senior », 1 carte pour les mineurs, 1 carte « découverte » femme, 5 cartes « découverte » pour les jeunes de moins de 12 ans, et 8 cartes hebdomadaires.



C. GAUTERN

CHASSE

Ouverture repoussée à Saint-Colomban

Pour la première fois, l'ouverture générale de la chasse n'a pas eu lieu à Saint-Colomban suite à la démission collective du conseil d'administration (CA) de l'ACCA. Depuis le 28 août 2019, et après le décès de Philippe Martin-Cocher qui en était le président, le CA était présidé par Pierre-Yves Bonnivard qui, faute de candidat, avait accepté cette fonction car « *sans président une ACCA ne peut pas fonctionner et l'ouverture n'aurait pas pu se dérouler* ». Les tâches administratives et la gestion des permanences, entre autres, étaient assurées par les membres du CA.

Comment en est-on arrivé là ?

Le 28 août, jour fixé pour la remise des cartes de chasse aux membres de l'ACCA, des sociétaires se sont présentés pour retirer les leurs mais aussi celles de tiers, non sociétaires, qu'ils disaient représenter.

Selon un membre du CA démissionnaire, pour valider ces nouvelles candidatures, que les personnes aient été présentes ou pas le 28 août, « *le CA se devait de demander les justificatifs habituels à transmettre les jours suivants* ». Ces justificatifs doivent prouver que la personne qui demande à chasser remplit les conditions qui sont mentionnées dans l'article 5 des statuts adoptés le 24 juin dernier et dont les deux principales sont : être domicilié dans la commune, ou y posséder une résidence ou un bien foncier.

Cependant, pour justifier l'une de ces candidatures, des attestations de domicile ont, semble-t-il, été établies par des particuliers alors que : « *tout le monde sait qu'elles ne correspondent pas à la réalité* ». (La mairie de Saint-Colomban aurait également été sollicitée pour en établir. Elle aurait refusé.) Cette candidate avait également demandé au printemps à être intégrée à la société de chasse comme « *membre étranger* » (catégorie de sociétaires qui peut représenter jusqu'à 10 % de l'effectif de l'ACCA soit environ une dizaine de chasseurs). Mais « *le CA, compte tenu des nombreuses demandes qu'il reçoit chaque année, a refusé, privilégiant les candidatures des membres étrangers sociétaires l'an dernier et qui redemandent leur affiliation* ».

Par ailleurs, ce même jour (28 août), des chasseurs, sociétaires de l'ACCA, auraient demandé (ou se sont faites représentées par des tiers pour demander) à changer d'équipes (qui sont constituées de 4 chasseurs) après semble-t-il avoir été sollicités pour le faire, dans le but, toujours selon le même membre du CA démissionnaire, « *d'augmenter le nombre d'équipes, et donc, pour ceux concernés, d'augmenter l'attribution de bêtes à prélever* ». Une pratique qui serait selon lui de nature « *à désorganiser le système mis en place depuis 20 ans pour un partage des quotas* ».

Face à ces blocages, s'en sont suivis des échanges houleux et vifs entre des chasseurs favorables à ces demandes (de nouvelles candidatures et de changements d'équipes)^(*) et des membres du CA, « *avec menaces verbales, voire physiques* », ce qui a décidé le CA de démissionner en bloc le 8 septembre : « *Les membres du conseil d'administration, bénévoles, qui s'efforcent de faire fonctionner l'ACCA avec une centaine de membres, ne sont pas là pour ça, et ces pratiques donnent une mauvaise image de la chasse* ».

Afin de régler ce conflit, une assemblée générale était programmée le 24 septembre 2021 à 20 heures à la salle des fêtes pour élire un nouveau conseil d'administration, et permettre l'ouverture de la chasse.

(*) L'un d'eux, sollicité par *Le Petit Villarin*, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

► **ACCA DE SAINT-ALBAN.** Les sociétaires de l'ACCA ont récemment adopté de nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur. Ils ont élu un nouveau bureau constitué de Jean-François Lyard, président, Hervé Vidal, vice-président, Claude Aimé, secrétaire, et Claude Darves-Blanc, trésorier. Les attributions de bracelets sont identiques à la saison dernière sauf pour les cervidés. Aucune attribution pour le petit gibier de montagne. Le bureau remercie tous ceux qui ont participé à l'action de débroussaillage, au fauchage des prés du Mont, et à l'entretien du chemin du garde.

Une rentrée avec un effectif stable à 18 élèves

La rentrée de septembre s'est effectuée avec un groupe de 18 élèves : un en petite section (enfant de 3 ans), 3 en moyenne section, 3 en CP, 1 en CE1, 2 en CE2, 3 en CM1, 5 en CM2.

Les horaires sont inchangés : de 8 h 45 à 11 h 45 le matin et de 13 h 15 à 16 h 15 l'après-midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis. (Le 12 juillet dernier le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire jusqu'au 31 août 2024.)

L'institutrice, Julie Mermoz, qui commence sa 3^e rentrée scolaire aux Villards, sera entourée de Céline Mangano (Atsem, qui renforcera la garderie si plus de 10 enfants sont présents, ce qui est rare) et de Margot Cartier-Batteson (lire ci-dessous) pour la restauration scolaire et la garderie (si plus de 10 enfants sont présents à la cantine, Claire Martin-Cocher l'épaulera de 11 h 45 à 13 h 15).

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, la transformation du poste animation et restauration scolaire, occupée par Margot Cartier-Batteson, en poste de la fonction publique territoriale serait portée par la commune de Saint-Alban si cela est administrativement possible et naturellement si le conseil municipal l'accepte...

Concernant la restauration scolaire, après plusieurs échanges avec l'Ehpad, la mairie de La Chambre, l'ADMR, la 4C, le prestataire en cette rentrée reste la société API, plusieurs points restant à éclaircir avant d'adopter un autre fournisseur : prix des repas (non communiqué aux communes au 31 août), modalités de confection et de livraison.

Une proposition a été faite par la société À la Croisée des chemins qui gère des gîtes sur Saint-Colomban et possède un cuisinier sur place, proposition qui a été déclinée pour cette rentrée par les élus qui souhaitent avoir plus d'informations en parti-

culier sur la pérennité de cette structure.

Selon Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, l'école est « *vraiment un souci et il faut tout faire pour la maintenir. L'an prochain on va avoir 5 élèves de CM2 qui vont partir, donc l'effectif tombera à 13, et l'année suivante ce sont 3 CM1 actuels qui quitteront l'école. On sera alors à 10, avec des entrées qui s'évaluent actuellement à 2 ou 3 pour autant qu'on puisse en juger à ce jour...* »

« *Cela dit, l'école est un souci dans toutes les communes pour de nombreuses raisons, comme les remplacements au pied levé d'agents communaux aux horaires de service tendus ou morcelés les jours de classe. Il faut saluer la bonne coopération des différentes structures de la vallée, l'OT n'ayant pas hésité à détailler Céline Clérin pour remplacer Claire Martin-Cocher « *renfort cantine* » de la pause méridienne pendant deux semaines d'indisponibilité de celle-ci. »*



■ Rentrée de septembre 2021 avec, de gauche à droite, au premier rang : Louison Revol, Marius Hémery, Léana Debon, Éléonore Cartier-Lange, Éva Debon, Charles Martin-Garin, Alice Martin-Garin, Raphaël Cartier-Lange, Antoine Bonnivard ; au second rang : Margot Cartier-Batteson (aide périscolaire), Julie Mermoz (institutrice), Anilou Hardy, Arsène Hardy, Ludovic Donda, Alex Haddadi, Marcel Brisson, Gaston Martin-Garin (en partie caché), Olivier Haddadi, Manon Cartier-Batteson, Céline Mangano-Mezouar (Atsem).

■ BRÈVE

► **ÉCOLE : RECRUTEMENT.** À compter du 1^{er} septembre les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban ont recruté Margot Cartier-Batteson comme agent polyvalent au service de l'école sur un contrat à durée déterminée jusqu'au 10 juillet 2022 (ou prolongation possible jusqu'au 31 août 2022), à temps non complet (30 heures par semaine annualisées). Âgée d'une trentaine d'années et demeurant

au Premier-Villard, Margot Cartier-Batteson a en charge l'accompagnement du service de car scolaire, la gestion et la surveillance des élèves pendant la garde périscolaire, le transport des élèves lors des sorties et déplacements hors de l'école publique, et la gestion et l'encadrement du service de restauration scolaire. Concernant ce point, est inclus dans son emploi du temps l'aller et

retour quotidien pour aller récupérer les repas à Saint-Étienne-de-Cuines. Elle remplace à ce poste Mélany Mollaret. Possédant une formation d'aide-soignante, et ayant travaillé notamment à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, Margot Cartier-Batteson est ravie d'être aux Villards car elle aime « *croiser l'histoire et l'Histoire, et que cette vallée a encore un patrimoine très vivant* ».

Une nouvelle crue accélère la remise en question de la retenue de Lachal

Après trois-quarts d'heure de pluie (20 mm tombés à Lachal) et 5 minutes de grêles (grêlons de petits calibres), le 30 juillet vers 19 heures trois crues du Glandon se sont succédé à quelques minutes d'intervalles issues des nants du Sappey, du Golet et, dans une moindre mesure, des Granges. Elles ont rempli la retenue de Lachal qui n'avait pas encore été vidée de l'apport des crues de l'an dernier comme cela doit être entrepris régulièrement suite à l'arrêté préfectoral du 4 mai 2019 de façon à redonner au bassin une capacité de stockage de 30 000 m³. En réalité, ces travaux de déblaiement avaient débuté la veille...

Mais si la retenue s'est remplie, c'est aussi parce que le clapet de fond n'a pas été ouvert. Selon une réglementation récente, le gérant n'a obligation de l'ouvrir que si Météo France a émis un bulletin orange pour le département ce qui n'était pas le cas ce soir-là... Un bouillon de bois flottés obstruant le déver-

soir a fait craindre durant quelques minutes que la lave boueuse ne passe par-dessus la digue en front de retenue comme en 2018. Heureusement ce bouillon a fini par exploser permettant à la crue de s'écouler et au niveau de refluer.

Le lendemain, vers 21 h 30 une nouvelle crue s'est produite qui n'a charrié que des troncs d'arbres abandonnés dans le lit du torrent, et le 24 août, une autre a rendu impraticable le départ du chemin qui conduit à Bellecombe, à Lachal, entre le pont sur la RD 927 et le passage à gué du nant des Granges.

Ces événements démontrent que la présence de la retenue au milieu du Glandon donne à des crues « ordinaires » un caractère dangereux. Car si elles ne font pas de dégâts matériels, elles élèvent le niveau du lit du torrent dans la traversée de Lachal (rendant les prochaines crues potentiellement dangereuses) et transforment la retenue en carrière à ciel ouvert.

Après chaque crue d'importance, le même scénario se répète. Les élus de Saint-Colomban alertent les services de la préfecture. Le lendemain et les jours qui suivent toutes les autorités sont sur le site (DREAL, RTM, SPM, DDT, gérant, exploitant de cet aménagement hydro-électrique, entreprise de travaux publics, etc.) pour constater qu'il faut impérativement curer le bassin... Des réunions sont organisées dont les comptes rendus sont des copiés-collés de celles des années précédentes, organisées dans les mêmes circonstances entre les mêmes services. Entre-temps le préfet publie un arrêté « ferme », lui aussi identique aux précédents. Ainsi celui du 4 août 2021. Arrivent alors sur le chantier des drones pour évaluer les volumes et des engins mécaniques (pelles, bulldozers, camions, etc.) pour les enlever. Les travaux peuvent commencer.

Cette année ils ont débuté le 1^{er} août. Jusqu'au 5 août, ils ont consisté à déga-

ger le clapet de fond bloqué par des matériaux et des pierres de gros calibre, et sans doute endommagé. (Si la législation l'avait permis, le gérant n'aurait donc pas pu l'ouvrir au moment de la crue...) Le lit du Glandon a été rectifié du pont des Moulins jusqu'à l'entrée de la retenue, seule portion qui relève de la responsabilité de l'exploitant (la partie amont étant du ressort du SPM dont on ne connaît pas les intentions). Puis une voie a été aménagée à l'extérieur aval de la retenue, rive droite, pour permettre un « *test de réinjection sédimentaire* » (lire ci-contre). Fin septembre ces travaux étaient toujours en cours...

Le 22 septembre, les services de l'État (DREAL, DDT, RTM et le service interministériel de défense et protection civiles) ont visité le site en présence de Charles Galland, directeur général de la société Shéma, Kevin Poveda, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, du maire et d'élus de Saint-Colomban.

■ TEST DE RÉINJECTION

Le 15 octobre 2020, la société Shéma a déposé auprès des services de l'État un dossier pour réinjecter des sédiments dans le Glandon en aval de la retenue de Lachal. Cette demande résulte « de la nécessité de mettre en œuvre des mesures de gestion sédimentaire pour garantir la sûreté du barrage, la sécurité des biens et des personnes dans l'attente de la réalisation de travaux de sécurisation de l'ouvrage ».

Après consultation (entre le 20 novembre 2020 et le 15 janvier 2021) de la commune de Saint-Colomban, de la direction départementale des territoires de la Savoie (DDT), de l'Office national des forêts (RTM), de l'Office français de la biodiversité (OFB), du pôle ouvrages hydrauliques de la DREAL, du syndicat du pays de Maurienne (SPM), de la fédération de Savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique, et l'obtention, le 17 juin dernier, des compléments demandés 5 mois plus tôt à Shéma par ces divers organismes, le 15 juillet dernier (soit avant la crue du 30 juillet), le préfet a pris un arrêté autorisant ces réinjections.

L'opération consiste à remettre dans le lit du Glandon, à environ 200 m en aval du barrage (soit à hauteur de la maison de Jean-Jacques Tronel) et sur 100 m environ en direction du Châtelet, un volume maximal de 2 000 m³ de sédiments retirés de la retenue. Pour cela une piste d'accès de 5 mètres de large a été créée dans le lit du Glandon (avec les matériaux pris dans la retenue) et des passages à gué provisoires mis en place afin de permettre aux camions d'effectuer le transport (voir ci-dessous). Les résultats du suivi (à réaliser dans les 3 mois suivant la réinjection) pourront conduire à intervenir pour déplacer les matériaux afin de faciliter leur reprise ou pour remédier à des désordres qui seraient observés. Un suivi morphologique de ce test sera réalisé pour adapter les modalités de réalisation de ces opérations de réinjection qui sont prévues chaque année.

■ UN RÉAMÉNAGEMENT COÛTEUX...

Dans l'arrêté pris le 4 mai 2019, après les crues des 31 juillet et 8 août 2017, et du 5 août 2018, en complément des mesures transitoires pour traiter chaque année les matériaux que les crues déposent, le préfet avait expressément demandé à la société Shéma de modifier l'ouvrage. Dès lors, des projets ont été présentés par l'exploitant aux services de l'État en février et novembre 2020 puis encore en juin dernier.

En résumant les informations que nous avons obtenues de différentes sources, l'un des projets proposerait que dans la traversée de la retenue actuelle, sur environ 200 ou 250 mètres, le Glandon coule librement en ligne droite entre deux digues espacées d'une vingtaine de mètres.

Au milieu de ce chenal, une prise d'eau évacuerait latéralement (rive gauche) l'eau nécessaire à la production électrique. Le merlon rive droite (réalisé l'an passé) serait renforcé et rehaussé de 1 à 2 mètres pour sécuriser les habitations de Lachal d'en bas. Les parties de la retenue actuelle, extérieures au chenal, en rive droite et rive gauche de celui-ci, seraient comblées et rendues aux pâturages ou à la sylviculture.

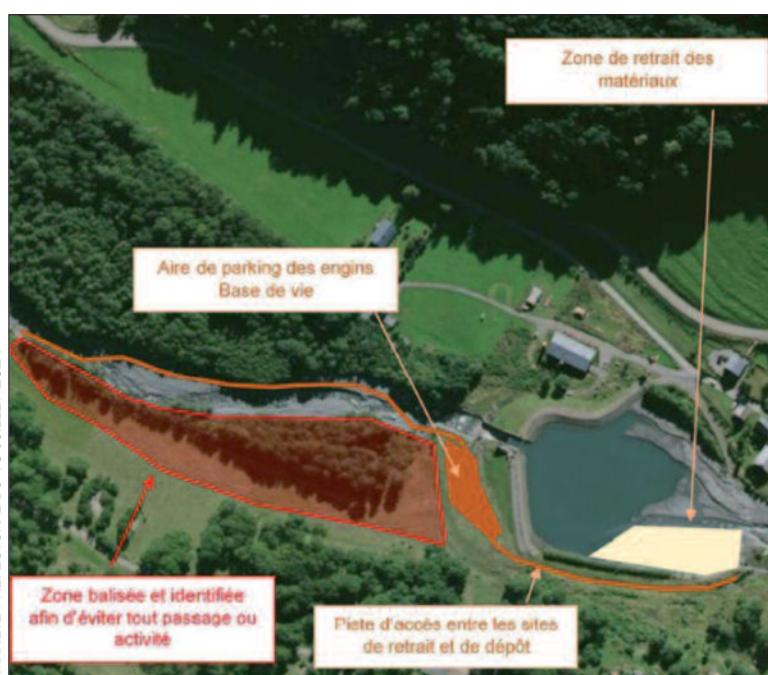
Selon un ancien d'EDF, et compte tenu

des informations parcellaires dont nous disposons, ce réaménagement technique n'irait pas de soi... Par ailleurs, son coût (de l'ordre de 3 millions d'euros) compromettrait la rentabilité de l'ouvrage (même en repoussant de 15 ans ou davantage le terme actuel de la concession qui court jusqu'en 2043...) et « *rendrait sa faisabilité improbable* » d'autant que, selon Shéma, dans sa configuration présente cet ouvrage ne serait pas rentable...

Cependant, comme la poursuite de l'exploitation dans sa forme actuelle n'est pas tolérable à cause du problème que pose le stockage des matériaux (estimé, hors crue, entre 3 000 m³ et 12 000 m³ par an), il faudra bien que la situation se débloque. Peut-on imaginer que l'État (qui serait propriétaire du barrage) participe au financement de ce réaménagement pour qu'il se réalise ? La DREAL a maintes fois affirmé « *que les moyens et les solutions techniques sont de la responsabilité de l'exploitant* », l'État fixant des objectifs. Et qu'en cas d'enjeux de sécurité publique, l'État pouvait imposer des mesures, voire « *l'effacement du barrage* »... La prochaine réunion fixée mi-décembre prochain est annoncée comme « *conclusive* ». Le sera-t-elle ?

■ BRÈVE

► TRAVAUX EN BELLECOMBE. Suite au changement de lit du Glandon au droit de Bellecombe et du Mollard de Bellecombe, une érosion des berges est apparue en rive droite qui s'est très rapidement accélérée en février 2021 menaçant la piste forestière qui surplombe la berge (au Mollard de Bellecombe). Cette érosion entraînait également des affouillements et des chutes d'arbres susceptibles de former des embâcles. Le SPM est intervenu afin de dévier le Glandon dans son ancien lit, en rive gauche, en créant un merlon constitué de matériaux prélevés sur site. Ce merlon qui a été protégé par 350 m³ d'enrochements est long de 100 m, à une largeur en crête de 4 m et une largeur de base de 12,5 m. Sa hauteur est de 3 à 3,5 m et sa section moyenne de 26 m². Ces travaux, effectués par l'entreprise Martoia, ont duré du 15 au 28 juillet et coûté 26 300 euros HT pris en charge par le SPM. Ils « *sont une solution d'urgence visant à supprimer les érosions de la rive droite sur le moyen terme* ». La protection et le renforcement de la berge située sous la piste forestière ne sont pas pris en charge par le SPM. Cependant, le chemin qui conduit de Lachal au Rosey et à Prerond, en rive droite du Glandon, est tellement rétréci au Mollard de Bellecombe qu'il en devient impraticable. Au moment où un diagnostic agricole, en cours, envisage de préconiser un accès facilité aux combes, ce chemin ne devrait pas rester en l'état.



SAINT-COLOMBAN

Séance du 28 juin 2021

Absentes : Stéphanie Lafaurie, Élodie Maréchal et Dominique Metz qui ont donné procuration à, respectivement, Cédric Émieux, Christine Refet et Marie-Thérèse Ledain.

Le conseil municipal a adopté le compte rendu de la réunion du 30 avril 2021.

1 – Comptes administratifs et de gestion 2020

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion suivants (le maire se retirant pour l'approbation des comptes administratifs) :

• Budget principal

Les recettes de fonctionne-

ment s'élèvent à 2 831 318,01 € et les dépenses à 2 210 980,27 €, soit un résultat de 620 337,74 €. En tenant compte de l'excédent 2019 (160 324,57 €), l'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 est de 780 662,31 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 092 329,31 € et les dépenses à 806 708,41 €, soit un résultat de 285 620,90 €. En tenant compte du résultat 2019 (déficit de 494 869,90 €), le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2020 est de 209 249 euros. Au total, en prenant en compte les deux sections, le résultat au 31 décembre 2020 est un excédent de 571 413,21 €. Cependant, la clôture définitive des comptes de l'EPIC (dissout le 31 décembre 2019) laisse un déficit de 165 912,05 € (déficit de 199 018,32 € en fonctionnement et excé-

dent de 33 106,27 € en investissement) qui n'a pas pu être pris en charge en 2020. S'il l'avait été, l'excédent cumulé au 31 décembre 2020 aurait été de 405 501,16 €.

• Budget annexe des gîtes communaux

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 22 301,26 € et les dépenses à 113 619,24 €, soit un résultat de - 91 317,98 €. En tenant compte du résultat 2019 (- 46 875,28 €), le déficit cumulé au 31 décembre 2020 est de - 138 193,26 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 915 472,86 € et les dépenses à 849 794,11 €, soit un résultat de 65 678,75 €. En tenant compte du résultat 2019 (déficit de 235 913,13 €), le déficit d'investissement cumulé au 31 décembre 2020 est de - 170 234,38 €. Au total, en prenant en compte les deux sections, le résultat au 31 dé-

cembre 2020 est un déficit de - 308 427,64 € qui s'explique en partie par les travaux effectués à la résidence de La Perrière, qui devrait être atténué par la rentrée prochaine de la TVA sur ces travaux.

• Budget annexe des remontées mécaniques

Les recettes 2020 se sont élevées à 1 166 074,44 € (avec une subvention municipale de 582 000 euros environ) et les dépenses à 1 049 596,91 €, soit un résultat de 116 477,53 €. Cependant, suite au refus du Trésorier de La Chambre de prendre en charge des factures, et d'une erreur de transmission de bordereaux d'annulation partielle de titres de la part de la commune, cet excédent devrait être ramené à environ 74 000 euros (*Sur les comptes publics, lire page 21*).

2 – Affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement du budget principal (780 662,31 €), après prise en charge du déficit de fonctionnement de l'EPIC (- 199 018,32 €), est de 581 643,89 €. Le conseil décide d'en affecter une partie (176 142,73 €) pour épurer le déficit de la section d'investissement (résultat 2020 : - 209 249 euros + l'excédent d'investissement de l'EPIC : 33 106,27 €). Le reste (405 501,16 €) étant reporté à la section de fonctionnement du budget 2021.

Le résultat de clôture 2020 du budget des gîtes (- 308 427,64 €) et le résultat de clôture 2020 du budget des remontées mécaniques (116 477,53 €) seront repris dans le budget supplémentaire présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal.

3 – Questions diverses

Vente d'un chalet abri-poubelles. Le prix minimal de vente avait été fixé à 400 euros. Trois offres ont été reçues et examinées par la commission d'appel d'offres (Jocelyne Nacef : 215 euros, la

société Jocass : 500 euros, et Jean-René Bozon-Vialle : 420 euros). Le conseil municipal a retenu l'offre de la société Jocass.

• Déclaration d'intention d'aliéner. Le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur une vente de trois parcelles situées à Valmaure (section Q numéros 152, 153 et 161, pour 41 880 euros) entre Évelyne Rostaing-Troux (vendeuse) et Patrice Rostaing-Troux (acheteur).

• Le conseil municipal offre un séjour d'une semaine pour quatre personnes en gîte communal (été 2022) pour la tombola de la fête du pain du 25 juillet, et deux séjours d'une semaine pour quatre personnes en gîte communal (été 2022) pour la tombola organisée durant les Six jours de pétanque de Saint-Colomban.

• Afin d'inciter les touristes à répondre au questionnaire de satisfaction, l'OT propose d'organiser un tirage entre les participants en fin de saison. Le conseil municipal accepte d'attribuer au gagnant un séjour d'une semaine pour quatre personnes en gîte communal pour l'été 2022.

• Plan d'eau. L'OT a acheté du matériel ludique pour le plan d'eau ainsi qu'un filet de volleyball qui ne sera pas démonté chaque soir mais pas remplacé en cas de dégradation.

En fin de réunion, et suite aux dégradations subies ces dernières semaines au plan d'eau, Jean-Marie Dufour propose l'installation d'une webcam. Pierre-Yves Bonnivard lui répond que cet appareil n'enregistre pas et qu'une vidéo surveillance impose un dispositif et un investissement complexes. Il rappelle que la dégradation de bien public n'est pas une contravention mais bien un délit.

(*Lire la suite page 20*)

■ RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE LACHAL

L'état de la retenue de Lachal exaspère les habitants du hameau et particulièrement les riverains du Glandon qui craignent pour la sécurité de leurs biens. Une rencontre avec la municipalité de Saint-Colomban a eu lieu le 6 août à 19 heures devant la maison Bellot-Champignon en présence de Pierre-Yves Bonnivard et 5 conseillers municipaux.

Si les quelque 25 personnes présentes n'ont à proprement parler rien appris de nouveau (les mesures prises sur le coup par la préfecture pour assurer la sécurité des biens et des personnes étant identiques d'une année sur l'autre), il n'a pas été inutile d'entendre « que cette retenue [était] pour la nouvelle équipe municipale une préoccupation majeure ». D'apprendre également, par Christian Frasson-Botton, conseiller municipal, qu'en décembre prochain une réunion devrait statuer sur le réaménagement technique de cette retenue qui se discute depuis des mois, sans que toutefois il en dise davantage sur

la nature de ce projet présenté le 30 juin dernier aux élus (*lire page 18*).

Suite à cette rencontre, le 7 août, Daniel Émieux a adressé une lettre à la DREAL Isère (division barrages à Grenoble) qui indique notamment : « *Étant donné que la situation actuelle n'est pas maîtrisée, nous sommes en état de dangers graves et immédiats, la sécurité des biens et des personnes n'est pas assurée. Les habitants de Lachal ont peur de l'arrivée d'une catastrophe, surtout avec les imprévus météorologiques qui se dessinent pour l'avenir. La situation environnementale locale est catastrophique. Le collectif des habitants de Lachal vous demande d'examiner très sérieusement la situation avec la société Shéma et remettre éventuellement en cause le droit d'exploitation.* » Ce courrier dont une copie a été adressée au maire de Saint-Colomban a été co-signé par tous les habitants de Lachal. La DREAL Isère en a accusé réception.



J.-P. TRONEL-PEYROZ

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 19.)

Séance du
23 juillet 2021

Absentes : Stéphanie Lafaurie (procuration à Cédric Émieux) et Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le conseil municipal a adopté le compte rendu de la réunion du 28 juin 2021.

1 – Budgets supplémentaires 2021

Certaines données n'étant pas connues au moment de l'élaboration des budgets primitifs (9 avril 2021) ceux-ci avaient été établis avec prudence. Il convient aujourd'hui d'en tenir compte dans les budgets supplémentaires qui ont été approuvés à l'unanimité.

• Budget de la commune

Les dépenses de fonctionnement ont été ajustées en fonction des réalisations des cinq premiers mois. Ainsi, 29 000 euros sont ajoutés au chapitre des charges à caractère général (5 000 euros pour les combustibles, 1 000 euros pour les fournitures administratives, 10 000 euros pour les prestations de service, 5 000 euros pour la maintenance, 7 000 euros pour des honoraires).

Par ailleurs, 15 000 euros sont ajoutés au chapitre des charges de personnel pour la rémunération du personnel non-titulaire car l'agent de l'agence postale assure également la surcharge de surveillance à la cantine, et les services techniques ont des besoins contractuels supplémentaires pour des raisons diverses (départ à la retraite de Pascal Bozon).

Au chapitre des autres charges (toujours en fonctionnement), 216 419,64 € vont subventionner le budget annexe des gîtes toujours en attente de récupération de TVA. Enfin au chapitre des charges exceptionnelles, 32 681,22 € représentent une écriture de remboursement anticipé de prêt toxique de l'année 2016, et 17 500 euros sont utilisés pour solder des factures de l'EPIC dissout le 31 décembre 2019. Il est ainsi possible d'inscrire 67 350 euros en dépenses imprévues et de régulariser les écritures comptables de remboursement anticipé de prêt toxique sur demande de la Trésorerie pour 247 730 euros. Ces dernières se retrouvent en recettes de fonctionnement au

chapitre des produits financiers pour 96 558,35 €. Le virer à la section d'investissement s'élève à 122 621,35 €. Ce qui permettra les dépenses d'investissement suivantes : domaine skiable (6 000 euros, règlement d'une facture d'étude de 2020), dépressage au bois du Courty (4 000 euros), signalétique de la via ferrata (6 000 euros), adressage (22 000 euros), école numérique rurale (10 000 euros), plan d'eau (poste de secours, 2 000 euros), abri à sel et hangar à matériel (40 000 euros), travaux de paravalanches (35 108,65 € pour équilibrer l'opération). Les annuités dues à l'établissement public foncier local de Savoie sont prévues à hauteur de 10 000 euros. Les recettes d'investissement sont augmentées de l'affectation d'une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement (176 142,73 €), des participations des communes de Saint-Alban-des-Villards et Sainte-Marie-de-Cuines au remboursement des emprunts (10 000 euros), et de la régularisation, par écriture comptable, de remboursement anticipé de prêt toxique sur demande de la Trésorerie (247 730 euros).

• Budget annexe des gîtes communaux

En dépenses de fonctionnement 21 367 euros sont annulés au chapitre des charges exceptionnelles (provision inscrite au budget en attente des résultats 2020) ; pour les écritures comptables 99 593,38 € sont versés à la section d'investissement et 138 193,26 € repris du déficit 2020. En recette de fonctionnement 216 419,64 euros sont apportés du budget principal pour équilibre. En dépenses d'investissement, 65 641 euros sont annulés au chapitre des immobilisations corporelles (provision inscrite au budget en attente des résultats 2020). En recettes d'investissement 99 593,38 € proviennent de la section de fonctionnement.

• Budget annexe des remontées mécaniques

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement ; 10 000 euros sont ajoutés par prudence dans le chapitre des charges à caractères général et 57 477,53 € dans celui des

charges exceptionnelles pour combler l'annulation des avoirs 2020 accordés à la suite de la fermeture précoce des remontées mécaniques et laisser une réserve de prudence. En recettes, 49 000 euros sont retirés au chapitre des recettes exceptionnelles car il n'est pas assuré que les autres exploitants du domaine des Sybelles puissent verser la participation contractuellement due. Aucune prise de fonds supplémentaire n'est réalisée sur le budget principal.

2 – Déclarations

d'intention d'aliéner

Le conseil municipal refuse d'appliquer le droit préemption communal sur les transactions suivantes :

- vente d'un bâtiment situé sur la parcelle section T 49 (154 m²) à Lachal entre Marie-Christine Martin-Cocher (vendeuse) et Stéphane Pichon (85 000 euros) ;
- vente de la parcelle située sur la section T numéro 1237 (538 m²) à Lachal entre Marie-Christine Martin-Cocher (vendeuse) et Simon Le Coz (22 596 euros) ;
- vente de la parcelle située sur la section D numéro 414 (390 m²) au Martinan (vente entre Félix Martin-Cocher et Laurence Martin-Cocher) (1 544 euros ; dix votants, Marie-Thérèse Ledain, parente, n'a pas pris part aux discussions ni au vote) ;

- vente de la parcelle située sur la section D numéro 382 (63 m²) au Martinan entre les Consorts Maquet (vendeur) et Serge Lausenaz-Gris (1 650 euros) ;
- vente d'un appartement avec casier à skis et garage dans la résidence de tourisme du Molaret entre la société Saincobel (vendeuse) et Mme et M. Petit (155 000 euros).

3 – Questions diverses

- École (lire page 17).
- Travaux de déviation du Glandon (lire page 18).

En fin de réunion, Marie-Christine Carrara exprime sa satisfaction suite aux aménagements réalisés pour ralentir la circulation routière au Martinan. Elle se demande toutefois pourquoi les ralentisseurs sont en majorité du même côté de la chaussée, ce qui incite certains conducteurs à moins ralentir (Réponse : le dispositif a été mis en tenant

compte de certaines contraintes : éviter l'accrochage du toit d'une habitation par un véhicule et laisser totalement libre le parking le long de la RD 927). Elle félicite ensuite les employées du secrétariat de mairie pour leur accueil et leurs qualités professionnelles. Puis elle souhaite faire confirmer ou infirmer la rumeur qui court selon laquelle un lotissement verrait le jour au Martinan (réponse : la mairie n'a pas connaissance, à ce jour, d'un projet de ce type), et demande des précisions sur le terrain à vendre à l'entrée sud des Roches (réponse : la zone a été repérée par la mairie pour développer l'habitat permanent ; elle est constituée de plusieurs terrains privés qui ne sont pas vendus pour le moment). Enfin elle rappelle les démarches qu'elle a effectuées à la suite de l'expropriation dont elle a fait l'objet pour la réalisation du nouveau cimetière (réponse : cette demande d'une petite parcelle pour installer une chambre de bois n'a pas encore été évoquée avec la nouvelle équipe municipale).

Marcel Malburet s'étonne de la hausse du coût du projet d'évolution du domaine skiable, de l'ordre de 20 millions d'euros, lue dans *Le Petit Villarin* (réponse : pour le moment, la commune en est au stade de la consultation des trois principaux constructeurs de remontées mécaniques. Il y a eu demande de devis en fonction du type d'appareil préconisé, sans tenir compte des frais d'étude : POMA a évoqué 17 millions d'euros, Montagne et neige développement donnera une réponse en septembre, et Doppelmayr a avancé un chiffre de 14 millions d'euros ne comprenant que la construction du porteur). Il demande la raison de la plus-value par rapport aux discussions de 2019 (réponse : les raisons restent à déterminer précisément tout comme il reste à comparer ces propositions sur la même base. Une fois fait le tour des constructeurs, la commission domaine skiable sera réunie. Cédric Émieux ajoute que le terrassement et l'installation d'un téléski sont en plus. Bernard Wyns indique que pour le moment aucune décision n'a été prise).

(Lire la suite page 21.)

■ NUMÉRIQUE

Le pylône de La Frasse installé par l'opérateur Free (suite à l'arrêté arrêté ministériel de décembre 2018) est en service depuis fin décembre 2020. Après quelques tâtonnements, il semble que la situation soit nettement améliorée à Saint-Alban et dans les hameaux de Saint-Colomban situés à l'aval du Chef-Lieu, même si l'on constate de façon très épisodique la disparition de la liaison 4 G. En revanche, il n'en va pas de même pour des usagers habitants les villages situés en amont du Chef-Lieu et particulièrement ceux de Lachal, Valmaure et Le Châtelet pour lesquels il faut sans cesse basculer de la 2G (pour pouvoir téléphoner) à la 4G (pour utiliser Internet). Fin juin, certains se sont adressés à la mairie de Saint-Alban en indiquant que, pour eux, la situation s'était même carrément détériorée avec la mise en service de La Frasse et malgré les modifications apportées sur le pylône de l'Ormet (absence de réseau ou réseau permettant un débit montant et/ou descendant très médiocre). Selon la mairie de Saint-Alban des « techniciens des opérateurs sont venus faire des constats mais il nous est difficile de lire leurs conclusions, techniques et mouvantes... » (lettre adressée au préfet le 1^{er} juillet 2021).

Rappelons qu'un arrêté ministériel de mai 2020 demande que dans un délai de 2 ans un pylône soit installé sur la commune de Saint-Colomban (Bouygues opérateur leader pour cette opération) afin de couvrir les hameaux de Lachal et Valmaure qui sont nommément cités dans cet arrêté comme étant des zones « blanches ».

Contacté mi-août (puis encore en septembre), Pierre-Yves Bonnivard maire de Saint-Colomban a reconnu qu'au Châtelet il n'avait « plus rien depuis 3 semaines » et qu'il allait alerter les services compétents afin de demander une intervention de l'autorité indépendante qu'est l'Arcep.

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martenaz

73130

SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

TÉL : 06.78.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr



MARDI : St-Julien-Montdenier

MERCREDI : Hermillon

JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines

VENDREDI : Epierre

SAMEDI : Saint-Avre

DIM. : St-Rémy-de-Maurienne



Commandes sur simple appel à partir de 17h30

www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations

Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin - Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoir-encheres.fr

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 20.)

Séance du 27 août 2021

Absents : Claude Aimé (procuration à Christine Reffet), Élodie Maréchal, Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le conseil adopte le compte rendu de la réunion du 23 juillet 2021.

1 – Subventions aux associations

Stéphanie Lafaurie, responsable de la commission associations, indique que sur les 25 demandes de subvention adressées à la commune, seules 11, dont le siège est aux Villards ou qui comptent des adhérents villarins, ont été retenues. Sur cette base, le conseil municipal alloue 100 euros à l'Amicale des pêcheurs de l'Arc, 300 euros à l'Association des anciens combattants des Villards, 575 euros à La Fine équipe, 1 000 euros au Sou des écoles de la vallée des Villards, 1 225 euros à l'association Les Villards patrimoine et culture, 15 euros à Grizzly bike Maurienne, 75 euros à Maurienne escalade, 150 euros à Régul'matous, 15 000 euros au Club des sports des Villards, 1 journée de pelle mécanique (soit 8 heures de travail) à l'AFPI, et 250 euros (plus 100 euros pour le Téléthon 2020 et 100 euros pour le Téléthon 2021) à l'Association des amis des Villards. Soit un total de 18 690 euros, en diminution de 3 930 euros par rapport à 2020 essentiellement à cause de la baisse de la dotation au Club des sports des Villards (baisse de 5 000 euros qui résulte du fait que le club a bénéficié d'une subvention de 10 000 euros de la région Auvergne-Rhône-Alpes). Stéphanie Lafaurie a suggéré au club de prendre contact avec la 4C et les communes de résidence des adhérents non villarins afin de solliciter une aide de leur part. Quant à l'AFPI, elle n'a pas présenté de bilan (obligatoire pour toute demande de subvention depuis 2016) et

Pierre-Yves Bonnivard a souligné que sa trésorerie était conséquente. Enfin Christian Frasson-Botton a déclaré qu'une diversification des actions des associations permettrait peut-être une augmentation des subventions...

2 – Soutien à Corentin Girard

(Valérie Favre-Teylaz, concernée, quitte la salle.) Le conseil municipal reconduit une aide de 5 000 euros à Corentin Girard, qui a présenté sa situation à destination du public, pendant la semaine du 15 août (lire page 9). Dans la discussion il a été indiqué que cet athlète s'investit pour maintenir son niveau physique (Christian Frasson-Botton), qu'il participe comme demandé à l'image de la commune (Pierre-Yves Bonnivard), et qu'il faut donc reconduire le « partenariat » d'ambassadeur de la commune avec lui (Cédric Émieux).

3 – Enedis

Le conseil municipal approuve la convention proposée par Enedis au titre de l'occupation du domaine public par des installations d'acheminement de l'électricité. La commune percevra une redevance annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants (215 euros) qui évoluera automatiquement chaque année.

4 – DIA

Le conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les transactions suivantes :

- vente des parcelles section H n°s 1042, 1304, 1307, 1308 et 1513 (surface totale de 948 m², 215 000 euros) entre les consorts Maquet (vendeurs) et Pierre Gastebois ;
- vente de la parcelle section H numéro 667 (140 m², 15 000 euros) entre les consorts Maquet (vendeurs) et Jean-Marie et Danièle Dufour ;
- vente d'un tantième sur les parcelles section H n°s 1325, 1462 et 1511 (appartement dans la résidence du Mollaret, 121 000 euros) entre la SARL Saincobel (vendeur) et Sébastien Colomb.

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve une motion contre la suppression de 475 postes au sein de l'Office national des forêts et une augmentation significative de la participation financière des communes au budget de cet organisme ;
- reconduit pour dix-huit mois (du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2023) le contrat de Benoît Émieux et engage Charlotte Saint-Martin du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021 ;
- rappelle que le parking situé devant le camping est un terrain municipal non inclus dans le bail emphytéotique et donc accessible à tous.

En fin de réunion Christophe Mayoux rappelle que la participation communale pour le Téléthon n'entre pas dans la caisse de l'association des Villarins et des amis des Villards et suggère que cette participation communale soit directement versée à l'AFM (réponse : trois versements distincts seront effectués et la participation des communes villarines sera directement versée à l'AFM). Il demande quand seront réalisés les marquages au sol des parkings de Lachenal qui éviteraient des désordres de stationnement et une sous-exploitation des possibilités (réponse : la commune a d'autres priorités pour le moment, notamment l'entretien des chaussées). À ce propos, Christine Reffet signale les dégradations constatées à la suite des travaux d'arrivée de la fibre à Lachenal, le problème rencontré avec les égouts de Lachal (regard au milieu du village, où ont été trouvés des morceaux de bitume, des verres à boire, etc., soit 2,5 m³ évacués par une entreprise spécialisée), la fuite des égouts de Lachenal, et les travaux sur une canalisation cassée devant les garages des services techniques qui seront réalisés la semaine prochaine).

Jean-Jacques Tronel signale qu'une fête a été organisée au gîte communal des Moulins, durant trois jours consécutifs à partir du 14 août, et que du bruit a été constaté jusqu'à 4 heures du matin sans que la gendarmerie, prévenue, ne se déplace (réponse : le maire

(Lire la suite page 22.)

□ LES COMPTES 2020 DE SAINT-COLOMBAN

Les comptes administratifs (clôture des résultats de l'exercice 2020) des différents budgets ont été connus avec retard (28 juin). À cette date, les comptes du budget principal dégageaient un solde positif cumulé (c'est-à-dire en tenant compte des exercices antérieurs) de 571 000 euros.

Mais on a appris, début septembre, que cette somme comptabilisait une aide à laquelle la commune n'avait pas droit... Interrogé, le maire de Saint-Colomban nous a confirmé cette information : « *Oui, parfaitement. Le 24 février 2021, le Trésorier de La Chambre nous a informés que la commune allait bénéficier de 192 127 euros présentés comme une dotation prévue au titre du dispositif de compensation de pertes des ressources pour l'année 2020. Bien qu'annoncée à la commune en février 2021, cette somme a été comptabilisée en 2020 et donc se retrouve dans le résultat de clôture 2020 bien qu'elle n'ait pas encore été virée à cette date. Or le 6 septembre dernier, le même Trésorier de La Chambre informait la commune qu'au JO du 1^{er} août 2021, celle-ci n'était pas retenue dans ce dispositif. La commune ne recevra aucune dotation, mais comme cette dotation a été reportée dans le budget 2021, voté en équilibre, la commune doit maintenant économiser 192 127 euros... ce qui sera impossible à faire. J'ai alerté les services de l'État et les parlementaires.* »

En ne prenant pas en compte cette aide, le solde du budget communal serait donc ramené à 379 00 euros.

Les comptes de clôture du budget des remontées mécaniques ont dégagé un solde positif de 116 500 euros, aussitôt ramené à 74 000 euros environ après la découverte de quelques factures non prises en compte par la Trésorerie de La Chambre... Enfin les résultats du budget des gîtes présentait un déficit de 308 000 euros et les comptes définitifs de l'EPIC, après sa liquidation, un déficit de 165 000 euros. Au total, ces différents budgets publics montraient, fin 2020, un solde négatif de 20 000 euros qui redeviendra positif après les remboursements de TVA attendus dont les versements ont été différés pour des raisons administratives (entre 200 à 250 000 euros dont 20 % environ pour les remontées mécaniques – TVA sur les forfaits – et le reste pour la commune – TVA sur les travaux de rénovation à La Perrière).

□ CHANGEMENT À LA TÊTE DE SSIT

Après les élections départementales des 20 et 27 juin dernier, le conseil départemental a renouvelé (15 juillet 2021) les administrateurs qui représentent le département dans les sociétés d'économie mixte dans lesquelles il possède des parts. C'est ainsi que Hervé Gaymard, président du conseil départemental, est le nouveau président de SSIT où il remplace Michel Bouvard qui ne s'était pas représenté aux élections départementales. Jean-Christophe Ailloud a été nommé directeur général délégué en remplacement de Pascal Vie dont on ne savait pas, mi-septembre, qu'elles seraient les fonctions dans le nouvel organigramme de SSIT. Le départ de Michel Bouvard, qui serait davantage subi que volontaire (« *rien ne s'opposait* à ce qu'il continue à faire bénéficier SSIT de son expérience

Forfaits de ski

La vente en ligne des forfaits saison est active depuis le 16 septembre. Pour tout achat avant le 5 décembre, l'économie sera de 50 %.

Epicerie et Compagnie

Epicerie – dépôt de pain – produit régional – grignoteries
Wifi gratuite – livres et magazines à disposition – salon de thé
Le Comberousse – St Colomban
Tél. : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : <http://epicerieetcie.fr>
Mail : mail@epicerieetcie.fr

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05


**Les Gîtes
Adélaïde**
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15


Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

fera un rappel au gestionnaire À la Croisée des chemins, de ce gîte).

Yves Gauthier indique que les plaques de rue posées sont très jolies, et demande quand sera prêt le matériel d'adressage pour les particuliers (réponse : quand le courrier comportant l'ancienne et la nouvelle adresse de chaque particulier sera prêt).

Joël Nicolas et Gérard Mugnier indiquent que la sensibilisation des habitants de Lachal au débroussaillage de leurs propriétés est un échec. Ils demandent s'il y a une possibilité de les contraindre à le faire (réponse : non, le seul moyen est de passer par la justice. Faire réaliser les travaux et envoyer la facture est un procédé qui ne fonctionne pas. Des coupes ont été effectuées par le SPM aux Roches

et à Valmaure). Joël Nicolas demande si le démontage de l'antenne au Champey est prévu (réponse : la demande de démontage est effectuée). Concernant la retenue de Lachal, Jean-Paul Roux indique que des travaux importants ont été réalisés en aval du pont des Moulins au mois d'août par la société Shéma mais que les berges sont déjà érodées, et demande ce qui est prévu en amont ; Gérard Mugnier demande lui si les riverains peuvent demander des indemnités pour nuisances (réponses : la phase de travaux ne concerne que l'aval du pont ; pour les berges érodées, des réunions sont prévues avec les services préfectoraux ; pour des indemnités, le maire ne s'avance pas sur ce sujet et indique avoir accusé réception de la pétition reçue en mairie le 25 août).

SAINT-ALBAN

Séance du 27 août 2021

Absents : Michel (procuration à Julie Henry) et Valérie Laurot.

1 – Affaires foncières

• Pour enfouir la conduite de récupération de l'eau pluviale de la route du Nant sous la parcelle section E numéro 1382, propriété de l'indivision Quézel-Castraz, et renvoyer l'eau dans le torrent du Merlet pour la détourner du Premier-Villard, et considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles voisines propriétés de la même indivision, le conseil municipal décide l'achat des parcelles section E n°s 1382, 1380 et 1022, (0,20 € le m², prix des domaines, soit 172,60 € plus les frais d'acte à charge de la commune demandante). Ces parcelles sont situées lieu-dit le Pré des Moulins, juste au sortir amont du Premier-Villard, en dessous de la RD 927 E.

• Le conseil accepte l'acquisition de la parcelle section B numéro 398 pour l'euro symbolique. Cette parcelle (525 m²) sur laquelle le bâtiment de production de la microcentrale du Merlet pourrait être implanté appartient à Jacqueline Dupenloup qui, conformément à ce qu'elle avait déclaré au conseil municipal le 19 décembre 2019, ne souhaite tirer aucun bénéfice personnel de la réalisation éventuelle de ce projet (la promesse de vente établie par la Société d'économie mixte Les Forces du Merlet faisait état d'un prix d'achat de 10 euros le m²).

• La commune avait validé une décision d'achat amiable des parcelles section E n°s 1076 (185 m²) et 1397 (137 m²), à Gilbert Darves-Blanc qui sont aujourd'hui propriétés de son fils, Serge Darves-Blanc, qui ne souhaite pas vendre l'intégralité des deux parcelles qui ne sont impactées que pour une faible quotité de surface par les travaux de sécurisation de l'entrée de la route du Nant. Serge Darves-Blanc propose une convention entre la commune et lui, par laquelle il ac-

cepter la mise à disposition de la partie sud-est des deux parcelles pour effectuer ces travaux sécurisation. Le conseil (Vincent Darves-Blanc ne prenant pas part au vote) accepte cette convention.

• Le conseil municipal (Vincent Darves-Blanc ne prenant pas part au vote) accepte la cession par la commune des parcelles section F n°s 1 à 7 à Serge Darves-Blanc conformément à la promesse d'échange contenue dans le jugement du 26 août 2009 et à la délibération du 30 octobre 2019 (0,20 € le m² et frais d'acte à la charge de la commune).

• Quelques propriétaires dans le hameau du Planchamp ont des parcelles coupées en deux par de petites parcelles communales, reliquats situés en zone U d'un ancien chemin rural déclassé. Le conseil municipal (Annie Bordas ne prenant pas part au vote) accepte la vente des parcelles section M n°s 460 (85 m²), 457 (16 m²) et 464 (43 m²) aux propriétaires concernés (12,50 € le m²).

• Jacqueline Dupenloup indique avoir saisi M^e Blanc, notaire à La Chambre, afin que soit examinée la dernière mutation de propriété de la parcelle section N numéro 173, au Frêne.

L'actuel propriétaire (Maurice Darves-Bornoz) a reçu la parcelle le 18 septembre 2019 par donation de Nathalie Lessort sans que la commune soit sollicitée sur le droit de préemption. Il est probable que donataire et donatrice ne soient pas parents collatéraux, même au sixième degré, condition exigée par le code de l'urbanisme pour qu'une donation entre vifs soit exemptée de la purge du droit de préemption. Aussi le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires pour vérifier la conformité de cette donation et à demander son annulation s'il s'avère qu'elle devait être soumise au droit de préemption communal.

Le conseil rappelle la lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le maire le 15 décembre 2020 à Nathalie Lessort, propriétaire de cette parcelle selon les données cadastrales, la commune n'ayant pas été informée de la mutation par donation, proposant l'achat par la com-

mune de cette parcelle pour faciliter les accès au bas du village du Frêne dans les mêmes conditions que durant les décennies précédentes, et valide la proposition d'achat de cette même parcelle, faite le 10 août 2021 pour les mêmes raisons, par le maire au donataire.

• Rosette Cordel souhaite acquérir la parcelle communale section G numéro 1445 pour accéder à sa parcelle G 1429. Le conseil municipal refuse car la parcelle communale jouxte la RD 927 E.

2 – Travaux communaux

• Un point est fait sur les travaux, en retard, de réhabilitation du clocher et le remplacement de la couverture du bas-côté ouest. Il faut s'attendre à un achèvement réel des travaux pour mi ou fin octobre. De ce fait, le programme d'entretien 2021 de la voirie sur la partie entre le Frêne et la mairie, et la réparation de la fuite d'eau des fontaines au Planchamp seront retardés car il ne saurait être question de fermer les deux routes d'accès au Chef-Lieu en même temps.

• Les travaux d'extension du réseau de la chaufferie bois derrière l'église sont terminés et le réseau est en service : un nouvel abonné.

• Les voies communales ont été équipées (ou sont en cours de l'être) des panneaux routiers demandés en conseil fin 2020. Les panneaux d'affichage du Premier-Villard et du Pied des Voûtes ont été restaurés (couverture en ardoises et surfaçage des supports).

• Le drain du Cray Blanc, qui collecte une fontaine et plusieurs grilles, a été raccordé au réseau d'eaux pluviales du Premier-Villard afin de stopper les pertes d'eau liées à la déformation de la conduite passant sur la crête du ravin et se jetant derrière son flanc sud.

• L'opération de grattage du sol qui s'est déroulée à l'automne 2020 sur la partie haute de la forêt du Nant (plan des Fontaines) a porté ses fruits : les surfaces ayant été décapées de la couche d'herbe puis grattées sont recouvertes de semis d'épicéa, la météo du printemps et de l'été ayant favorisé la germination des graines remises en surface.

(Lire la suite page 23.)

■ CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

Après deux saisons bien compliquées en raison de la Covid-19, le club des sports prépare sa rentrée. Les adhérents et bénévoles se sont ainsi mobilisés le 11 septembre pour des travaux de débroussaillage organisés par la société exploitante des pistes (SSDS) qui avait fait appel aux bonnes volontés du club afin d'aider à l'évacuation de branchages sur la piste de l'Ormet.

L'assemblée générale annuelle du club, le 30 octobre, dressera le bilan sportif et financier de la saison 2020-2021.

L'hiver dernier, malgré la fermeture des remontées mécaniques, les licenciés du club ont pu s'entraîner à Saint-Jean-d'Arves sur la piste du Praz de Charvin. Cette dernière a été mise à disposition gratuitement par la Satvac pour les clubs des Sybelles. Ainsi, les licenciés ont pu skier tous les week-ends (de mi-janvier à début mars) et à raison de 3 jours par semaine lors des vacances de février. Les entraînements ont été complétés par quelques sorties à Bonneval-sur-Arc et Val-Cenis en ski libre. Ces déplacements ont pu être effectués grâce au véhicule du club et au prêt à titre gracieux du minibus de la commune. Dans l'adversité, une belle solidarité a vu le jour entre les clubs des Sybelles avec la mise en place d'entraînements groupés par catégorie d'âge et des déplacements mutualisés. L'entraîneur, Laura Martin Cocher a d'ailleurs noté que cette formule avait été très bénéfique pour les licenciés. Ces entraînements mutualisés entre les différents clubs pourraient être reconduits pour partie la saison prochaine. Seules les compétitions de haut niveau ont été maintenues. Ainsi, Corentin Girard a pu prendre le départ de compétition FIS mais une blessure l'a malheureusement laissé en dehors du circuit une partie de la saison.

Les conditions sanitaires des derniers mois ne nous ont pas permis d'organiser les animations traditionnelles (bal du 15 aout, concours de pétanque, soirée du 31 décembre, animations sur le front de neige) ce qui a privé le club des recettes financières associées. Cependant, devant les difficultés des clubs sportifs, la région a versé une aide exceptionnelle qui a permis d'assainir les comptes et d'aborder la saison plus sereinement. La demande de subvention aux communes villarines a de ce fait pu être revue à la baisse pour cette saison. Il ne nous reste plus qu'à espérer que les conditions soient réunies pour que l'on puisse profiter pleinement de cette nouvelle saison. Qu'elle soit riche en émotions sportives pour les adhérents du club et à nouveau rythmée d'animations dans lesquelles nous serons heureux de vous retrouver.

Aurélie Barbarat

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 22.)

3 – Patrimoine

(Lire page 23).

4 – Retenue de Lachal

À l'invitation du conseil, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, informe le conseil municipal de Saint-Alban sur la retenue sur le Glandon gérée par la société Shéma qui est fortement soumise aux laves torrentielles qui comblent le lit du barrage (lire pages 18 et 19). La commune de Saint-Colomban appuie les démarches engagées pour modifier l'installation, afin que le cours du Glandon ne soit pas bloqué par une retenue comme actuellement. Le conseil municipal de Saint-Alban apporte son soutien à ces démarches et affiche sa volonté de s'y joindre si la commune de Saint-Colomban le souhaite.

5 – Convention avec le SDIS

L'employé technique contractuel en poste dans la commune jusqu'au 15 octobre 2021 s'engage dans la formation de sapeur-pompier volontaire pour servir au corps de pompiers des Villards. Le conseil municipal (Julie Henry ne prenant pas part au vote) adopte une convention avec le SDIS pour les journées de formation de cet agent qui prévoit sa mise à disposition, l'employeur lui maintenant sa rémunération pendant cette période d'absence et le SDIS versant à l'employeur une compensation financière correspondant au montant du salaire brut et des charges patronales, au prorata du temps passé par celui-ci pour les périodes de formation.

6 – Questions diverses

• École (lire page 17).

• L'estimation par le maître d'œuvre Baron Ingénierie du prix de l'aménagement de l'entrée nord du Chef-Lieu avec création du parking est de 191 000 euros. C'est le double de la somme inscrite au budget. Ce n'est pas accepté par le conseil municipal et contact sera repris avec le maître d'œuvre pour un aménagement plus adapté à la somme budgétisée.

• Considérant l'échéancier arrêté au 30 juin 2021 des montants dus à la commune de Saint-Colomban au titre du 1^{er} semestre 2021 (annuités de sept emprunts contractés par l'ex-CCVG et transférés à la commune de Saint-Colomban), le conseil accepte le versement de 62 152, 81 € (dont 55 212,99 € au titre du capital).

• Le conseil municipal alloue 1 000 euros au Club des sports des Villards pour 2021-2022 compte-tenu d'une subvention exceptionnelle que lui a versée la région Auvergne-Rhône-Alpes (10 000 euros), et 50 euros à Régul'matous qui intervient auprès des chats errants (stérilisation à tarif réduit). Il adopte également une convention pour la prise en charge des chats et chiens abandonnés à la fourrière de Saint-Jean-de-Maurienne avec la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (0,80 € par habitant et par an).

• Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal chargé des réseaux d'eau et d'assainissement déplore qu'un artisan ait commencé des travaux

PATRIMOINE À SAINT-ALBAN

Le conseil vote 13 000 euros pour un musée à ciel ouvert

Le 27 août dernier, Yannis Nacef, conseiller municipal de Saint-Alban, délégué à la mise en valeur du patrimoine, a présenté au conseil municipal un projet de musée à ciel ouvert qui pourra être mis en place pour l'été prochain. Yannis Nacef : « *L'idée a été de dire : on a fait quelque chose sur les hameaux de l'Envers, maintenant on va préparer quelque chose sur le versant Belledonne de la commune.* »

Yannis Nacef a sélectionné 22 photos anciennes qui seront installées dans 22 lieux du territoire communal, le plus possible à l'endroit précis où elles ont été prises. Seize d'entre elles seront fixées sur des panneaux en bois de même type et de même taille que ceux utilisés pour le sentier thématique. Les autres, accrochées sur des murs (par exemple sur la fontaine du Frêne et sur la salle des pompes), seront de plus grandes dimensions pour qu'on ait le recul nécessaire pour les regarder. « *Le choix de photos, explique Yannis Nacef, s'est imposé à nous car on n'a pas voulu raconter l'histoire de ces sites que les gens connaissent bien.* »

L'ensemble de ces sites sera à découvrir en empruntant deux circuits. Le premier intitulé « À travers les hameaux de Saint-Alban » aura un attrait pour les habitants avec une boucle entre le Bessay et le Premier-Villard qui passerait par la combe de Rinche, la place du Poilu, l'église, les Grands Prés, le Premier-Villard, les moulins, la mairie, le Planchamp (avec une extension au Pied des Voûtes). Le second proposerait une balade à travers la nature entre le Bessay et la combe du Merlet par

le Frêne, la combe de Rinche, le Mollard, la croix des Charrières, la combe du Lacquet et l'Échaut.

Cette installation restera en place toute l'année comme les panneaux installés à l'Envers.

Le coût de ce musée (panneaux usage extérieur avec inclusion d'images dans résine, ou photographies imprimées sur plaque impression longue durée) est estimé à 13 000 euros une somme que le conseil municipal n'a pas hésité à inscrire dès à présent au budget 2022. Des subventions seront naturellement demandées qui, si elles sont obtenues, diminueront la participation communale et vaudront reconnaissance de ce travail patrimonial qui apparaîtra dès lors sur les réseaux sociaux des organismes qui subventionneront.

APPEL À DOCUMENTS

Pour réaliser ce projet, il manque encore quelques documents. La mairie de Saint-Alban recherche notamment des photographies anciennes (période 1890-1970) du hameau du Planchamp, ainsi que de la combe du Merlet (l'Échaut et les Granges). Si vous possédez ce type de photographies et que vous souhaitez les faire partager, adressez vos copies à l'adresse courriel :

mairie.stalbandesvillards@orange.fr ou directement en mairie s'il s'agit d'originaux (les documents au format papier feront l'objet d'une copie). Merci de préciser si possible l'année ou la décennie des photographies.

sans déclaration d'intention de commencer des travaux et regrette que la mairie n'ait pu intervenir en temps utile, ce qui a conduit à une casse de conduite, heureusement ensuite réparée par l'artisan. Il remarque l'entretien insuffisant de certains espaces communaux au Premier-Villard et formule des observations sur les pratiques agricoles. Il est invité à les présenter lors de la réunion ouverte aux propriétaires dans le cadre du diagnostic agricole en cours. Il pointe aussi la détérioration des bois du nouveau cimetière.

■ BRÈVE

► JEAN-Louis ALEXANDRE A REMIS à chaque commune une clef USB contenant les transcriptions des registres cadastraux qui date de 1655 environ pour Saint-Alban et de 1629 pour Saint-Colomban, soit la liste de toutes les propriétés soumises à la taille à l'exception des parcelles exemptées comme les biens de l'Église. Cette transcription est présentée sous deux formes différentes, par hameaux et par patrimoines des propriétaires. Elle est complétée par un index d'utilisation. À Saint-Alban, cette transcription va être imprimée sous forme de brochure que les gens pourront consulter en mairie. Ils auront également accès à un ordinateur pour travailler sur la version numérisée de cette compilation. La clef de Saint-Alban a été remise à Jacqueline Dupenloup, maire, le 17 septembre à la mairie de Saint-Alban, en présence Nicole Roche, adjointe, Annie Bordas et Vincent Darves-Blanc, conseillers municipaux, Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association Les Villards, patrimoine et culture, Simone Quézel-Ambrunaz et Patrice Gérard. À Saint-Colomban, cette clef a été remise le 13 septembre à Stéphanie Lafaurie et Christian Frasson-Botton, conseillers municipaux.

SAINT-ALBAN

En hommage à sa secrétaire disparue il y a un an, la commune a inauguré un salon Chantal-Frasse-Sombet

Le 20 août dernier, la municipalité de Saint-Alban a rendu hommage à Chantal Frasse-Sombet, disparue il y a un an, le 6 septembre 2020. « *Un hommage que nous avons souhaité à son image : simple, souriant et chaleureux, a déclaré Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban. Car elle était ainsi : simple, souriante et chaleureuse.* »

En présence de sa famille, d'élus des deux communes villarinchées et de Saint-Étienne-de-Cuines, des services technique et administratif de Saint-Alban et d'une soixantaine de personnes habitants de Saint-Alban et de Saint-Colomban, deux plaques portant son nom, réalisées par Simon Cartier-Lange, ont été dévoilées. Jacqueline Dupenloup : « *Chantal s'était tant investie dans la réha-*

bilitation de notre mairie et la réouverture de nos gîtes que nous avons spontanément décidé de donner son nom au salon de notre rez-de-jardin. (...) Nous avons donc maintenant un salon d'accueil Chantal-Frasse-Sombet, indiqué par les deux plaques que nous avons dévoilées ce jour. » Dans ce salon, avaient été placées quelques photos que Chantal Frasse-Sombet a faites ou qu'elle aurait aimées : « *Un bel arc-en-ciel qu'elle avait pu saisir depuis La Pierre, un tronc d'arbre porteur de splendides champignons, son fils Clément avec ses petits élèves skieurs, le chalet familial du Replat...* »

En quelques mots Jacqueline Dupenloup a rappelé l'importance qu'avait prise Chantal Frasse-Sombet à Saint-Alban : « *Chantal est*

décédée alors qu'elle était chez nous secrétaire de mairie en exercice depuis 5 ans. Il y aurait beaucoup d'anecdotes pour témoigner de sa conscience professionnelle, mais sans doute suffit-il de dire que jusqu'au bout, elle nous aura dit qu'elle voulait nous aider et elle nous aura aidés. Sans doute suffit-il d'évoquer ces heures du lundi matin, en ce mois d'août 2020 si terrible pour elle et pour les siens, qu'elle consacrait à venir en mairie, malgré le mal qui allait la terrasser. Sans doute faut-il se rappeler que, sur son dernier lit d'hôpital, au bout de son parcours, elle regrettait de ne pouvoir suivre son dernier dossier administratif. Elle était ainsi. Jusqu'au bout, elle est restée celle qu'on connaissait, attentive aux siens, attentive à tous, gaie et

vivante. Chantal respirait la vie, elle aimait la vie. Elle aimait la nature, elle aimait les fleurs, la montagne, et sa vallée dans laquelle très vite elle est venue travailler. »

Durant 25 ans, à la Maison du tourisme, Chantal Frasse-Sombet a aussi « *représenté pour Saint-Alban et Saint-Colomban, la belle figure d'un pays des Villards tourné vers le futur, vers l'accueil, vers l'ouverture aux autres. Elle a grandement participé à la vie de ce pays-là pendant trois décennies, et sa finesse littéraire lui permettait d'être une correspondante appréciée du Dauphiné Libéré. Nous souhaitons que ce temps d'hommage soit un temps serein. Comme elle l'était. Chantal était de ceux qui savent aller au-delà des querelles, apaiser et dépasser les rancœurs.* »

Yvette Martin-Cocher, 100 ans : « Être Savoyarde est gage de longévité ! »

Yvette Martin-Fardon est née le 13 août 1921 à Saint-Alban-des-Villards d'où était originaire sa mère, Marie née Mermoz (Premier-Villard). Elle est la seule fille d'une fratrie de 4 enfants qui habite à Lachenal et comprend Camille, qui sera boulanger à Saint-Colomban, Henri et Marcel. Le père, Ernest Martin-Fardon, qui a perdu un avant-bras à la guerre de 14-18, est facteur. Sensible à la mode, Yvette Martin-Fardon quitte Saint-Colomban pour faire des études de couture à Grenoble.

À 21 ans, elle épouse Aimé Martin-Cocher, un jeune des Ponts, férus de montagne et élève de l'École de haute montagne de Chamonix. Le couple s'installe dans la région lyonnaise et bientôt quatre filles viennent agrandir le foyer alors qu'Yvette Martin-Cocher se mobilise pour leur éducation et tient à ce qu'elles aient une bonne situation.

En 1997, elle devient veuve et, jusqu'à 96 ans, vit seule dans son appartement à Saint-

Priest avant de rejoindre la maison de retraite Margaux dans le 9^e arrondissement de Lyon. « Maman a toujours dit qu'être Savoyarde est un gage de longévité ! » se souvient ses filles pendant qu'un accordéoniste joue *Étoile des neiges*, musique sur laquelle leurs parents adoraient danser ensemble. Yvette Martin-Cocher est grand-mère 5 fois et arrière-grand-mère 7 fois et rappelle que « sa grande famille, c'est aussi sa force de vie ! »



■ Yvette Martin-Cocher entourée de ses filles (de gauche à droite) : Mauricette, Maryse, Élyane et Marie-Noëlle.

DISPARITION

Hubert Capelli, ancien conseiller municipal de Saint-Alban (1977-1989)

Hubert Capelli est né le 26 février 1949 au hameau du Planchamp, fils de Stéphane Capelli et d'Yvette Quézel-Yoyon, déclarés dans son acte de naissance cultivateurs à Saint-Alban. Il a été élève de l'école primaire communale, montant à pied du Planchamp au Chef-Lieu comme l'avait fait sa maman. Ses jeunes années ont sans nul doute forgé chez lui son attachement indéfectible au pays natal qui le conduisit à se joindre en 1977 à l'équipe municipale élue le 20 mars de cette année-là qui comprenait, autour de Maurice Chabrier, maire, Albert Cartier, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Armand Frasson-Gorret, Jacques Darves-Blanc, Joël Cartier-Lange, Camille Darves-Bornoz et Ulysse Darves-Blanc. Dans un discours prononcé lors des funérailles civiles, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a souligné « qu'un engagement était tout sauf anodin. Dans un pays ravagé par l'exode rural, cette équipe a su lancer des réalisations qui plus de 40 ans après marquent encore notre commune : construction de la piste du Nant, travaux sur le ravin du Cray Blanc,

construction du réservoir des Perrières et renforcement du réseau d'eau potable, aménagement du premier gîte dans la mairie... Hubert Capelli a participé à tout ce travail, n'hésitant pas à répondre présent, le dimanche, pour des corvées bénévoles dans une commune qui bien sûr n'avait pas d'employé technique. Il venait de Modane, où était alors son domicile, pour mettre sans renâcler la main à la pâte, alors même qu'il construisait sa vie professionnelle et familiale, avec deux bébés à la maison, Stéphanie née en 1977 et Benoît en 1982. Céline arriva en 1985, alors même qu'il s'était engagé pour un deuxième mandat de conseiller. Il fut en effet réélu le 12 mars 1983. Durant ses deux mandats, il fut membre du bureau d'aide sociale de la commune. Hubert Capelli laissera le souvenir d'un homme discret et attachant, un homme de droiture et de valeur, éminemment soucieux de l'intérêt général. Il s'est battu contre la maladie avec une grande dignité et beaucoup de courage, restant jusqu'à ses derniers jours débordant d'activités et de projets. »

■ ACCIDENT MORTEL D'UN AVION DE TOURISME AU SAPEY

Le 5 août au Sapey (Saint-Colomban), peu après 15 heures, un petit avion de tourisme a heurté les sapins entourant le chalet Deléglise et s'est écrasé à proximité, en contrebas de la route départementale. Des débris de l'appareil calciné (un Robin RD-400) ont été retirés les corps de M. Christophe Weibel (51 ans), de Mme Fabienne Weibel son épouse (55 ans) et de leur fils Alexandre (19 ans) demeurant à Rezé (Loire-Atlantique). Grâce au courage d'un cycliste présent sur les lieux au moment du drame, la fille du couple, Laura, âgée de 18 ans, a été évacuée vers l'hôpital de Lyon dans un état critique.

Selon une information communiquée par le sous-préfet lors d'une

conférence de presse donnée immédiatement après l'accident dans la salle des fêtes de Saint-Colomban, cette famille avait décollé d'Annecy à 14 h 22 et survolait (à très basse altitude et en faisant un bruit inhabituel selon de nombreux témoins) la vallée du Glandon en direction du col pour rallier Sarlat. Une cellule de crise a été activée en mairie de Saint-Colomban et la route coupée 24 heures pour donner le temps aux experts du bureau d'enquêtes et d'analyses de mener leur enquête.

Le 12 août, des proches des victimes ont implanté une croix, une photographie et un bouquet de fleurs sur le lieu du drame. Les sépultures des trois victimes de cet accident ont eu lieu le 11 septembre à Rezé.

NAISSANCES

- Le 23 juin 2021 à Bourgoin-Jallieu, de **Jules**, fils de Valérie **Marcoz** et Maxime **Vincent**, petit-fils de Noël **Marcoz** et Bernadette née **Favre-Bonté**, et arrière-petit-fils d'Adélaïde (†) et Jean-Baptiste (†) **Favre-Bonté** (Le Martinan).
- Le 24 juin à Bougival, de **Viggo**, fils de Delphine **Gröll** et Alexandre **Martin-Rosset**, et petit-fils de Monique et Jean-Pierre **Martin-Rosset** (Le Bessay).
- Le 10 juillet 2021 à Grenoble, d'**Alicya**, fille de Mallaury **Favre-Bonté** et Michel **Ngounou**, petite-fille de Carole et Patrick **Favre-Bonté**, et arrière-petite-fille de Janine et Gabriel (†) **Favre-Bonté** (Lachenal).

DÉCÈS

- De Mme Suzanne **Martin-Cocher** née **Burille** (Les Ponts), le 11 juillet 2021 à Grésy-sur-Aix (73 ans).
- De M. Hubert **Capelli** (Le Planchamp), ancien conseiller municipal de Saint-Alban (1977-1989), le 2 août 2021 à Challes-les-Eaux (72 ans) (*lire ci-contre*).
- De M. Pierre **Montaz-Rosset**, le 3 août 2021 (97 ans) [Né le 7 mai 1924 à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), M. Pierre Montaz-Rosset était originaire de Montpascal (Maurienne). Il était le fondateur, avec Victor Mautino, de la société de remontées mécaniques Montaz-Mautino, et l'inventeur, avec Jean Pomagalski, dont il était alors l'employé, comme monteur, de la perche de téléski débrayable. Au titre de ses activités dans l'industrie des remontées mécaniques, M. Montaz avait été promu chevalier de la Légion d'honneur. Durant la Seconde guerre mondiale, il avait été agent de renseignement dans les maquis du secteur de l'Alpe d'huez. Une action qui lui valut d'être décoré de la médaille de la croix du Combattant volontaire de la Résistance, et de l'American legion. M. Montaz-Rosset connaissait bien la vallée des Villards : en 1958, c'est lui qui monte le téléski du Châtelet, un B12, à l'initiative du comité de développement touristique créé, entre autres personnalités locales, par l'abbé Plaisance. Le 4 mars 2011, Pierre Montaz-Rosset avait donné une conférence à la Maison du tourisme sur l'évolution des stations de ski, au cours de laquelle il n'avait pas manqué d'exprimer son avis sur le développement de celle de Saint-Colomban.]
- De M. Joanny **Darves** (L'Église), le 11 septembre 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne (91 ans).
- De Mme Francette **Gauthier** née **Favre-Mot** (Lachenal), le 23 septembre 2021 à Lachenal (78 ans).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0725 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 197
SEPTEMBRE 2021

PAGES 2 ET 3 :

- La fête du 15-Août.

PAGES 4 ET 5 :

- Route des ateliers. • Talents villarins.
- Expositions. • La fête du pain.

PAGE 6 :

- Veillée en Belledonne.

PAGE 7 :

- Espace Glandon : bilan de l'été.

PAGE 8 :

- Pétanque. • Trail.

PAGE 9 :

- AG des Amis des Villards.

PAGES 10 à 13 :

- Les croix dans le paysage villarin : Saint-Colomban.

PAGES 13 ET 14 :

- Patrimoine : l'église de Saint-Colomban ; le site du pont du Bouchet.

PAGES 15 ET 16 :

- Diagnostic agricole : réunion avec les propriétaires. • Pêche.

PAGE 17 :

- École. • Chasse.

PAGE 18 :

- La retenue de Lachal en question.

PAGES 19 à 23 :

- Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGE 21 :

- Changement à la tête de SSIT.
- Les comptes de Saint-Colomban.

PAGE 22 :

- Le Club des sports prépare sa saison.

PAGE 24 :

- Carnet. • Anniversaire. • Disparition.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

* par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

* par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.